RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2017-2026

DOSSIER : R-3986-2016

RÉGISSEURS : M. LAURENT PILOTTO, président

Me LOUISE ROZON, Me SIMON TURMEL

DU 31 MAI 2017

VOLUME 5

CLAUDE MORIN et JEAN LAROSE Sténographes officiels

COMPARUTIONS

Me PIERRE FORTIN procureur de la Régie;

DEMANDERESSE :

Me ÉRIC FRASER Me SIMON TURMEL procureurs de Hydro-Québec Distribution (HQD);

INTERVENANTS:

Me DENIS FALARDEAU procureur de l'Association coopérative d'économie familiale (section Québec) (ACEFQ);

Me ANDRÉ TURMEL Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT procureurs de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET procureure de Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME);

Me DOMINIQUE NEUMAN procureur de La Première Nation de Whapmagoostui(PNW);

Me PRUNELLE THIBAULT-BÉDARD procureure de Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me FRANKLIN S. GERTLER procureur de Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN procureur de Stratégies énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (SÉ-AQLPA);

Me HÉLÈNE SICARD procureure de l'Union des consommateurs (UC).

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	5
PRÉLIMINAIRES	6
PREUVE DU ROEÉ	13
JEAN-PIERRE FINET	13
INTERROGÉ PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	13
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	40
PREUVE DE SÉ-AQLPA	60
JEAN-CLAUDE DESLAURIERS	61
JACQUES FONTAINE	61
INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	61
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	100
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	109
RÉINTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	135
PREUVE DU GRAME	140
VALENTINA POCH	140
NICOLE MOREAU	141
INTERROGÉES PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	141
INTERROGÉES PAR LA FORMATION	173

PLAIDOIRIE	PAR	Me	ÉRIC	FRASER	179
PLAIDOIRIE	PAR	Ме	DENIS	FALARDEAU	263

LISTE DES PIÈCES

	<u> </u>	PAGE
C-RNCREQ-0039 :	Affidavit de M. Asa Hopkins	9
C-RNCREQ-0040 :	Témoignage supplémentaire de l'expert M. Asa Hopkins	9
C-ROEÉ-0018 :	Présentation de monsieur Jean- Pierre Finet du rapport d'analy du ROEÉ	yse 14
C-GRAME-0018 :	Présentation du GRAME	141
C-GRAME-0019 :	Extrait du rapport de la firme ICF International	142
C-GRAME-0020 :	Extrait du rapport de la firme San Diego Gas & Electric	143

1	L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce trente et
2	unième (31e) jour du mois de mai :
3	
4	PRÉLIMINAIRES
5	
6	LA GREFFIÈRE :
7	Protocole d'ouverture. Audience du trente et un
8	(31) mai deux mille dix-sept (2017), dossier
9	R-3986-2016. Demande d'approbation du plan
10	d'approvisionnement 2017-2026. Poursuite de
11	l'audience.
12	LE PRÉSIDENT :
13	Oui. Bonjour.
14	Me PRUNELLE THIBAULT-BÉDARD :
15	Bonjour. Prunelle Thibault-Bédard pour le RNCREQ.
16	Avec votre permission, le RN aimerait déposer un
17	bref complément au témoignage de son expert. On se
18	permet de faire la demande qui est un peu
19	inhabituelle étant donné les changements dans
20	l'ordre des présentations. Bien sûr, on sait que
21	ces changements-là étaient à notre bénéfice, donc
22	on fait la demande avec bien des égards. En fait,
23	les changements ont fait en sorte que le
24	Distributeur a terminé son témoignage après le
25	départ de l'expert. Et il y a une des questions qui

1	a été posée au Distributeur, suite au départ de
2	l'expert, qui touchait directement le sujet de
3	celui-ci. Donc, encore une fois, avec votre
4	permission, on aimerait déposer une réplique écrite
5	de l'expert à la réponse qui avait été donnée.
6	L'expert a accompagné sa réponse d'un affidavit
7	pour attester de l'authenticité de celle-ci. Donc,
8	je vous en fais la demande.
9	Me SIMON TURMEL :
10	Oui. Bien, en fait, Monsieur le Président, on a une
11	certaine surprise face à cette demande qui nous est
12	formulée. Regardez, s'il y a eu un changement dans
13	l'ordre justement, dans l'ordre de présentation des
14	preuves, c'était justement pour accommoder l'expert
15	du RNCREQ. Donc, c'est peut-être un petit peu
16	particulier d'arriver avec de nouveaux éléments ici
17	ou une sorte de nouvelle preuve finalement pour
18	laquelle on ne pourra pas même contre-interroger
19	l'expert. Donc, c'est un petit peu tardif et
20	inhabituel comme façon de faire, Monsieur le
21	Président.
22	Me PRUNELLE THIBAULT-BÉDARD :
23	Bien, je suis effectivement consciente du caractère
24	inhabituel, l'ordre était inhabituel aussi. Donc,
25	je vous soumets bien respectueusement, là, c'est

1	tout simplement étant donné que la question
2	touchait directement son sujet. Si on avait suivi
3	un ordre habituel, l'expert aurait témoigné après,
4	donc aurait eu l'occasion de se prononcer sur la
5	question, ce qui n'a pas été le cas ici. Alors, je
6	m'en remets à la Régie.
7	LE PRÉSIDENT :
8	Bien, écoutez, on va faire comme on fait
9	habituellement, on va prendre ça sous réserve et on
10	va prendre connaissance de la chose. Puis si
11	éventuellement le Distributeur souhaite remettre
12	quelqu'un dans la boîte des témoins pour réajuster
13	le tir, bien on a encore du temps devant nous
14	d'ici vendredi. Ça fait qu'on va faire ça comme ça.
15	Me PRUNELLE THIBAULT-BÉDARD :
16	D'accord. Sous réserve du contenu donc. Alors, je
17	vais déposer
18	LE PRÉSIDENT :
19	Oui.
20	Me PRUNELLE THIBAULT-BÉDARD :
21	tout d'abord l'affidavit de l'expert. Je crois
22	que nous sommes à C-RNCREQ-0039, si je ne m'abuse.
23	LA GREFFIÈRE :
24	Oui, c'est ça.

1	Me PRUNELLE THIBAULT-BÉDARD :
2	Excusez-moi. Voilà! Asa Hopkins, A-S-A H-O-P-K-I-
3	N-S.
4	
5	C-RNCREQ-0039: Affidavit de M. Asa Hopkins
6	
7	Et j'ai la réponse ici qui serait donc C-RNCREQ-
8	0040 et j'ai fait des copies additionnelles qui
9	peuvent être distribuées dès maintenant. Je vous
10	remercie.
11	
12	C-RNCREQ-0040 : Témoignage supplémentaire de
13	l'expert M. Asa Hopkins
14	
15	LE PRÉSIDENT :
16	Merci. Maître Falardeau.
17	Me DENIS FALARDEAU :
18	Bonjour, Monsieur le Président. Denis Falardeau
19	pour l'ACEF de Québec. Le calendrier tel que prévu
20	faisait en sorte que je plaidais cet après-midi,
21	mais j'utilise le passé parce que je viens
22	d'apprendre que c'est demain matin et j'ai un
23	engagement de deux jours. J'ai une assemblée
24	générale de deux jours. J'aurais une autorisation à
25	vous demander.

Ma plaidoirie est déjà écrite, je l'ai déjà
déposée au dossier. Est-ce que ce serait possible
que je plaide par écrit? Dans le fond, tout est
déjà rédigé, j'ai même déjà la version papier à
vous remettre. Je peux vous la remettre tout de
suite, à moins que ça vienne casser les règles du
jeu.
LE PRÉSIDENT :
Et si vous la déposez tout de suite
Me DENIS FALARDEAU :
C'est déjà fait.
LE PRÉSIDENT :
vous vaqueriez à d'autres occupations
immédiatement?
Me DENIS FALARDEAU :
Non. J'aurais la politesse d'assister à l'audience,
au moins pour ce matin, là, puis en début de
l'après-midi. Oui, oui.
LE PRÉSIDENT :
Oui. Bien, en fait, ce que je voulais vous dire,
c'est : attendons voir comment va se dérouler la
matinée parce que ça se peut qu'Hydro-Québec
C'était combien de temps la plaidoirie annoncée? Ce
n'était pas précis, là.

1	Me SIMON TURMEL :
2	En fait, c'est une excellente question.
3	LE PRÉSIDENT :
4	Oui.
5	Me SIMON TURMEL :
6	Je ne sais pas combien de temps Je ne me
7	souviens pas combien de temps on avait annoncé,
8	mais j'ai l'impression que ça devrait être entre
9	une heure, une heure et demie, maximum. Ça ne
10	devrait pas être plus long que ça.
11	(9 h 06)
12	LE PRÉSIDENT :
13	Bon. Alors, je vous dirais, Maître Falardeau,
14	attendons jusqu'à la fin de la matinée. Si on
15	débute avec la plaidoirie d'Hydro dès le retour du
16	lunch, il n'est pas impossible que vous puissiez
17	plaider.
18	Me DENIS FALARDEAU :
19	Parfait.
20	LE PRÉSIDENT :
21	Puis si ce n'est pas possible, bien, on utilisera
22	votre plaidoirie écrite comme vous le souhaitez. Je
23	ne pense pas que ça pose un problème à Hydro-

24

Québec.

- 12 -

- 1 Me SIMON TURMEL:
- 2 Dans la mesure où elle est déposée avant notre
- 3 réplique, le Distributeur n'a aucun problème.
- 4 Me DENIS FALARDEAU:
- 5 Elle est déjà déposée.
- 6 LE PRÉSIDENT :
- Je pense qu'elle sera même déposée avant votre
- 8 propre plaidoirie.
- 9 Me SIMON TURMEL:
- 10 Avant notre propre plaidoirie. Bon. C'est encore
- 11 mieux.
- 12 Me DENIS FALARDEAU:
- 13 C'est ça. Vous allez pouvoir répliquer avant que
- j'aie parlé. Merci.
- 15 LE PRÉSIDENT :
- 16 Merci, Maître Falardeau. Maître Gertler, vous ne
- voulez pas laisser parler maître Ouellet?
- 18 Me FRANKLIN S. GERTLER:
- 19 Non, pas ce matin, Monsieur le Président.
- 20 LE PRÉSIDENT :
- 21 Il est en pénitence?
- Me FRANKLIN S. GERTLER:
- 23 C'est ça. Je ne sais pas s'il y a d'autres
- 24 personnes dans la salle qui veulent passer avant
- 25 moi. Les gens avaient peur peut-être que je dois en

R-3986-2016		JP. FINET - ROEÉ
31 mai 2017		Interrogatoire
	- 13 -	Me F. S. Gertler

1	retard, alors ils se sont arrangés pour prendre du
2	temps avant. Alors, nous sommes rendus maintenant à
3	la preuve du ROEÉ. Et notre témoin, l'analyste
4	Jean-Pierre Finet, est installé. On pourrait
5	peut-être procéder immédiatement à son
6	assermentation.
7	
8	PREUVE DU ROEÉ
9	
10	L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce trente et
11	unième (31e) jour du mois de mai, A COMPARU :
12	
13	JEAN-PIERRE FINET, consultant, ayant une place
14	d'affaires au 4568, rue Boyer, appartement E,
15	Montréal (Québec);
16	
17	LEQUEL, après avoir fait une affirmation
18	solennelle, dépose et dit :
19	
20	INTERROGÉ PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :
21	Maintenant, Monsieur le Président, on a une pièce
22	complémentaire à déposer ce matin. Il s'agit de la
23	présentation que vous voyez à l'écran, la
24	présentation de monsieur Finet du rapport d'analyse
25	du ROEÉ. Et madame la greffière m'informe gentiment

que ça devrait être coté le C-ROEÉ-0018. On 1 2 pourrait le distribuer. Et on va procéder rondement à l'adoption de la preuve. On avait jugé, comme on 3 4 a indiqué dans la correspondance à la Régie, que 5 puisqu'on avait déjà adopté de toutes les manières la présentation, puis que notre preuve n'est pas 6 très volumineuse, on n'a pas procédé par 7 assermentation ou par affirmation solennelle 8 9 écrite. J'espère que ça ne froisse pas la Régie. 10 C-ROEÉ-0018 : Présentation de monsieur Jean-11 12 Pierre Finet du rapport d'analyse 13 du ROEÉ 14 15 Q. [1] Alors, Monsieur Finet, je vous réfère à quatre pièces. D'abord le C-ROEÉ-0014, qui est le rapport 16 17 d'analyse pour le ROEÉ par Jean-Pierre Finet du six 18 (6) avril déposé, comme j'ai dit, sous, je pense, 19 C-ROEÉ-0014. Je vous réfère également à deux pièces 20 que nous avons déposées en contre-interrogatoire. Il s'agit de la lettre de monsieur Baril au 21 ministre Heurtel, qui est le C-ROEÉ-0016. Et 2.2 ensuite du site du BAPE l'annonce de la 23 24 consultation publique sur les enjeux liés à l'implantation d'éoliennes dans l'habitat 25

- 1 floristique protégé de la Dune-du-Nord aux Îles-de-
- 2 la-Madeleine, il s'agit du C-ROEÉ-0017. Et enfin
- 3 votre présentation, le C-ROEÉ-0018 qu'on vient de
- 4 coter. Alors, pour les pièces 14, c'est-à-dire la
- 5 preuve écrite et 18, ce sont des documents qui ont
- 6 été préparés par vous ou sous votre supervision?
- 7 R. Oui.
- 8 Q. [2] Et est-ce que vous avez des ajouts ou des
- 9 corrections à y apporter, à attirer l'attention de
- 10 la Régie ce matin?
- 11 R. Non.
- 12 Q. [3] Non. O.K. Alors, est-ce que, à ce moment-là,
- vous les adoptez ces deux pièces-là, 0014, 0018 et
- 14 ainsi que les deux pièces mentionnées, c'est-à-dire
- 15 le 16 et le 17, pour valoir, pour faire partie de
- 16 votre preuve ici devant la Régie dans la présente
- 17 audience?
- 18 R. Oui.
- 19 Q. [4] Très bien. Alors, je vous inviterais à ce
- 20 moment-là... puis je pense qu'on peut y aller
- lentement, parce que le temps, on a réservé un peu,
- on n'ambitionnera pas, mais on peut prendre notre
- 23 temps puis présenter vos remarques s'il vous plaît.
- 24 R. Merci. Bonjour, Monsieur le Président, Monsieur et
- 25 Madame les régisseurs.

1	(9	h	12)	

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

2 Je vais débuter sans plus tarder la présentation.

3 Juste quelques mots sur la prévision de la demande.

Bien justement, on constate que la... comme Hydro-

Québec, là, que la tendance observée l'an dernier

6 s'est poursuivie. La preuve, d'ailleurs, Hydro-

7 Québec a annoncé l'abandon du recours à la centrale

8 de TransCanada, à Bécancour, en période de pointe.

9 Et, bien on croit qu'il est réellement temps

10 qu'Hydro-Québec améliore la prévision de la demande

plutôt que de constater son évolution a posteriori.

Il y a définitivement des lacunes.

En ce qui a trait à la gestion de la demande en puissance, en particulier, là, sur le programme de chauffe-eau interruptibles, Hydro-Québec estime le potentiel commercial à quatre cent cinquante mégawatts (450 MW) pour ce programme-là. On ne sait pas comment, comme par exemple, moi je n'ai pas réussi à trouver sur quelle base est estimé ce potentiel commercial là et je fais référence un peu à la présentation du docteur Hopkins qui disait, là, que ça serait bien d'établir un potentiel non seulement technico-économique, mais pour chacune des mesures, comment... quel sont les critères pour établir un

potentiel commercialement réalisable. Mais moi,
quand j'ai lu l'article dans la presse qui disait
que quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des clients
d'Hydro-Sherbrooke avaient été sondés et qu'ils
étaient favorables à faire interrompre leur
chauffe-eau tant que ça n'affecte pas leur confort,
bien ils n'ont pas précisé le temps que n'affectait
pas leur confort, en tout cas, pas dans l'article,
là. Mais si on appliquait ce chiffre-là, de quatre-
vingt-dix pour cent (90 %) de la clientèle d'Hydro-
Québec sur les deux point huit millions (2,8 M) de
chauffe-eau existants, bien le potentiel serait
beaucoup plus vaste que ce qu'Hydro-Québec allègue,
à quatre cent cinquante (450). Si ce n'est pas
mille (1000) Bien moi j'ai calculé, là, comme il
avait été calculé, là, dans ma preuve, en fonction
de la réponse qu'Hydro-Québec avait donné à la
Régie de l'énergie dans une demande de
renseignements, là, à point sept kilowatts (0,7 KW)
par chauffe-eau et c'est ça que ça donne, là. Peut-
être qu'il y a d'autres constellations qui feraient
en sorte que ça pourrait être un peu moins que ça,
mais quant à moi, c'est sûrement beaucoup plus
élevé que le quatre cent cinquante mégawatts
(450 MW) qu'Hydro-Québec véhicule.

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Hydro-Québec, dans cette cause-ci, a précisé, justement, que la... bon, la solution qu'ils préconisent, eux, pour pouvoir faire de la gestion de la demande en puissance avec les chauffe-eau, ça réside dans le design des chauffeeau. Donc, c'est strictement les nouveaux chauffeeau. Puis premièrement, donc, on abandonne, là, puis on nous a confirmé en audience, je ne sais pas si c'est monsieur Zayat ou monsieur Lagrange qui ont dit qu'on est rendu là dans le sens que ça nous ferme la porte des chauffe-eau existants. Donc, les chauffe-eau existants deviennent... ne sont plus un marché pour nous puisqu'il faut un nouveau type de chauffe-eau pour nous faire permettre de faire de l'intervention dans le parc de chauffe-eau. C'est majeur, là. Premièrement, on abandonne un potentiel énorme en vue d'une technologie qui n'existe pas encore, qui n'a même pas... qui ne s'est même pas montré le bout du nez, là, sur laquelle on ne sait même pas exactement quel type de technologie, s'il va pouvoir... si ça va pouvoir se faire, de toute façon. Et donc, ça c'est très inquiétant. Ça veut dire que le potentiel de gestion de la demande en puissance, pour les chauffe-eau, là, on ne verra pas ça avant qu'il y ait un remplacement total du

1	parc de chauffe-eau existants, là. Ça va être quoi?
2	Quinze (15) ans? C'est tragique, là, ce qui arrive
3	en ce moment. Puis quand monsieur Zayat, je crois,
4	vous disait que : « Ah, bien ce n'est pas si pire,
5	de toute façon, on a le chauffage. L'eau chaude ce
6	n'est pas si mal, ce n'est pas une si grosse
7	charge, là, on a tout le chauffage », l'eau chaude,
8	là, c'est la possibilité de stocker de l'énergie
9	justement dans le but de l'utiliser plus tard. Le
10	chauffage, avec des plinthes électriques, là, la
11	marge de manoeuvre n'est vraiment pas aussi grande.
12	En tout cas, j'aimerais ça voir le potentiel là-
13	dessus, commercialement réalisable, justement, sans
14	affecter le confort des clients. Donc, ce n'est pas
15	évident de dire, là, que puis ce n'est pas tu
16	sais il voulait dire : « Ce n'est pas grave, là,
17	l'eau chaude, on va se reprendre avec le
18	chauffage. » La marge de manoeuvre, quant à moi,
19	elle n'est pas aussi grande, là. Ça, le chauffe
20	eau, on voit qu'il y a moyen de le faire sans
21	affecter le confort des clients.
22	(h 16)
23	En plus, bien on sait qu'il y a trente pour cent
24	(30 %) des chauffe-eau existants qui seraient
25	contaminés par la légionellose, on en avait parlé

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

dans le précédent dossier tarifaire, 3980. Et donc, que c'est une réalité qui devrait préoccuper la Régie de l'énergie et Hydro-Québec, là, c'est... Il y a d'une... il y aurait, selon les chiffres de l'INSPQ, l'Institut national de santé publique du Québec, de une à sept personnes qui en meure annuellement de ça, là. Et pourtant, on n'entend pas parler Hydro-Québec de ce sujet-là du tout, là, tu sais, on dit aux gens de faire attention quand ils ramassent les feuilles dans leur piscine, de ne pas prendre de ne pas prendre leur bain avec leur toaster. Mais c'est assez inquiétant qu'il n'y a rien qui se passe là-dessus. Et à l'époque, Hydro-Québec avait développé avec le LTEE un -dans le temps il y avait deux « E »- une bande chauffante pour aller dans le bas des chauffe-eau puis, bon, ça accélérait le... c'est-à-dire ça réduisait la durée de vie utile des chauffe-eau. Il y avait eu des problèmes. Je ne sais pas exactement lesquels. Mais à l'époque, Hydro-Québec avait démontré quand même un certain intérêt à essayer de régler le problème. Je sais que « beyond the meter » comme on dit en anglais, ce n'est pas leur responsabilité

légale. Mais tant qu'à moi, il y a un peu de... il

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

devrait y avoir une préoccupation morale. Et donc, la solution qu'on propose, nous, puis c'est une solution qui est proposée d'ailleurs par d'autres organismes entre autres dans les chauffe-eau, entre autres dans les réseaux d'eau chaude des hôpitaux, c'est d'augmenter, de faire un choc thermique, d'augmenter la température de l'eau à soixante-dix degrés Celsius (70 °C) pendant trente (30) minutes.

Là, notre but, nous, ce n'est pas d'éliminer la légionellose au complet au Québec. Mais c'est de faire d'une pierre deux coups, c'està-dire répondre aux préoccupations de l'INSPQ qui dit, regarde, moi, si tu la descends en bas de soixante degrés Celsius (60 °C), puis tu attends à cinquante (50) pour la repartir, j'ai peur que ça accélère la prolifération de ces bactéries-là. Ce n'est pas à nous. Faisons justement plutôt du stockage proactif de chaleur, augmentons la température de ces chauffe-eau là à soixante-dix degrés Celsius (70 °C). D'ailleurs, la règle de la RBQ, en passant, dans les hôpitaux, c'est de dire soixante-dix degrés Celsius (70 °C) plus ou moins dix degrés Celsius (10 °C). De sorte à ce que ça ne soit pas en bas de soixante degrés Celsius (60 °C).

C'est ça. Stockons de la chaleur en

prévision des pointes et délestons à soixante-dix degrés Celsius (70 °C) quand la pointe arrive et faisons en sorte que le chauffe-eau redémarre à soixante degrés Celsius (60 °C). Puis ce n'est pas vrai que les gens vont se brûler. On en avait parlé aussi la dernière fois justement des mitigeurs que la loi même demande maintenant d'installer à la sortie des chauffe-feu, de sorte que l'eau ne soit pas plus chaude que quarante-neuf degrés Celsius (49 °C) quand les usagers la touchent.

Monsieur Zayat, je crois qu'il parlait que c'était de compétence fédérale la température de l'eau. Si je ne m'abuse, ce n'est pas vrai, premièrement. C'est une décision strictement provinciale. D'ailleurs, la seule province au Canada qui interdit le préchauffage de l'eau froide, par exemple, avec les récupérateurs de chaleur des eaux grises, c'est le Québec. Partout ailleurs au Canada, on peut préchauffer les deux. Même en France, on peut... Pour dire que le Québec est plus catholique que la France en ce moment en ce qui a trait aux légionelloses. Et c'est la RBQ, sur la base des avis de l'INSPQ, qui émet ses directives quant à la température de l'eau. Et c'est pour ça que, maintenant, ils prescrivent le

soixante (60 °C) et le quarante-neuf degrés Celsius

(49 °C).

En ce qui a trait à la gestion de la demande en puissance aussi. Bon, bien, c'est ça, on a étudié le rapport du docteur Asa Hopkins. Et on a participé aussi à la conférence téléphonique avec d'autres intervenants sur le sujet de son rapport. Et on est d'accord avec la majorité, sinon la totalité des recommandations qui ont été effectuées.

Entre autres, bon, cibler l'ensemble du potentiel rentable et commercialement réalisable, et non pas un peu comme c'est fait là en ce moment dans l'étude de... c'est-à-dire pour les coûts évités d'Hydro-Québec, on dit vingt pour cent (20 %) « overall », t'sais. Ça devrait être vingt pour cent (20 %) ICF International. Mais ce serait bien de l'avoir par mesure. Parce que chacune des mesures comporte ses barrières à l'adoption qui lui sont propres. Donc, on ne peut pas, quant à moi, faire un « one size fits all » comme ca.

Réaliser des mises à jour régulières des études de potentiel. Tout à fait. Il y a des innovations technologiques qui se font régulièrement. Et d'ailleurs, vous donner un autre

1	exemple, le Massachusetts, je crois, ou en tout					
2	cas, dans le nord-est, la Nouvelle-Angleterre, on					
3	vient de signer seize point quatre mégawatts					
4	(16,4 MW) de batteries en stockage. Et, ça, c'en					
5	est un moyen de gestion de la demande en puissance.					
6	Ça arrive pour vrai dans les autres législations.					
7	On en tient compte. On le prévoit. On l'utilise					
8	même. On commence déjà à utiliser du stockage					
9	électrique. Mais ici, ça ne fait pas partie de					
10	notre étude de potentiel, puis elle n'a pas été					
11	mise à jour depuis deux mille douze (2012).					
12	Établir une cible de long terme. Aussi ce					
13	serait bien justement de dire, bien, écoute, on					
14	veut attaquer tant de pourcent du potentiel la					
15	première année, deuxième année, troisième année, et					
16	les stratégies qui peuvent aller avec, en fonction					
17	des barrières qu'on étudie.					
18	Développer un portefeuille de programmes.					
19	Hydro-Québec en a déjà, oui, des programmes de					
20	gestion de la demande en puissance. Mais c'est rien					
21	qui est fait à partir d'une planification intégrée.					
22	Et établir aussi des cibles annuelles dans					
23	le cadre du plan d'appro. On en a, là en ce moment.					

En ce qui a trait à l'étude sur les coûts

24 (9 h 22)

25

évités dans les réseaux autonomes, on a étudié justement le rapport d'ICF International, on a participé aussi à la rencontre du vingt-huit (28) février chez Hydro et on partage l'avis d'Hydro làdessus, là, en faveur du maintien de la méthode actuelle.

En ce qui a trait à la conversion des réseaux autonomes, plus particulièrement en ce qui a trait au raccordement du réseau des Îles-de-la-Madeleine au réseau intégré d'Hydro-Québec, Hydro-Québec réalise présentement une étude avant projet, bon, qui arrache son prestige et des sommes importantes et risque de porter préjudice au projet d'énergie renouvelable, selon nous. On pense que c'est peut-être à cause de... puis c'est un scénario, comme vous l'avez soulevé, Madame le Régisseur, que nous, en tout cas, à tout le moins, on pense qu'Hydro-Québec semble privilégier, peut-être pour une question d'écouler les surplus, une autre façon d'écouler les surplus.

Nous, quant à nous, c'est une solution totalement improbable. Puis entre autres, à cause... bien, surtout à cause des coûts qui sont présumément trop élevés. Je fais référence à Maritime Link qui lierait Terre-Neuve à la

1	Nouvelle-Écosse, qui est d'un point cinq (1,5)
2	bien, qui est estimé à un point cinq milliard de
3	dollars (1,5 G\$), et mon confrère Nicholas a
4	vérifié, la distance de ce câble-là est de cent
5	soixante-dix kilomètres (170 km) et le projet de
6	câble d'Hydro-Québec est de deux cent dix
7	kilomètres (210 km). Donc, il est plus court, en
8	plus, que celui d'Hydro-Québec, juste pour dire ça
9	comme ça.

Donc c'est ça, quant à nous, c'est peu probable que ce soit un scénario même considérable. Hydro-Québec, je sais que la... Ce n'est pas la première fois qu'Hydro-Québec a considéré ça. Moi je sais qu'il y a peut-être même trente (30) ans ça a été fait, ça a été étudié, là. Ça revient périodiquement, comme à peu près tout revient périodiquement chez Hydro.

Conversion des réseaux autonomes, encore, là, en termes de solution alternative au projet de raccordement, bien nous on dénonce le fait qu'il n'y a pas d'étude d'avant-projet pour les autres solutions potentielles de conversion des... de la centrale des Îles, bon, comme justement les éoliennes, la conversion de la centrale à d'autres combustibles comme la biomasse, ou le stockage

d'énergie qui va avec aussi, donc il n'y a rien de ça. Et on déplore ça, puis, bon, vous avez parlé de balisage, entre autres, là, il n'y a pas juste du mazout qui produit de l'électricité dans les réseaux autonomes, là. Entre autres, au Danemark, je pense qu'il y a trois îles qui produisent... qui s'alimentent strictement à l'énergie renouvelable, puis je pense même qu'il y en a une qui fournit, en plus, deux ou trois pays. Donc... Puis... mais bon. On ne va pas amener de la nouvelle preuve, mais oui, il y en a d'autres, à ma connaissance, là, d'autres modèles intéressants, au moins, de voir ce que ça a coûté, comment ils ont réalisé la transition énergétique et tout ça.

Il y a un appel de propositions, et non pas d'offres, qui est prévu pour deux mille dix-huit (2018), échéancier en deux mille dix-neuf (2019).

Je pense que c'est vous, Monsieur le Président, qui aviez questionné pourquoi... pourquoi attendre si tard, là, tu sais. C'est vrai. Et nous, on aimerait ça, justement, on demande que ce soit agencé dans le temps, là, l'étude d'avant-projet et l'appel d'offres et demander à Hydro de les mettre sur des pieds d'égalité, là.

Q. [5] Monsieur Finet, je pense qu'il y a peut-être

- 28 -

- 1 une coquille, « appel », ça devrait être « appel de
- propositions »?
- 3 R. Appel de propositions, oui.
- 4 Q. [6] Oui, oui, c'est ça.
- 5 R. Désolé, désolé, mea culpa. Mea maxima culpa.
- 6 Q. [7] Tant qu'on n'aura pas établi vraiment la
- 7 différence entre les deux, alors on va continuer.
- 8 R. En termes d'acceptabilité sociale, Hydro-Québec,
- 9 bon, bien Hydro-Québec a un partenaire municipal,
- je pense, puis a l'air de s'en satisfaire, là. Ils
- ont créé une table d'échanges avec des acteurs de
- la municipalité qui est supposée exister, bon,
- depuis novembre deux mille seize (2016) jusqu'à la
- fin deux mille dix-sept (2017). Il y a même une
- date de fin de prévue à cette collaboration-là.
- 16 Pourtant, la transition énergétique ne sera pas
- 17 faite en décembre deux mille dix-sept (2017), là.
- Selon le ROEÉ, bien c'était insuffisant pour
- 19 garantir l'acceptabilité sociale. La table
- 20 d'échanges devrait être inclusive, devrait, oui,
- intégrer beaucoup plus d'acteurs de la communauté,
- là. C'est pas quelque chose qui passe comme une
- 23 lettre à la poste. C'est un sujet très sensible aux
- 24 Îles-de-la-Madeleine, l'énergie, les éoliennes. Il
- 25 y a eu plusieurs histoires dans le temps et

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

plusieurs plusieurs débats puis il y a eu des rejets déjà de cette technologie-là à cause des emplacements. Donc, c'est un sujet sensible, on ne peut pas juste intervenir comme on veut là-bas. (9 h 27)

Suite à des représentations d'un des membres du ROEÉ, l'AMSÉE qui est l'Association madelinienne pour la sécurité énergétique et environnementale, la Régie intermunicipale de l'énergie de Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine a finalement créé un comité de liaison pour justement essayer de... je pense, un peu compenser pour ce

qu'Hydro-Québec ne fait pas en termes de

consultation de la communauté.

Donc, nous, on demande à ce qu'Hydro-Québec inclue dorénavant les intervenants du milieu dans ses échanges avec les autorités municipales et que ces échanges se poursuivent pendant la durée de la transition énergétique et non pas que ça arrête au trente et un (31) décembre deux mille dix-sept (2017).

En ce qui a trait au PUEÉ, on préfère... on réitère la nécessité d'intégrer les systèmes à la biomasse parmi les équipements admissibles au PUEÉ, surtout si on veut faire une transition énergétique

aux Îles, bien, oui,	ce serait	bien de la faire
complète et incluant	aussi les	systèmes de
chauffage autres qu'	à l'électri	lcité.

Donc... et nous, tant qu'à nous, bien, c'est certain que, oui, il faut maintenir le PUEÉ avec une centrale thermique si c'était du gaz naturel, ce qu'on ne souhaite pas, là, à liquéfier ou si c'était de la biomasse, ça ferait du sens quand même, tant qu'à nous. Même la biomasse par exemple, il y a moyen de l'utiliser de façon plus efficace directement chez les clients qu'en produisant de l'électricité. Oui, on peut récupérer une partie de la chaleur utile avec une centrale à la biomasse, mais quand même.

Et même dans le cadre d'une transition énergétique, dépendamment du niveau de la transition, il va falloir analyser justement la logique. Éventuellement, peut-être que ça va être possible de chauffer à l'électricité renouvelable aux Îles si on utilise entre autres le stockage.

En termes de mesurage net, bien il y a un manque d'empressement d'Hydro-Québec à promouvoir la production décentralisée d'énergie renouvelable aux Îles-de-la-Madeleine, on sait que c'est rentable. Puis il y a un premier citoyen qui est

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

sympathisant de l'AMSÉE aussi qui, lui, a commandé son stock pour s'installer pour bénéficier du mesurage net d'Hydro-Québec avant même que soit annoncée la bonification. Lui, là, c'est une question de conviction puis c'est comme ça.

Donc, c'est ça. Nous, on recommande la réalisation d'une analyse coût/bénéfice sur la production d'énergie renouvelable décentralisée aux Îles, afin de mieux bonifier, entre autres.

En ce qui a trait à l'appel de propositions pour les centrales éoliennes aux Îles-de-la-Madeleine, il s'agit d'une puissance installée de six mégawatts (6 MW). Mais, Hydro-Québec a restreint justement, dans ce cas-là en particulier, l'enjeu de l'acceptabilité sociale à la réalisation d'un partenariat avec les autorités municipales. Et donc comme, Monsieur le Président, vous interrogiez le représentant d'Hydro-Québec, je pense c'est monsieur Zayat qui disait que, oui, ça paraissait être l'intervenant naturel. Oui, mais c'est pas suffisant. C'est pas parce que ces gens-là ont été élus une fois aux quatre ans qu'ils ont une carte blanche pour décider de l'avenir de la communauté de façon avec un chèque en blanc. Et donc, c'est vraiment pas suffisant. C'est pas ça que...

l'acceptabilité sociale, comme critère, ça ne s'arrête pas aux portes du Conseil de ville.

L'appel de propositions, en plus, impose un site d'implantation qui se trouve dans un milieu d'une aire abritant une espèce floristique menacée, ce qui est en contradiction avec un des quatre critères énoncés par Hydro-Québec pour les projets de conversion des réseaux autonomes. C'est-à-dire que l'un des critères, c'est que ce soit acceptable au point de vue environnemental. Mais là, ils ont décidé de parker les éoliennes dans une... exactement où est située une plante menacée qui est le Corème de Conrad pour laquelle il y avait eu d'ailleurs des audiences publiques du Bureau d'audience publique sur l'environnement le trois (3) mai dernier.

Bien, justement c'est rendu là. Et donc c'était une commission du BAPE pas sur l'éolienne, mais sur les enjeux liés à l'implantation d'éoliennes dans l'habitat floristique protégé de la dune du nord aux Îles-de-la-Madeleine et ce n'est pas évident que le ministre va donner une autorisation là-dessus. Il y a eu du cafouillage un peu. La Municipalité a déposé un schéma d'aménagement où elle a omis de spécifier qu'il y

1	avait une zone protégée là. Puis, bon, et caetera,
2	et caetera. Il y a eu un peu de cafouillage.
3	(9 h 32)

Il y a beaucoup d'avis divergents qui ont été exprimés lors de ces audiences-là. Entre autres, le fait qu'il existe un site alternatif hors de la zone qui est problématique, qui est à Grosse-Île. Je vais y venir. Le fait aussi qu'il y a un projet de conversion de la centrale à court ou moyen terme. Donc, c'est quoi la pertinence d'endommager un territoire protégé si, par exemple, on était pour passer un câble sous-marin, un peu comme vous faisiez allusion lors du contreinterrogatoire du panel d'Hydro-Québec, Monsieur le Président.

En plus, bien, il n'y a pas de possibilité d'expansion du parc. Donc, si on fait un appel de propositions pour la conversion de la centrale, bien, oubliez ça, les éoliennes, il n'y a pas de possibilité d'en mettre plus là. C'est une zone floristique protégée. Donc, c'est un peu... T'sais, on dit que si on veut tuer son chien, on a juste à dire qu'il a la rage. C'est un peu de mal positionner le dossier des éoliennes en partant. C'est de le handicaper un peu que de le situer dans

4					- \
1	\sim	teri	\sim 1 \pm \sim	120	- 1 a
_	\sim	$\Gamma \subset \Gamma \perp$		$^{\prime}$	a

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

Il y a de l'inquiétude aussi quant au

précédent que ça représenterait la construction

d'un ouvrage dans un territoire protégé comme ça.

Donc, ce n'est pas qu'une petite décision, une

petite dérogation puis dire, ce n'est pas grave, on

va les déplacer ces « patches » d'herbe là. Ce

n'est pas comme ça que ça fonctionne.

Et donc, c'est ça, est-ce qu'on veut réaliser une réduction de GES absolument au détriment des territoires protégés. L'audience a duré plus que cinq heures, en passant. Elle a commencé à sept heures (7 h) le soir, à dix-neuf heures (19 h), et fut terminée après minuit. Juste pour vous dire que c'est... Il y a eu une dizaine de mémoires de déposés. Puis donc, on est en attente de la décision du ministre Heurtel qui doit décider, je pense, en fonction de l'article 19 de la Loi sur le... LEMV... Je ne me rappelle pas de l'acronyme. En tout cas!

- 21 Me FRANKLIN S. GERTLER:
- 22 Sur les espèces menacées et vulnérables.
- 23 R. C'est ça. Oui. Donc, il y a eu... Il y a un projet
- d'implantation d'éoliennes aux mines Seleine,
- 25 qu'Hydro-Québec ne mentionne pas du tout dans son

Plan d'approvisionnement. Ce projet-là est situé à Grosse-Île. Puis ça serait d'abord et avant tout pour alimenter le premier client en importance d'Hydro-Québec aux Îles-de-la-Madeleine, donc la mine Seleine.

Mais il est inadmissible à l'appel de propositions d'Hydro-Québec, parce qu'il n'est pas dans le territoire visé et parce qu'il n'est pas avec le bon partenaire. T'sais, les Îles-de-la-Madeleine, là, oui, il y a une agglomération qui s'occupe des deux municipalités, mais il y a vraiment deux municipalités, les Îles-de-la-Madeleine qui est quatre-vingt-seize pour cent (96 %) du territoire de population à peu près, puis la Grosse-Île qui est le petit bout où mine Seleine est située.

Donc, c'est ça, on se trouve finalement,
Hydro-Québec a privilégié un territoire finalement
protégé au détriment d'un autre territoire où, là,
toutes les conditions sont favorables mais, ah,
non, ce n'est pas dans mon appel d'offres, ça
n'existe pas, je refuse. Pourtant ce client-là a
évoqué même son désir pendant les audiences du BAPE
à discuter avec la Régie intermunicipale des Îlesde-la-Madeleine, Gaspésie et Hydro-Québec sur un

moyen de satisfaire aux exigences même économiques avec des redevances pour aller à la municipalité ou aux autorités municipales et de consentir justement aux exigences techniques et économiques du milieu.

Donc, ils font preuve de bonne volonté.

Sauf qu'eux autres se trouvent à avoir un projet
qui est réalisable, qui est souhaitable même. Nous,
on n'a pas, en passant, de parti pris. Nous, on en
veut le plus possible d'éoliennes, que ce soit eux
ou autres, t'sais. Mais on dirait qu'Hydro-Québec a
tendance à "s'autopelures de bananiser", comme
dirait Parizeau, dans ce dossier-là. C'est un peu
comme on le voit venir, t'sais.

Donc c'est ça. Donc, c'est dommage. Et, nous, on voudrait que soit Hydro-Québec modifie son appel d'offres ou soit qu'il s'entende avec la... Puis, là, je laisserai maître Gertler argumenter sur ce point juridique là. Mais je sais qu'il y a l'article 74.3, je pense, qui permet de revendre à Hydro-Québec, d'acheter des surplus de production d'énergie renouvelable, bon, bien, et caetera, mais que... Écoutez, qu'on trouve une solution, là, c'est pas... t'sais, c'est vraiment de... en tout cas. Il n'y a pas une problématique à tout casser là-dedans, là, t'sais, c'est...

1 (9 h 37)

Donc, c'est ça. Selon nous, justement
Hydro-Québec ne devrait pas se limiter à six
mégawatts (6 MW) la production d'énergie éolienne
aux îles-de-la-Madeleine. Est-ce que c'est pour
échapper au BAPE? Parce que le BAPE, quand c'est en
dessous de dix mégawatts (10 MW), bien, n'a pas
juridiction ou... Pourtant, le creux de la charge à
l'été deux mille seize (2016), comme a répondu
Hydro-Québec à une de nos DDR, était dix point
trois mégawatts (10,3 MW). Donc, le double de ce
qu'Hydro-Québec va chercher...

Bien, ce qu'Hydro-Québec fait en ce moment ne serait pas... ne serait pas exagéré et ça représenterait qu'une partie de toute façon du soixante, soixante-six mégawatts (60-66 MW) de puissance installée aux Îles.

Donc, c'est ça. Comme je disais tout à l'heure, Hydro-Québec devrait soit modifier son appel de propositions, soit négocier avec Mines Tugliq, Mines Seleine des Îles-de-la-Madeleine, Grosse-Île. Tugliq... Grosse-Île, la municipalité de Grosse-Île a déjà adopté une résolution au conseil de ville pour donner son accord et son appui au projet de Tugliq, là, t'sais. C'en est

4	and the second s	
1	pratiquement	tricta
-	pracradicincin	

- Donc, c'est ça. Sous la réserve de
- 3 l'argumentation des aspects juridiques, selon le
- 4 ROEÉ, il est nécessaire que les exigences de la
- 5 planification et les appels d'offres, ainsi que la
- 6 possibilité de l'achat de surplus auprès de
- 7 producteurs d'énergie renouvelable, s'appliquent en
- 8 réseau autonome autant qu'en réseau intégré.
- 9 Pour des raisons d'équité puis de
- 10 traitement impartial des sources, des fournisseurs
- et des clients d'Hydro-Québec, des questions de
- 12 transparence afin d'éviter des situations de
- 13 conflits d'intérêts. Question aussi d'aller
- chercher le pouls optimal et une question aussi de
- 15 favoriser par tous les moyens possibles la
- 16 conversion, la faible empreinte environnementale et
- 17 l'autonomie énergétique en réseau autonome.
- 18 C'est tout. Merci.
- 19 LE PRÉSIDENT :
- 20 Merci.
- 21 Me FRANKLIN S. GERTLER:
- 22 S'il vous plaît, un instant.
- Q. [8] Monsieur Finet, merci. Juste une ou deux
- 24 petites questions de clarification. Je pense que
- 25 monsieur Zayat avait, puis là je n'ai pas la

- 1 référence exacte, mais vous allez vous souvenir, je
- pense, a parlé en termes finalement du fait que
- 3 l'appel de propositions était pour fournir comme un
- 4 balisage ou donner toutes les possibilités. Alors,
- on n'avait pas besoin d'étudier plus. J'aimerais
- 6 juste savoir si vous pouvez commenter cet aspect-
- 7 là, s'il vous plaît.
- 8 R. Bien, comme je disais tout à l'heure, en donnant
- 9 les exemples des îles au Danemark, c'est... il
- 10 serait intéressant de voir justement ce qui s'est
- fait ailleurs puis de voir les coûts puis les
- 12 problématiques rencontrées ailleurs. C'est peut-
- 23 être pas juste une question de coûts, mais c'est
- une question d'expérience aussi et de voir c'est
- 15 quoi les choix technologiques et autres. Donc, moi,
- 16 je pense que ça pourrait être pertinent et dans la
- 17 mesure où c'est pas tout le monde qui utilise du
- 18 mazout.
- 19 Q. [9] O.K. C'est bien, Monsieur le Président, je n'ai
- pas d'autres questions.
- 21 LE PRÉSIDENT :
- 22 Merci, Maître Gertler.
- Me FRANKLIN S. GERTLER:
- Le témoin évidemment est...

- LE PRÉSIDENT : 1
- Évidemment. J'allais demander...
- Me FRANKLIN S. GERTLER: 3
- 4 ... prêt pour les contre-interrogatoires.
- LE PRÉSIDENT : 5
- Merci. Donc, y a-t-il des intervenants dans la 6
- salle qui souhaitent interroger monsieur Finet? 7
- M. JEAN-PIERRE FINET: 8
- 9 R. Non.
- Q. [10] Merci. Merci de vous pencher. Maître Turmel. 10
- 11 Me SIMON TURMEL :
- Aucune question pour le Distributeur. 12
- LE PRÉSIDENT : 13
- Merci. Maître Fortin? 14
- 15 Me PIERRE FORTIN :
- 16 Je n'ai pas de guestion, Monsieur le Président.
- LE PRÉSIDENT : 17
- Merci. 18
- INTERROGÉ PAR LA FORMATION 19
- Me SIMON TURMEL, régisseur : 20
- Merci, Monsieur le Président. 21
- O. [11] Bonjour, Monsieur Finet. 22
- R. Bonjour. 23
- 24 Q. [12] Je me demandais la question « est-ce que j'ai
- 25 une question ou non », mais peut-être que je vais

1		m'aventurer dans la question suivante. Sur le coup,
2		je n'avais pas de question, mais je me suis dit,
3		bon, mon tour est arrivé vite, alors je n'ai plus
4		le temps de réfléchir, donc je vais poser la
5		question.
6		(9 h 43)
7		Je vous écoutais sur ce qui se passe aux
8		Îles-de-la-Madeleine et l'acceptabilité sociale et
9		tout ça puis le dossier du BAPE. La question que je
10		me posais, il y a déjà un dossier devant le BAPE,
11		avec une décision à venir du ministre. Que peut
12		faire la Régie dans tout ça, vous interpellez la
13		Régie, vous dites : « Un milieu sensible, un milieu
14		vulnérable, le ministre s'en vient avec une
15		décision, on voudrait que Régie, on voudrait que
16		Régie », mais que peut faire la Régie si le
17		ministre est déjà saisi du dossier?
18	R.	Bien c'est justement, c'est-à-dire de demander à
19		Hydro-Québec d'ouvrir le territoire, là, de façon
20		plus inclusive de sorte à ce que le projet de
21		c'est-à-dire que les éoliennes puissent même
22		s'installer ailleurs, aux Îles-de-la-Madeleine, pas
23		juste Tugliq, mais que d'autres proposants, même,
24		puissent proposer des éoliennes sur le territoire
25		de Grosse-Île, par exemple. Donc, ça demande juste

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

un amendement à l'appel d'offres, par exemple, pour dire : « Bien regarde, dorénavant, ça ne sera plus dans les... à la Dune du Nord qu'on va restreindre l'implantation d'éoliennes, mais on va le permettre là aussi parce que c'est... » Et donc, déjà, en partant, ça serait quelque chose qui serait... tu sais, même si on rentrait, par exemple, un câble sous-marin puis qu'il y avait... puis plusieurs éoliennes aux Îles.

D'ailleurs, Grosse-Île, peut-être, permettrait pratiquement une installation, puis là, je dis ça sous toutes réserves, là, mais permettrait justement peut-être plus une expansion de sorte à ce que le scénario d'une conversion des Îles-de-la-Madeleine à l'énergie éolienne avec stockage puisse se faire de façon concentrée aux alentours de Grosse-Île puis qu'on aille chercher la puissance nécessaire avec stockage, là, seulement là. Là, en ce moment, il n'y a pas de... on est restreint, là, on est peinturé dans un coin, là. Donc, il faudrait demander à Hydro-Québec de faire preuve d'ouverture et, justement, d'amender son appel d'offres de sorte à ce que le territoire change, là, pour qu'il puisse se faire d'autres projets, des projets ailleurs que dans la Dune.

1	Q.	[13] Vous avez dit, tout à l'heure, que Mines
2		Seleine était d'accord pour aller de l'avant avec
3		un projet. Est-ce que Tugliq et Mines Seleine
4		Tugliq c'est un mandataire de Mines Seleine?
5	R.	Je ne connais pas les détails de leur entente. Je
6		sais qu'en ce moment, Tugliq proposait de vendre de
7		l'électricité à Mines Seleine, mais je ne connais
8		pas les détails. Mais il reste que dans ce cas-là,
9		si Hydro-Québec ouvrait son appel d'offres, par
10		exemple, à l'ensemble du territoire des Îles-de-la-
11		Madeleine où c'est possible de le faire, là,
12		justement, parce qu'un des critères, c'est
13		l'acceptabilité sociale, environnementale, et
14		caetera, donc si on permettait l'érection
15		d'éoliennes sur Grosse-Île, bien là, on n'aurait
16		même plus cette question-là à savoir si la relation
17		entre Mines Seleine et Tugliq, là. Tugliq serait
18		comme n'importe quel autre fournisseur qui dit :
19		« Bien regarde, moi je veux en installer là, voici
20		ma proposition. »
21	Q.	[14] Parce que je suis allé voir sur le site hier,
22		du BAPE et je ne voyais pas les interventions de
23		le maire de ou le maire, ou le conseiller

municipal de Grosse-Île, ni de Mines Seleine.

R. Ah, pourtant je...

24

- 1 Q. [15] Les deux sont là, oui?
- 2 R. Non, mais c'est-à-dire que j'ai une référence. Dans
- les documents que j'ai regardés, moi, il y a une
- 4 référence à l'adoption d'une résolution puis même
- 5 la résolution de Grosse-Île est dans un des
- documents déposés en mémoire par un ou l'autre des
- 7 intervenants, là. Ce n'est pas nécessairement la
- 8 municipalité de Grosse-Île qui a déposé sa
- 9 résolution, là.
- 10 Q. **[16]** Je comprends.
- 11 R. C'est plein de gens plein de bonnes intentions qui
- 12 essayent de diffuser l'information au maximum
- parfois.
- 14 Q. **[17]** Merci.
- 15 Me FRANKLIN S. GERTLER:
- 16 Monsieur le Président, on pourrait, si on le juge
- 17 utile, déposer la bonne référence ou fournir la
- 18 bonne référence.
- 19 Me SIMON TURMEL, régisseur :
- Non, je n'ai pas besoin. Tout simplement, c'est que
- j'essaie de faire écho à ce que monsieur Finet
- 22 avait dit.
- 23 Me FRANKLIN S. GERTLER:
- 24 Très bien. Merci.

1	Mρ	STMON	TURMEL,	régisseur	
T	ME	STMOM	IOKMEL,	regroseur	

- 2 Tant qu'à moi, je n'ai pas besoin. Merci.
- 3 LE PRÉSIDENT :
- 4 Excusez-moi, de toute façon, on parle
- 5 d'informations publiques, on va la retrouver, je
- 6 suis certain, là.
- 7 Me FRANKLIN S. GERTLER:
- 8 Très bien.
- 9 Me LOUISE ROZON:
- 10 Merci. Je vais avoir deux ou trois questions,
- 11 Louise Rozon pour la formation.
- 12 Q. [18] Monsieur Finet, bonjour. La planche... à la
- 13 planche 5 de votre présentation, vous parlez, bon,
- des programmes de gestion de la demande en
- 15 puissance et vous dites que le Distributeur, si
- 16 j'ai bien saisi, bon, n'a pas de planification
- 17 intégrée. Concrètement, qu'est-ce que le
- 18 Distributeur devrait faire de plus que ce qu'il
- 19 fait actuellement pour planifier les projets en
- 20 gestion de la demande en puissance et répondre aux
- 21 meilleures pratiques dans ce domaine-là? Parce
- 22 qu'ils semblent, eux, considérer qu'ils ont déjà
- les bonnes pratiques, mais selon vous, ce n'est pas
- le cas?
- 25 (9 h 48)

1	R.	Non, exactement. Les études de potentiel sont
2		restreintes à des études de potentiel technico-
3		économiques, donc il n'y a pas l'aspect d'études de
4		commercialisation de chacune des mesures et d'en
5		dire le potentiel pour chacune des mesures et de
6		temps. C'est donc bien que le potentiel Et
7		d'ailleurs, on nous met même on nous rajoute une
8		couche de complexité en disant : « Bien écoutez,
9		ces potentiels-là ne sont pas cumulables, je suis
10		d'accord, mais on peut quand même les séparer entre
11		poste, par exemple. Qu'on intervienne chez vous
12		avec de la biénergie avec un « backup » ou qu'on
13		intervienne chez vous avec une biénergie
14		télécommandée ou qu'on intervienne chez vous en
15		stockant dans d'autre chose, de la chaleur ou
16		Donc c'est ça. Il y a moyen de dire, bien, pour
17		l'aspect chauffe, le maximum du potentiel technico-
18		économique, c'est tant; et pour chacune des
19		mesures, bien, voici, par exemple pour la
20		biénergie, bien, voici ce qui nous limite, c'est
21		Bon. La problématique, c'est le fait que les
22		chauffe c'est-à-dire les systèmes au mazout
23		arrivent à la fin de leur vie utile. Les gens ne
24		veulent pas renouveler ça. Ils convertissent tout
25		électrique.

23

24

25

Bon. Les solutions pourraient être ça, ça, 1 2 ça et, entre autres, changer de combustible d'appoint. Comme on l'avait suggéré. Un des membres 3 4 du ROEÉ d'ailleurs - juste une parenthèse - avait suggéré à Hydro-Québec de faire un projet avec de 5 la biomasse en combustible d'appoint dans le cadre 6 de la biénergie. Puis Hydro-Québec vient de dire de 7 8 mettre ça sur le « back burner », mais bon. En tout 9 cas. 10 Donc c'est ça, Hydro-Québec devrait, pour chacune des mesures, établir c'est quoi le 11 potentiel technico-économique et le potentiel 12 commercialement réalisable. C'est pour ça que... Et 13 14 de justement viser un pourcentage de réalisations 15 de ce potentiel-là et de viser, comme dit le 16 docteur Hopkins, le maximum réalisable de ce potentiel commercialement réalisable. 17 18 Q. [19] Est-ce que cette planification-là devrait se 19 faire uniquement à l'interne ou il devrait y avoir 20 une structure plus ouverte pour permettre une 21 planification qui soit plus inclusive?

R. Moi, je suis certain que les intervenants seraient prêts à collaborer justement là-dessus. Mais il faut au moins qu'il y ait un partage d'informations, puis au moins qu'il y ait une vigie

qui se fasse régulièrement. Je vous donnais un exemple de stockage tout à l'heure. Bientôt, le stockage va faire concurrence à de l'électricité interruptible, à l'achat d'électricité sur les marchés de court terme. Au soixante-dix dollars (70 \$) qu'on donne aux agrégateurs, et caetera, et caetera.

Donc, c'est quelque chose qui va venir bouleverser le... Et qui commence déjà dans les autres juridictions à faire sa marque. Pourtant, ici, on n'en a aucune idée. Tout ce qu'on entend, c'est des criquets, à propos du stockage, là. Et pourtant Hydro-Québec est un acteur majeur en termes de développement de ces batteries-là avec Sony. Mais les autres réseaux, il faut croire, sont plus vite que nous. Mais, nous, à tout le moins, sans déjà avoir du stockage qui existe, il serait bien quand même de le planifier, de le voir venir, t'sais.

Q. [20] Une dernière question. Le Distributeur a mentionné lors de son témoignage que quatre-vingt-dix pour cent (90 %) environ du coût d'approvisionnement aux Îles-de-la-Madeleine... pas aux Îles-de-la-Madeleine, mais dans les réseaux autonomes, provient du coût du mazout.

- 1 R. Hum, hum.
- Q. [21] Est-ce que vous êtes... ça vous surprend cette
- donnée-là ou vous considérez que c'est plausible?
- 4 R. Bien, c'est-à-dire que c'est vrai, ce n'est pas
- faux, c'est quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des
- 6 réseaux autonomes qui utilise du combustible pour
- 7 alimenter leurs centrales. Quatre-vingt-dix pour
- 8 cent (90 %) de ce coût-là va être le combustible.
- 9 Mais il y a d'autres réseaux autonomes qui ne
- 10 fonctionnent pas à partir de combustible. Et c'est
- 11 ceux-là qu'on veut surtout savoir. Je ne veux pas
- savoir, moi... T'sais, dans le fond, tout...
- 13 T'sais, c'est évident qu'il va y avoir une
- similitude, puis qu'il va être relié, entre autres,
- 15 au prix de l'énergie puis aux taxes qui vont être
- dans chacune des provinces, et caetera. Mais ce
- 17 n'est pas tellement eux autres qu'on veut étudier.
- 18 C'est plus, on veut voir ceux qui sont rendus plus
- 19 loin.
- 20 Q. [22] C'est bon. Merci beaucoup.
- 21 R. Merci.
- 22 LE PRÉSIDENT :
- 23 Q. [23] Quelques questions de ma part. Je vais revenir
- 24 sur la question de mine Seleine un peu plus loin.
- D'abord, je veux parler de chauffe-eau. Parce que

- je veux bien comprendre votre recommandation par
- 2 rapport aux soixante-dix degrés (70°).
- 3 R. Oui.
- 4 Q. [24] On s'entend, la température de consigne du
- 5 chauffe-eau, ce n'est pas télécommandable, en tout
- 6 cas, pas à ma connaissance. Le chauffe-eau est
- 7 « setté » à soixante-dix degrés (70°) ou à soixante
- 8 (60) ou à soixante-cing (65). En fait, il est
- 9 « setté » à une certaine température en usine. On
- 10 peut le réajuster par la suite. Mais, là, vous
- 11 parlez de télécommander la température du chauffe-
- 12 eau?
- 13 R. Bien, c'était ce qui était sous-entendu avec le
- 14 programme de télédélestage d'Hydro-Québec qui
- 15 faisait passer la température de soixante (60) à
- 16 cinquante (50) pour la redémarrer à distance à
- 17 cinquante (50) aussi, et pour qu'elle remonte
- automatiquement à soixante (60) après la pointe.
- 19 Tout ce qu'on dit, c'est, plutôt que de le délester
- de soixante (60) puis de faire redémarrer à
- 21 cinquante (50), on le fait par télécommande
- 22 augmenter à soixante-dix (70) en prévision de la
- 23 pointe et on le déleste rendu à la pointe, de sorte
- à ce qu'il revienne à soixante (60) tranquillement,
- à soixante degrés (60) pendant la pointe.

- 1 (9 h 53)
- 2 Q. **[25]** Oui, mais...
- 3 R. Jusqu'après la pointe.
- 4 Q. [26] Excusez-moi, là, peut-être que j'en manque un
- 5 bout en matière de chauffe-eau, là, mais ce
- 6 qu'Hydro-Québec... puis vous évoquez un potentiel
- 7 plus grand que le quatre cent cinquante mégawatts
- 8 (450 MW) qu'Hydro-Québec envisage, mais le quatre
- 9 cent cinquante mégawatts (450 MW), ou votre mille
- sept cent soixante-quatre (1764) est basé sur le
- 11 parc de chauffe-eau actuel?
- 12 R. Oui.
- 13 Q. [27] Le parc de chauffe-eau actuel, à ma
- connaissance, ce sont des chauffe-eau à température
- préétablie, c'est-à-dire avec un tournevis, on peut
- ouvrir le panneau du chauffe-eau puis aller changer
- 17 la température de consigne du chauffe-eau, mais ça,
- 18 c'est une intervention manuelle du propriétaire du
- 19 chauffe-eau.
- 20 R. Oui, mais là...
- 21 Q. [28] Bon. Une fois qu'il est établi à soixante-dix
- 22 (70), ça va, ça veut dire que ce chauffe-eau là va
- 23 toujours produire de l'eau à soixante-dix degrés
- Celcius (70 °C) à la sortie du chauffe-eau, sauf
- lorsque le chauffe-eau est éteint puis que sa

- température interne va descendre à un certain 1
- 2 niveau de degrés, puis c'était ça la mesure
- envisagée, non? 3
- 4 R. Bien... Mais Hydro-Québec ne se rendait pas chez
- les clients pour aller baisser manuellement le 5
- thermostat des chauffe-eau, ils installaient un 6
- bidule à distance qui contrôlait la température, 7
- 8 justement. Et ce qui est possible, c'est possible
- 9 techniquement de le faire, c'est d'augmenter la
- 10 température à distance et de la délester à distance
- 11 aussi.
- O. [29] Oui, mais enfin, là on fait une discussion 12
- technique, là, mais... 13
- 14 Me FRANKLIN S. GERTLER:
- Monsieur le Président, si je peux aider, là... 15
- LE PRÉSIDENT : 16
- Oui. 17
- Me FRANKLIN S. GERTLER: 18
- 19 Des fois vous m'aidez. Je pense que ma
- 20 compréhension, puis je ne suis pas tellement mieux
- que vous, là, par rapport à ces aspects techniques, 21
- 22 mais ma compréhension c'était que le programme qui
- 23 a été proposé par Hydro-Québec, qui est maintenant
- 24 abandonné, ou sur les tablettes, c'était justement
- d'installer un dispositif qui permettait une 25

pointes seulement.

1		télécommande à distance. Et là, ils proposent
2		simplement un autre type de régime de télécommande,
3		si je comprends bien, là, si c'est je ne sais
4		pas si c'est On pourrait peut-être lui poser la
5		question de cette façon-là pour mieux comprendre.
6		LE PRÉSIDENT :
7		Ma compréhension personnelle de ça n'est pas la
8		même que la vôtre. Mais de toute façon
9	Q.	[30] Mais je voulais surtout comprendre c'était
10		quoi votre proposition, alors Mais peu importe
11		qui a raison en matière de télécommande de la
12		température, mais ce que vous, vous proposez, c'est
13		de fonctionner avec une température de consigne de
14		soixante-dix degrés C (70°C)?
15	R.	Non. Bien non, pas nécessairement, pas en
16		permanence, là. Ce n'est pas nécessaire de le faire
17		en permanence, là. On pourrait le faire en
18		permanence puis le délester à soixante (60) puis ça
19		stockerait c'est une façon de stocker de
20		l'énergie. De toute façon, il y a un mitigeur qui
21		va mixer les deux températures à la fin, ça va
22		coûter un petit peu plus cher, j'imagine, mais il y
23		a moyen de le faire de façon intermittente en
24		stratégie de stockage d'énergie en prévision des

- 1 Q. [31] O.K. C'est juste pour...
- 2 R. Mais il reste que c'est possible, aussi, à
- 3 soixante-dix (70). Mais ça aurait peut-être un
- 4 effet sur la durée de vie utile des chauffe-eau,
- 5 cependant, je... il faudrait vérifier ce point-là.
- 6 Mais ça serait possible.
- 7 Q. [32] Votre comparatif, là, avec Maritime Link, là,
- je suis d'accord avec vous, là, un point cinq
- 9 milliard (1,5 G). Là vous comparez juste la
- 10 distance, mais il y a aussi une question de transit
- 11 d'énergie, on s'entend-tu que Maritime Link c'était
- 12 probablement pour transiter des capacités pas mal
- 13 supérieures à ce que les Îles-de-la-Madeleine
- 14 consomment, là?
- 15 R. Je suis d'accord, puis je ne suis pas un
- spécialiste de la chose, mais vous pourrez
- 17 interroger mon collègue, monsieur Deslauriers, sur
- 18 le sujet. J'en ai discuté avec lui puis il me
- 19 disait justement que ça va prendre, pour le Québec
- 20 à tout le moins, du DC qui coûte plus cher, mais
- vous aurez le loisir, justement, de le griller là-
- dessus si vous voulez. Tout ce que je voulais
- offrir, c'était un comparatif. Oui, le câble va
- peut-être être un peu plus gros, mais il reste
- 25 qu'il y a des coûts qui... La grosseur du câble a

	1	peut-être	à	jouer	là-dessus,	mais	ça	ne	devrait	pas
--	---	-----------	---	-------	------------	------	----	----	---------	-----

- 2 faire une différence si catastrophique que ça, mais
- bon, c'est un comparatif que j'ai trouvé quand
- 4 même.
- 5 Q. [33] On va arrêter là notre conversation de
- 6 néophytes. Quand vous évoquez l'acceptabilité
- 7 sociale aux Îles-de-la-Madeleine, puis
- 8 effectivement, j'ai posé la question aux témoins
- 9 d'Hydro-Québec parce que je voulais savoir... En
- 10 fait, ce qui me préoccupait, c'est comment ils
- 11 avaient réussi à obtenir un interlocuteur qu'ils
- 12 considéraient comme étant valable et représentatif.
- Bon, ils nous ont répondu que, oui, ils avaient
- 14 confiance que l'interlocuteur qu'ils avaient était
- 15 le bon. Vous semblez avoir des doutes là-dessus,
- 16 mais...
- 17 (9 h 58)
- 18 R. Ah! Je n'ai pas... bien, pas nécessairement.
- 19 Q. [34] Mais, Hydro-Québec, elle ne peut pas prendre
- 20 sur ses épaules la totalité de la consultation.
- 21 Enfin, c'est même préférable que ça ne soit pas
- 22 juste elle qui soit au bat, mais plutôt que la
- 23 communauté se prenne en main puis qu'elle... Alors,
- vous semblez dire « le cercle n'est pas assez
- 25 large, ça devrait inclure plus de monde. »

- 1 R. Oui. Bien, c'est-à-dire que la...
- Q. [35] En fait, j'essaie de voir la position que la
- Régie peut prendre par rapport à ça. Est-ce que la
- 4 Régie peut aller jusqu'à imposer à Hydro-Québec
- 5 « non, non, tu dois absolument avoir une
- 6 consultation plus large » sans... C'est bien de
- 7 prendre les gens par la main, mais il y a une
- 8 limite, là.
- 9 R. Ah! Tout à fait. Sauf qu'on ne s'affranchit pas...
- 10 Hydro-Québec, ça ne s'affranchit pas de
- 11 l'acceptabilité sociale en choisissant un
- 12 partenaire municipal et en discutant strictement
- avec ce partenaire municipal là. Ça fait un peu en
- catimini. Donc, ça exclut de facto tous les autres
- 15 groupes qui sont intéressés. Puis comme je vous
- 16 disais, aux Îles en particulier, c'est un sujet
- 17 particulièrement sensible. Et donc Hydro-Québec
- aurait intérêt... Vous pourriez recommander à
- 19 Hydro-Québec, fortement suggérer, là, d'ouvrir la
- 20 consultation aux autres intervenants, là, et
- d'accompagner la municipalité, même d'être présente
- là-dedans. La municipalité justement a créé un
- 23 comité de liaison.
- Les gens ne demandent pas énormément, ils
- 25 veulent juste être considérés, ils veulent juste

- 1 comprendre, ils veulent juste qu'Hydro-Québec leur
- 2 explique et pouvoir échanger avec eux et trouver
- des solutions ensemble. C'est pas... on n'essaie
- 4 pas d'alourdir le processus ou autre. C'est juste
- 5 que ça fait l'effet contraire quand on exclut des
- 6 groupes, donc...
- 7 Q. [36] Je vous entends, mais en même temps, et sans
- 8 faire de jeu de mots plat, mais c'est un panier de
- 9 crabes, ça. T'sais, c'est parce qu'Hydro-Québec
- doit s'assurer d'avoir les interlocuteurs valables
- 11 et représentatifs, mais à un moment donné il faut
- 12 qu'elle fasse confiance à cet interlocuteur-là qui
- va faire ce qui est nécessaire pour consulter la
- population ou les différents intervenants et
- 15 communautés.
- 16 R. Oui.
- 18 R. Mais, ça ne coûte pas cher de faire une ou deux
- 19 séances d'informations de temps en temps, là, puis
- de... C'est ça. C'est pas, c'est pas
- catastrophique, là, c'est quelque chose qui est
- 22 tout à fait réalisable et dans le domaine du
- 23 normal, plus normal que juste retreindre ça avec la
- 24 municipalité puis dire « bien, regarde, écoutez,
- venez pas m'en parler, là, j'ai parlé... allez voir

- 1 votre maire. » C'est pas comme ça que ça
- 2 fonctionne, là, c'est...
- 3 Q. [38] Je vous entends, mais en même temps, j'imagine
- 4 que dans ce domaine-là tout le monde marche sur des
- 5 oeufs.
- 6 R. Eh! Oui.
- 7 Q. [39] En dehors du panier de crabes, oui.
- 8 R. Oui.
- 9 Q. [40] Vous avez évoqué la décision du ministre
- 10 Heurtel, mais j'imagine qu'avant la décision du
- ministre Heurtel il va y avoir un rapport du BAPE.
- 12 R. Oui.
- 13 Q. [41] Et avez-vous une idée de... Est-ce qu'il y a
- 14 une date d'annoncée ou...
- 15 R. Je pense, c'est en juillet, me semble. Normalement,
- 16 c'est trois mois après les audiences qu'ils ont...
- 17 O. [42] Hum, hum.
- 18 R. ... il me semble. Oui. Il me semble que ça devrait
- 19 être en juillet, à peu près.
- 20 Q. [43] En juillet, aux Îles, c'est une belle date
- 21 pour aller présenter un rapport. Finalement, oui,
- je reviens avec la Mine Seleine. Un des articles
- 23 que vous citez dans votre mémoire semble dire que
- 24 bien que la Mine Seleine elle-même en partenariat
- ou je ne sais pas trop comment avec Tugliq dans le

1	décor, là, puis peu importe les relations, mais ils
2	ne peuvent pas faire ça en autarcie, c'est-à-dire
3	qu'ils sont intéressés à aller de l'avant avec un
4	projet d'éoliennes sur leur site, bon, ils
5	disposent d'un espace, ils ont peut-être moins de
6	problèmes d'acceptabilité sociale en termes de
7	localisation vu qu'ils sont propriétaires du
8	terrain, il y a peut-être des questions de schéma
9	d'aménagement à respecter, mais je comprends bien
10	que ce projet-là ne pourrait voir le jour que si
11	Hydro-Québec l'intègre à son réseau, là. On ne
12	parle pas d'une mine, comme à la mine Raglan, là,
13	où là il n'y a pas de réseau, la mine, elle
14	construit sa propre capacité de production
15	d'électricité puis elle l'intègre à ses besoins, à
16	son réseau. Mais là dans le cas de la mine Seleine,
17	le projet qui est envisagé, là, c'est
18	nécessairement quelque chose qui est raccordé au
19	réseau d'Hydro-Québec, là.
20	(10 h 03)
21 R	. Mon point de vue économique, selon moi, c'est ce
22	qui semblait être le cas, ce serait surtout
23	rentable si c'était justement lié avec le réseau,
24	parce que seulement pour l'utilisation de la mine,
25	ce ne serait pas rentable. Ou je ne sais pas si

1 c'est une question de charge ou autre, ou de prof

- de consommation de la mine non plus. On n'a pas eu
- 3 accès à ces données-là de la part d'Hydro-Québec.
- Q. [44] O.K. Je n'ai pas d'autres questions. Merci
- 5 beaucoup.
- 6 R. Merci beaucoup.
- 7 LE PRÉSIDENT :
- 8 Avez-vous un réinterrogatoire?
- 9 Me FRANKLIN S. GERTLER:
- 10 Non, Monsieur le Président. On est passé par le
- panier de crabes. Et je ne vais pas m'aventurer sur
- 12 le troupeau de phoques. Ce serait encore plus
- dangereux peut-être. Merci.
- 14 LE PRÉSIDENT :
- 15 Ne ramenez pas le fantôme de Brigitte Bardot dans
- 16 le décor. Monsieur Finet, vous êtes libéré. Vous
- pouvez aller prendre votre avion.
- 18 Nous sommes rendus au GRAME. Maître Paquet? Ah! Ou
- 19 c'est maître Neuman. Ah! C'est bien. Nous
- 20 entendrons donc la preuve de SÉ-AQLPA.

22 PREUVE DE SÉ-AQLPA

- Me DOMINIQUE NEUMAN:
- Bonjour, Monsieur le Président; bonjour, Madame et

1		Monsieur les régisseurs. Dominique Neuman pour
2		Stratégies énergétiques et l'Association québécoise
3		de lutte contre la pollution atmosphérique. Nous
4		avons deux témoins : monsieur Jacques Fontaine et
5		monsieur Jean-Claude Deslauriers, qui sont prêts à
6		être assermentés.
7		
8		L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce trente et
9		unième (31e) jour du mois de mai, ONT COMPARU :
10		
11		JEAN-CLAUDE DESLAURIERS, consultant en énergie,
12		ayant une place d'affaires au 2500, rue des
13		Fresnes, Chertsey (Québec);
14		
15		JACQUES FONTAINE, consultant en énergie, ayant une
16		place d'affaires au 10946, avenue de Rome, Montréal
17		(Québec);
18		
19		LESQUELS, après avoir fait une affirmation
20		solennelle, déposent et disent :
21		
22		INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :
23	Q.	[45] Bonjour, messieurs Fontaine et Deslauriers. Je
24		vous demanderais d'abord d'identifier les documents
25		qui ont été déposés au dossier. Le premier

- document, c'est le rapport sur le réseau intégré,
- donc le rapport C-SÉ-AQLPA-0014 (SÉ-AQLPA-1,
- 3 Document 1) de Jacques Fontaine avec la
- 4 collaboration de Jean-Claude Deslauriers intitulé
- 5 « La prévision de la demande 2017-2026 du réseau
- 6 intégré d'Hydro-Québec Distribution et l'écart type
- 7 de l'hydraulicité du Producteur ». Et il y a un
- 8 erratum d'une page qui a été déposé ce matin
- 9 concernant un paragraphe de ce document qui porte
- 10 la cote 0024. Donc, est-ce que vous reconnaissez ce
- document comme ayant été préparé par vous et sous
- 12 votre supervision?
- 13 M. JACQUES FONTAINE:
- 14 R. Oui, je le reconnais.
- 15 (10 h 08)
- 16 Q. [46] Donc, est-ce que vous reconnaissez ce document
- 17 comme ayant été préparé par vous et sous votre
- 18 supervision?
- 19 R. Oui, je le reconnais.
- 20 Q. [47] Oui. Oui. Avec la collaboration de monsieur
- 21 Deslauriers? Oui.
- 22 M. JEAN-CLAUDE DESLAURIERS :
- 23 R. Oui, je le reconnais.
- Q. [48] Merci. Et le deuxième, c'est le document C-
- 25 SÉ/AQLPA-0015, SÉ/AQLPA-2 Document-1, de Jean-

- 1 Claude Deslauriers intitulé « L'Approvisionnement
- des réseaux autonomes d'Hydro-Québec Distribution
- 3 2017-2026. » Donc, Monsieur Deslauriers, est-ce que
- 4 vous reconnaissez ce document?
- 5 R. Oui, certainement, je le reconnais.
- 6 Q. [49] Oui. Comme ayant été préparé par vous et sous
- 7 votre supervision?
- 8 R. Tout à fait.
- 9 Q. [50] Également, il y a quelques erreurs cléricales
- 10 uniquement des fautes d'orthographe. Il y en a
- 11 malheureusement plusieurs dans ce document. Et avec
- 12 la permission de la Régie, nous pourrions déposer
- une correction, mais qui porterait uniquement sur
- les... c'est uniquement des fautes d'orthographe
- que nous désirons corriger dans ce document que
- 16 nous pouvons déposer, aujourd'hui.
- 17 LE PRÉSIDENT :
- 18 Là tout de suite ou dans...
- 19 Me DOMINIQUE NEUMAN :
- Pas tout de suite. Pas tout de suite, mais...
- 21 LE PRÉSIDENT :
- 22 Ah! Plus tard.
- 23 Me DOMINIQUE NEUMAN :
- 24 ... il y avait un petit problème d'impression,
- 25 mais, en tout cas, ce sera... c'est uniquement des

- 64 -Me Dominique Neuman

- fautes d'orthographe. Il n'y a pas de changement de 1
- 2 sens ou quoi que ce soit.
- 3 Me SIMON TURMEL :
- 4 Dans la mesure où c'est que des fautes
- 5 d'orthographe...
- 6 Me DOMINIOUE NEUMAN:
- 7 Oui.
- LE PRÉSIDENT : 8
- 9 Vous nous l'assurez, Maître Neuman?
- 10 Me DOMINIQUE NEUMAN:
- 11 Absolument. Oui.
- 12 LE PRÉSIDENT :
- 13 Donc, c'est plusieurs erratum dans un seul document
- 14 011...
- Me DOMINIQUE NEUMAN: 15
- 16 Oui. Ce sera le document en corrigeant, toujours en
- 17 soulignant à chaque fois qu'il y a un mot qui est
- corrigé ou une virgule ou... à chaque fois, c'est 18
- souligné, à chaque fois qu'il y a un tel 19
- 20 changement.
- 21 LE PRÉSIDENT :
- 22 O.K. Et qui remplacerait le 015.
- 23 Me DOMINIQUE NEUMAN:
- Oui, c'est ça. Oui, c'est ça. Donc, ce serait le 24
- 025, j'imagine, lorsque ça va arriver. O.K. Et 25

1	également	nous	avons	déposé	des	documents	de
_	0 9 0 = 0 = 0		0 0	0.0 0 0 0 0	0.00	0.0 0 0011 0 0	0.0

- 2 référence. Ce ne sont pas les témoins qui en sont
- 3 les auteurs, c'est les pièces C-SÉ/AQLPA-0017
- jusqu'à 0023 qui ont été déposées. Il y en a
- 5 plusieurs qui ont été déposées la semaine dernière.
- 6 Il y a deux documents de référence qui ont été
- 7 déposés aujourd'hui et les témoins vont parler de
- 8 certains de ces documents et certains ont été cités
- 9 la semaine dernière aussi.
- 10 Q. [51] Donc, Monsieur Fontaine, ma première question.
- Donc, ma première question porte sur votre rapport
- que vous avez rédigé conjointement avec monsieur
- Deslauriers qui porte sur la prévision de la
- demande deux mille dix-sept, deux mille vingt-six
- 15 (2017-2026) du réseau intégré. D'où viennent vos
- doutes quant aux facteurs de révision à la baisse
- 17 de la demande du secteur résidentiel que présente
- 18 Hydro-Québec Distribution dans sa preuve au présent
- 19 dossier?
- M. JACQUES FONTAINE:
- 21 R. Bien, principalement à cause de l'éclairage, les
- gains d'efficacité liés à l'éclairage. Cette usage-
- là représente un très très gros effet croisé de
- l'ordre de soixante-quatre pour cent (64 %). Ça, ça
- 25 veut dire que si je sauve cent kilowattheures

- 1 (100 kWh) mettons, mais en réalité j'en sauve juste
- 2 trente-six (36), je couvre juste le complément de
- 3 soixante-quatre pour cent (64 %) par rapport à cent
- 4 (100 %). Alors, on a interrogé le...
- 5 Q. [52] Excusez-moi, je veux être sûr que c'est bien
- 6 compris. Pourquoi... où va le soixante-quatre pour
- 7 cent (64 %)? Il sert à quoi?
- 8 R. Bien, mettons si on prend une lampe incandescente,
- 9 c'est cinq pour cent (5 %) de lumière, quatre-
- vingt-quinze pour cent (95 %) de chaleur. Je la
- 11 remplace par une lampe très efficace, bien je perds
- la production de chaleur que je dois remplacer à
- quelque part dès que j'ai besoin de chauffage. Et
- 14 l'évaluation reçue, c'est soixante-quatre pour cent
- 15 (64 %), ce que je dois compenser en chauffage.
- 16 Cependant, en réponse à nos questions, le
- Distributeur, lui, il nous avance qu'il a utilisé
- un niveau d'effet croisé de seulement quarante pour
- cent (40 %), c'est dans notre rapport. La seule
- 20 explication qu'on peut voir, c'est qu'il y a eu
- 21 beaucoup d'ampoules DEL qui ont été posées à
- 22 l'extérieur. Parce que là à l'extérieur, bien là,
- on n'a pas l'effet croisé, on a cent pour cent
- 24 (100 %).
- Mais, la rentabilité des ampoules

- installées à l'extérieur est évidemment plus grande et puis les clients vont être incités, s'ils ont de l'éclairage à mettre à l'extérieur, de procéder d'abord avec ces ampoules-là et avant de les mettre à l'intérieur.
- Alors, nous concluons cependant qu'à terme, 6 la proportion d'ampoules efficaces installées à 7 l'intérieur devrait augmenter puisqu'on a fait, au 8 9 début, celles qui étaient plus rentables puis qu'on 10 place à l'extérieur. Et si par exemple en deux mille vingt-six (2026), cent pour cent (100 %) des 11 12 ampoules efficaces étaient installées à l'intérieur, bien l'impact serait d'augmenter la 13 14 demande au secteur résidentiel de quatre cent cinquante gigawattheures (450 Gwh). 15
- 16 (10 h 12)
- Quatre cent cinquante gigawattheures (450 GWh),
- 18 c'est quand même de l'ordre de dix pour cent (10 %)
- de la croissance du secteur résidentiel sur le dix
- ans. C'est quand même pas négligeable.
- 21 Q. **[53]** Excusez-moi! Serait augmenté de quatre cent
- cinquante gigawattheures (450 GWh) par rapport à
- 23 quoi?
- 24 R. Par rapport à la situation où l'effet croisé du
- 25 Distributeur est maintenu à quarante pour cent

- 1 (40 %).
- Q. [54] Monsieur Fontaine, on constate que vous
- 3 accordez beaucoup d'importance dans votre rapport
- 4 au processus de normalisation de la demande en
- 5 énergie par rapport aux événements climatiques.
- 6 Est-ce que vous pourriez élaborer sur ce sujet?
- 7 R. C'est que la normalisation, on l'a vu en deux mille
- 8 quatorze (2014) puis en deux mille quinze (2015),
- 9 ça peut être pas mal important. On a vu des ordres
- de grandeur de trois, quatre térawattheures (3-
- 4 TWh) de normalisation. Et puis ça peut atteindre
- jusqu'à quarante pour cent (40 %) de la croissance
- 13 totale prévue à l'horizon deux mille vingt-six
- 14 (2026). Pour les ventes, c'est sept virgule six
- térawattheures (7,6 TWh) cette croissance-là.
- 16 Q. [55] Mais vous parlez de croissance annuelle ou la
- 17 croissance des dix ans?
- 18 R. Non, la croissance totale sur les dix ans, à
- 19 l'horizon deux mille vingt-six (2026), deux mille
- seize-deux mille vingt-six (2016-2026). Le
- Distributeur, en réponse à nos questions, nous
- 22 affirme qu'il raffine et améliore sa méthode de
- 23 normalisation, notamment par l'automatisation ou de
- la relocalisation de certaines stations
- 25 météorologiques. Ça, c'est un progrès par rapport

- 1 au passé.
- 2 Mais nous croyons que la Régie devrait
- demeurer vigilante compte tenu de l'importance de
- 4 l'exercice de normalisation surtout dans un
- 5 contexte de faible croissance. Jouer avec les
- 6 quatre térawattheures (4 Twh), on se trompe de dix
- 7 pour cent (10 %), bien quatre cents gigawattheures
- 8 (400 GWh). C'est le même ordre de grandeur. Peut-
- 9 être l'erreur qu'ils ont faite sur les ampoules
- 10 DEL.
- 11 Q. [56] Merci. Monsieur Fontaine, pourquoi êtes-vous
- 12 dubitatif devant les scénarios d'encadrement du
- 13 Distributeur?
- 14 R. Bien, nous ne comprenons pas que les scénarios
- 15 faibles et forts soient symétriques en termes de
- volume dans le présent plan d'Hydro-Québec
- 17 Distribution par rapport au scénario de base. Alors
- qu'il est au contraire bien établi que le scénario
- 19 faible à probabilité égale devrait être plus bas.
- 20 Le Distributeur l'avait lui-même déjà confirmé au
- 21 ROEÉ dans le dossier R-3648-2007. Et c'est
- d'ailleurs aussi l'orientation qu'avait prise Gaz
- 23 Métro dans sa cause tarifaire actuelle, la
- 24 R-3987-2016 Phase 2 où le scénario faible est deux
- 25 fois plus éloigné du scénario de base que le

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

25

scénario fort. Alors, d'un bord, il y a mettons
cinq pour cent (5 %) puis l'autre bord, il y a dix
pour cent (10 %).

Nous recommandons à la Régie de requérir qu'Hydro-Québec Distribution s'inspire de Gaz Métro et rétablisse une asymétrie dans ses scénarios d'encadrement. Nous croyons que l'écart entre chacun des scénarios d'encadrement et la prévision moyenne de la demande devraient être équivalents en termes de probabilité et non en termes de volume.

- Q. [57] Merci, Monsieur Fontaine. Pourquoi considérezvous que les seuils de probabilité de soixantequatre térawattheures (64 TWh) sur deux ans et de
 quatre-vingt-dix-huit térawattheures (98 TWh) sur
 quatre ans, quant aux équipements de production du
 Producteur, devraient être remis en cause?
- 17 R. Bien, déjà dans le dossier précédent, le 18 R-3864-2013, nous avions cru déceler que l'écart type de vingt térawattheures (20 TWh) qui a servi à 19 20 établir les marges que vous avez citées de 21 soixante-quatre térawattheures (64 TWh) et quatre-22 vingt-dix-huit térawattheures (98 TWh), devrait 23 être revu à la baisse. Or, les nouvelles informations disponibles, les trois années 24

d'hydraulicité qui sont ajoutées, confirment cette

1 baisse.

2 Nous croyons que ce serait le temps de demander à Hydro-Québec une étude sur l'évolution 3 4 de l'écart type des apports du parc de production d'Hydro-Québec Production afin de valider si cette 5 diminution de l'écart type constatée depuis mil 6 neuf cent soixante-dix-neuf (1979) reflète ou non 7 une nouvelle réalité, et donc d'ajuster le prochain 8 9 plan d'approvisionnement en conséquence. On peut 10 convenir qu'il n'y a peut-être pas d'urgence. Mais 11 c'est le bon temps de faire une étude à tête 12 reposée quand il n'y a pas d'urgence.

- Q. [58] Je vous remercie beaucoup, Monsieur Fontaine.

 Je passe maintenant à monsieur Deslauriers. Et je
- vais poser quelques questions relatives à votre
- 16 rapport qui porte sur le Plan d'approvisionnement
- 2017-2026 des réseaux autonomes d'Hydro-Québec
- Distribution. Monsieur Deslauriers, vous demandez
- de nouvelles informations au Distributeur sur les
- réseaux autonomes aux fins d'établir son plan.
- 21 Pourriez-vous les énumérer et les justifier?
- 22 (10 h 18)

13

- M. JEAN-CLAUDE DESLAURIERS:
- 24 R. Ce que nous avons demandé principalement, c'est 25 d'avoir des coûts évités précis. Le coût évité,

c'est un paramètre très important. Le Distributeur nous dit qu'il ne s'agit que d'une balise, mais au même moment, monsieur Lagrange les présentait en séance de travail, en février deux mille dix-sept (2017), comme un seuil absolu. J'étais présent lors de cette séance de travail et, monsieur Lagrange a bel et bien, alors, affirmé, sans nuance, que les offres en réseau autonome, dont le coût était égal ou supérieur au coût évité étaient immédiatement rejetées sans analyse économique substantielle.

Selon ces affirmations d'alors, l'analyse des coûts plus précise ne survient que si les soumissions dont le coût serait inférieur au coût évité et que c'est à cela que sert cette balise. La preuve écrite laisse également entendre que le coût évité a une fonction éliminatoire. Mais en audience, la semaine dernière, HQD laisse entendre que cela ne serait peut-être pas certain, là, mais... que les propositions égales ou supérieures au coût évité seraient rejetées, bien là, c'est ambigu. On est un petit peu embêté. Ce n'est pas clair. Il n'est pas normal qu'HQD improvise de la sorte. Il y a déjà deux appels de propositions de lancées, Obedjiwan et aux Îles-de-la-Madeleine, il y en aura sous peu à Tsiujag et il y a déjà eu des

discussions à Whapmagoostui-Kuujjuarapik.

Et je voudrais peut-être faire une... une information, à Obedjiwan, j'ai participé à beaucoup de réunions avec le Distributeur, trois ou quatre, en direct, à Québec ou en conférence téléphonique et à Whapmagoostui-Kuujjuarapik aussi, au moins quatre, cinq réunions avec le Distributeur dans les rencontres qu'il y a eu avec la communauté Cris où j'agissais comme consultant. Et j'ai rencontré les Attikameks aussi puis à Objedjiwan comme consultant.

À l'heure actuelle, HQD devrait être capable d'exprimer clairement comment le coût évité est utilisé dans la sélection des propositions.

Dans cette perspective... c'est dans cette perspective que nous considérons important que le calcul des coûts évités soit réaliste et correct et ne comporte pas de sous-estimations majeures systématiques. Il faut toujours se souvenir, puis ça c'est important, que le coût évité est une valeur actualisée du flux monétaire sur la période d'analyse, normalement vingt (20) ans.

Contrairement au coût de revient annuel qui est une valeur dans l'instant que le Distributeur ne veut même plus publier. Sans raison, puisqu'il a déjà

1	statué que c'est le coût évité actualisé en énergie
2	et qui sera désormais sa valeur de référence dans
3	les propositions. Ça fait que là, il n'y a pas
4	d'inconvénients à publier le coût de revient réel
5	annuel puisque ça ne sert pas dans les
6	propositions. C'est ce que j'ai entendu. Le
7	paramètre le plus important du coût évité en
8	énergie calculé par HQD est le prix du combustible,
9	évidemment, dans l'année courante, et le taux de
10	croissance de celui-ci pour la période d'analyse.
11	Le coût du combustible compte pour près de quatre-
12	vingt-dix pour cent (90 %), c'est ce que le
13	Distributeur affirme, mais je peux confirmer, parce
14	que j'ai fait le calcul, c'est près de quatre-
15	vingt-dix pour cent (90 %) du coût de l'énergie, ça
16	varie, quatre-vingt-cinq (85), ça dépend des ça
17	dépend beaucoup du taux de croissance qu'on
18	utilise.
19	(10 h 23)
20	Mais au sujet du coût prévu en combustible, nous ne
21	parvenons pas, malgré toutes nos demandes
22	répétitives, à obtenir le prix de base utilisé par
23	HQD pour son calcul du coût évité en énergie tel
24	qu'il est publié. Nous avons tenté de reconstituer
25	le coût évité en énergie obtenu par HQD en

utilisant des taux de croissance des prix du
combustible variant de deux à huit pour cent (8%)
annuellement. Ce dernier taux étant le taux de
croissance à long terme tel que correctement évalué
par le WTI, la référence, et repris par HQD au
dossier R-4000-2017, tel que nous l'avons montré
dans notre pièce C-SÉ-AQLPA-0020. Or, si on utilise
ce pourcentage de huit pour cent (8%), on obtient
alors un coût énergie en énergie, selon nos
calculs, de plus de quatre-vingts cents (0,80¢) par
kilowattheure. J'ai fait le calcul pour
Kuujjuarapik. Le Distributeur nous dit que c'est
cinquante cents $(0,50$ ¢) mais si on utilise ce huit
pour cent (8%) on obtient quatre-vingt-sept (87).
Pour obtenir pour ce village un coût évité en
énergie de cinquante cents (50 ¢), tel que proposé
dans le tableau des coûts évités au présent
dossier, il faudrait utiliser un taux de croissance
du coût de combustible de deux point cinq pour cent
(2,5 %). Ce qui n'a pas de sens.
Dans notre souhait répété d'obtenir d'HQD,
qu'HQD dépose auprès de la Régie le calcul de base
et les taux de croissance utilisés par elle pour
constituer le tableau publié dans chaque cause
tarifaire des coûts évités en énergie. Ce qu'on

demande, c'est qu'est-ce que le Distributeur a utilisé. On ne veut pas savoir c'est quoi les prix au Texas. On veut savoir qu'est-ce qu'il a utilisé pour faire son calcul. À notre connaissance et selon nos calculs, le tableau déposé au présent dossier est donc faux.

Par ailleurs, HQD ne nous fournit pas pour vérification les coûts d'exploitation et d'entretien, parce que c'est l'autre paramètre qui rentre en jeu dans le calcul de la valeur actualisée. Il y a le combustible, le taux de croissance du combustible, les coûts d'entretien et d'exploitation, et le taux de croissance de l'entretien et exploitation, puis normalement les standards à deux pour cent (2 %). Ça, ça ne pose pas de problème. Mais est-ce que c'est quatre cents (04 ¢), c'est six cents (06 ¢), c'est huit cents du kilowattheure (08 ¢/kWh) que le Distributeur utilise? On ne le sait pas.

Hydro-Québec n'inclut par ailleurs pas à son coût évité aucun coût d'amélioration des réseaux pour remédier à leurs graves problèmes de qualité de service. Ces problèmes de qualité de service sont documentés, tant en ce qui concerne, entre autres, les réseaux des Îles-de-la-Madeleine,

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1	à Obedjiwan et à Whapmagoostui-Kuujjuarapik,
2	notamment dans nos pièces C-SÉ-AQLPA-0018 et 0019,
3	et dans le propre rapport d'HQD déposé par elle
4	pour Whapmagoostui en réponse à la DDR de La
5	Première Nation Crie.
6	Or, HOD demande une nouvelle source

d'approvisionnement renouvelable... demande à la nouvelle source d'approvisionnement renouvelable de remédier à ces problèmes de qualité de service. Il serait donc normal que ce coût de remédiation, parce qu'il va y en avoir, fasse aussi partie des coûts évités qui sont utilisés en référence. Et d'ailleurs, la firme ICF International l'a d'ailleurs recommandé dans l'extrait déposé sous C-SÉ-AQLPA-0021.

Les coûts évités retenus pour chaque village devraient également inclure ceux en puissance à partir d'un FU, du FU de la centrale et non à partir du FU de la charge du village, et tenir compte des investissements évités dans les parcs à combustible. La firme ICF a d'ailleurs aussi recommandé ça. En effet, tout projet renouvelable, notamment s'il s'agit de biomasse, contribue au bilan de puissance durant la vie utile de la centrale. De sorte que le coût évité en

2.2

puissance doit être pris en compte, qu'il s'agisse
d'éviter des investissements au parc à carburant,
des agrandissements de centrale diesel ou l'ajout
de génératrices, même mobiles, ou d'amener le
retrait de ces génératrices.

Je vais faire un aparté tout de suite à propos d'Obedjiwan. Dans l'appel de propositions, le Distributeur promet de fournir une consigne de puissance pour la centrale de biomasse. Et c'est vraiment dans l'appel de propositions. Donc, le Distributeur va fournir une consigne de puissance. Donc, c'est la puissance que la centrale de biomasse va être autorisée à fournir. C'est dans l'appel de propositions.

Évidemment, c'est une demande en puissance.

C'est une garantie en puissance. Et on ne la paie

pas. On ne peut pas mettre une clause comme ça aux

Îles-de-la-Madeleine, parce qu'on demande de

l'éolienne. Ça n'aurait aucun sens. On ne peut pas

faire une consigne de puissance pour de l'éolien.

Ça ne se fait pas, parce qu'on ne peut pas appeler

le vent quand ça nous tente. Mais à Obedjiwan, il y

a une consigne de puissance. Donc, il y a une

obligation de fournir de la puissance garantie.

Mais il n'y a pas de prix.

	R-3986-2016 PANEL SÉ-AQLPA 31 mai 2017 Interrogatoire - 79 - Me Dominique Neuman
1	(10 h 28)
2	En d'autres termes, il faudrait que, pour chacun
3	des réseaux autonomes, HQD s'assoit avec les
4	communautés locales et définisse avec elles les
5	besoins que les futurs projets d'énergie
6	renouvelable viseront à satisfaire, tant en énergie
7	qu'en puissance, sur la durée de vie du projet,
8	incluant toute amélioration à la qualité de service
9	parce qu'il y a des besoins de ce côté-là.
10	Ainsi que toute exigence locale comme
11	aux Îles-de-la-Madeleine.
12	C'est sûr qu'il va toujours y avoir des exigences
13	locales.
14	À partir de là, un coût évité pourrait
15	être calculé et l'appel de
16	propositions pourrait être lancé un
17	réseau à la fois puis qui corresponde
18	à une valeur réelle. Nous notons
19	qu'aux Îles-de-la-Madeleine, Hydro-
20	Québec exige de chaque soumissionnaire
21	l'obtention d'une résolution d'appui
22	de la part des autorités municipales.
23	C'est dans la pièce C-SÉ-AQLPA-0002, Document 7,
24	déposé ce matin.
25	

- Me DOMINIQUE NEUMAN: 1
- 2 Pour référence, la cote de la Régie c'est...
- pardon... en fait, c'était SÉ-AQLPA-0002, Document 3
- 4 7, mais c'est C-SÉ-AQLPA-0022.
- R. O.K. Bon. C'était évidemment souhaitable et cela 5
- 6 pourrait signifier qu'il pourrait fort bien n'y
- avoir qu'un seul soumissionnaire qui déposera une 7
- 8 proposition, mais cette proposition aurait l'appui
- 9 local, à ce moment-là, et ça serait une proposition
- 10 qui pourrait fonctionner.
- 11 Me DOMINIQUE NEUMAN:
- Excusez-moi. Simplement une autre référence à une 12
- 13 cote Régie, monsieur Deslauriers a parlé, il y a
- 14 quelques instants, de la clause de consigne de
- puissance à Obedjiwan, ces clauses, en fait, ces 15
- 16 clauses sont déposées déjà sous la cote C-SÉ-AQLPA-
- 17 0017.
- Q. [59] Alors, Monsieur Deslauriers, que pensez-vous 18
- 19 du balisage que beaucoup d'intervenants souhaitent
- 20 au présent dossier concernant les coûts évités en
- 21 réseau autonome?
- 22 R. Bien personnellement, moi je n'en vois pas
- 23 l'utilité. Certains réseaux sont très particuliers
- et donc, Obedjiwan, Schefferville, les Îles-de-la-24
- Madeleine et toute comparaison avec des réseaux 25

- 81 - Me Dominique Neuman

- 1 autonomes ailleurs, hors Québec, serait difficile.
- Bon. Pour le Nunavik, c'est quand même quatorze
- 3 (14) villages, il suffit d'analyser la situation du
- 4 Nunavut, c'est dix-huit (18) ou dix-neuf (19)
- 5 villages au Nunavut, je ne me souviens pas de...
- 6 O.K.? Qui est très semblable. Au Nunavut, nous
- 7 notons que les tarifs facturés à la population de
- 8 ces réseaux autonomes se situent au coût de revient
- 9 réel puisque la compagnie Quillig fait ses frais.
- 10 Il y a une petite subvention pour le chauffage, là,
- pour le coût du combustible, mais la compagnie fait
- ses frais. C'est disponible dans le rapport annuel
- qui est publié. Ces tarifs sont publiquement
- disponibles sur internet, donc vous pouvez le
- 15 vérifier. Et quand on regarde par village, ça varie
- de soixante (60) à un dollar vingt-cing (1,25 \$),
- 17 le prix de revient facturé et c'est très
- semblable...
- 19 Q. [60] Un dollar vingt-cing (1,25 \$) par?
- 20 R. Par kilowattheure.
- 21 Q. [61] O.K. Oui.
- 22 R. O.K.? C'est très semblable au coût de revient que
- 23 le Distributeur publie... voulait publier ou a déjà
- 24 publié mais que là, il ne veut plus publier. Mais
- 25 c'est pareil. Pour les technologies particulières,

25

1		comme le jumelage éolien diesel JED, le rapport de
2		l'IREQ de deux mille quatre (2004), au dossier 3550
3		est toujours valable même si le Distributeur ne l'a
4		pas remis à jour comme la Régie l'a demandé depuis
5		longtemps. L'auteur de ce rapport, monsieur Bernard
6		Saulnier, a fait, par ailleurs, une excellente
7		rétrospective du jumelage éolien diesel pour le
8		RNCREQ dans le dossier 3748-2010, rapport qui
9		s'intitule « Principes, balisage de projets,
10		perspectives et recommandations ». Dans ce rapport,
11		il y a, en particulier, beaucoup d'informations sur
12		la situation en Alaska où il y a quand même
13		plusieurs villages et plusieurs projets, là, ils
14		ont quatorze (14) ou quinze (15) projets de JED. Et
15		en Alaska, il y a au moins un projet qui utilise la
16		technologie de l'IREQ, c'est à l'île Saint-Paul.
17		Donc, il y a un intérêt à relire ce rapport-là si
18		on veut avoir un peu de balisage de c'est quoi la
19		situation ailleurs. Donc, le Nunavut puis déjà, ce
20		rapport-là, ça couvre une bonne partie du
21		territoire ou du terrain qui pourrait intéresser la
22		Régie.
23	Q.	[62] Merci, Monsieur Deslauriers. Quelles sont les
24		caractéristiques du tarif biénergie éolien

éolien diesel que vous proposez pour les réseaux

4		_
1	autonome	C'2
	automonic	\circ

2 (10 h 33)

19

20

21

22

23

24

25

usages de chauffe.

R. Ça fait déjà quelques années que j'avais commencé à 3 4 proposer ça et je vais essayer d'expliquer peutêtre le sens de mon intervention, c'est marqué dans 5 notre rapport, mais ce n'est pas évident, là, mais 6 je vais donner quelques explications. Nous avons 7 déjà invité la Régie de l'énergie au dossier 3972, 8 9 donc le dossier demandé par le ministre, pour 10 informer le ministère et le gouvernement du Québec 11 que, dans l'exercice de sa juridiction tarifaire exclusive, elle pourrait considérer, dans le réseau 12 13 autonome du Nunavik d'Hydro-Québec Distribution, au nord du 53e parallèle, l'établissement d'un tarif 14 électrique biénergie éolien-diesel lequel, pendant 15 la période d'utilisation de l'éolien, chargerait 16 17 aux clients le tarif de première tranche pour l'ensemble de leur consommation, y compris les 18

Les équipements biénergie avec les compteurs intelligents permettraient le passage entre le diesel et l'éolien facilement et pour pas beaucoup d'argent. J'ai regardé cette question-là il y a longtemps, là, puis ça marche. On peut trouver beaucoup d'informations dans le rapport

qu'on avait fait dans le 3972, dans le dossier
3972-2016 à la pièce C-SÉ/AQLPA-0007, à la section
4.5 où on a quand même élaboré un peu plus sur
cette question-là.

Quelques détails qui sont importants. Au cours des dernières années, j'ai eu l'occasion de rencontrer plusieurs manufacturiers d'éoliennes présents au Québec, en particulier à Whapmagoostui, Kuujjuarapik. Dans un des premiers scénarios qu'on avait regardés, il y avait des machines, des sept cent cinquante kilowatts (750 kW) d'Enercon.

C'était quand même des machines... puisque la charge de pointe à Whapmagoostui, c'est deux point deux mégawatts (2,2 MW), donc deux mille deux cents kilowatts (2200 kW), donc des machines de sept cent cinquante (750), ça s'appliquait bien.

Malheureusement, les manufacturiers n'offrent plus de prix raisonnable pour des machines avec l'option nordique, donc chauffage des pales pour le dégivrage des pales, n'offrent plus de machine d'une capacité inférieure à deux mille cinq cents kilowatts (2500 kW). Les machines sont encore disponibles, là, mais ça va venir du Danemark puis c'est dispendieux. Donc, pour un prix raisonnable, c'est pas disponible, pour permettre

leur implantation dans les réseaux autonomes au Québec, selon leur puissance de pointe actuelle.

Bon. Ce que ça veut dire c'est que si on met une éolienne, ça va être deux point cinq mégawatts (2,5 MW) ou deux mille cinq cents kilowatts (2500 kW). Si on en met deux, bien c'est... c'est deux fois plus.

Cette indisponibilité technologique nous oblige donc à considérer la très haute pénétration, si l'on souhaite implanter des éoliennes dans ces réseaux. Et là il n'y a pas de choix. Il y aurait donc beaucoup d'énergie éolienne excédentaire de produite.

C'est quoi l'énergie éolienne excédentaire?

C'est quand il vente, ça produit, mais la charge
n'est pas là, donc l'éolienne est capable de
produire, si on a une éolienne deux mille cinq
cents kilowatts (2500 kW), une éolienne est capable
de produire deux mille cinq cents (2500), mais la
charge du réseau va être sept cents (700), mille
(1000), mille cinq cents (1500). On se retrouve
donc... il y aurait donc beaucoup d'énergie
éolienne excédentaire de produite, de sorte qu'il
faudrait considérer l'utiliser pour la chauffe.
D'où notre proposition de tarif biénergie éolien-

1	diesel. Je vais essayer d'apporter un peu de
2	précision là-dessus.
3	Je vais vous citer quelques chiffres
4	rapidement. Dans le Sud, on peut faire des
5	éoliennes pour dix cents le kilowattheure
6	(10 ϕ/kWh), dix, onze kilowattheures (10-11 ϕ/kWh),
7	ça dépend des dossiers.
8	Dans le nord, ce serait au moins deux fois
9	plus cher. Je pense que le Distributeur
10	s'entendrait avec ça, avec nous là-dessus, là. Ça,
11	on serait près de vingt-cinq cents le kilowattheure
12	(25 ¢/kWh) à la condition d'utiliser toute
13	l'énergie disponible parce que si le coût de
14	production est deux fois plus cher dans le nord que
15	dans le sud, donc ce serait vingt, vingt-cinq cents
16	(20-25 ¢), mais à la condition que toute l'énergie
17	soit utilisée.
18	Mais, même avec un taux de pénétration de
19	cent pour cent (100 %) de la demande en puissance
20	actuellement prévue des réseaux autonomes, le taux
21	d'absorption dans ces réseaux serait inférieur à
22	cinquante pour cent (50 %). Si on met une machine
23	de deux mille cinq cents kilowatts (2500 kW) dans
24	un réseau où la charge est mille cinq cents (1500),
25	il n'y a que la moitié de l'énergie qui va être

13

14

15

16

17

18

19

20

23

24

25

– 87 – M

absorbée par le réseau, le reste est gaspillé.

2	Et le prix de revient de l'énergie éolienne
3	de ces réseaux serait donc deux fois vingt-cinq
4	cents (25 ¢) si on calcule sur la base par
5	kilowattheure. Donc, ça donnerait cinquante cents
6	(50 ¢) par kilowattheure, le prix de revient réel,
7	si on n'utilise pas l'énergie excédentaire. Donc,
8	aucun projet ne peut être rentable dans ces
9	conditions. Et on comprend pourquoi le
10	Distributeur, toutes les analyses qu'il a faites a
11	toujours dit « bon, je ne suis pas capable de
12	rentabiliser les projets. » Donc, aucun projet ne

sert à la chauffe aussi, et même à la nouvelle demande en puissance. Donc, il y a des solutions possibles, mais il faut travailler un peu. Si on ne fait pas quelque chose, c'est illusoire de penser que les promoteurs ou que les appels de

propositions vont régler le problème. Le problème

peut être rentable dans ces conditions. L'éolien en

réseau autonome ne peut devenir rentable que s'il

est réel, mais ce n'est pas simple.

22 (10 h 38)

Q. [63] Monsieur Deslauriers, vous avez une grande expertise en réseau électrique. Et à cet égard, je vous demanderais d'apporter des précisions

1	concernant l'affirmation de monsieur Labbé d'Hydro-
2	Québec Distribution la semaine dernière à l'effet
3	que le Distributeur ne pouvait pas alimenter
4	l'aréna de Whapmagoostui?
5	R. Je m'excuse auprès de, Monsieur le Président,
6	Monsieur le Régisseur, on va faire un peu de
7	technique. C'est nécessaire. C'est pour répondre à
8	ce que monsieur Labbé a dit. Donc, je vais essayer
9	d'apporter des précisions. J'ai été très surpris
10	d'entendre ce qu'a dit monsieur Labbé à l'effet
11	qu'il n'alimentait pas cette charge parce qu'il y
12	avait des risques d'effondrement du réseau. Cette
13	réponse est totalement incongrue. Je vais tenter
14	d'expliquer.
15	Ce qui définit la capacité de servir un
16	appel de puissance, et le problème c'est les gros
17	moteurs, là, l'appel de puissance d'une charge,
18	c'est la capacité de court-circuit du réseau. C'est
19	la valeur de référence qui limite la chute de
20	tension au moment où un gros moteur va partir.
21	À titre d'exemple, aux Îles-de-la-
22	Madeleine, la charge de la mine Seleine est de
23	quatre mille cinq cents kilowatts (4500 kW). C'est
24	dans l'appel de propositions. Avec un gros moteur
25	de sept cent cinquante kilowatts (750 kW) qui part

- 89 - Me Dominique Neuman

- cinquante (50) fois par heure, donc à toutes les
- 2 minutes. C'est le moteur qui fait monter le sel
- 3 pour sortir de la mine. Normalement, on opère avec
- deux machines. Aux Îles-de-la-Madeleine,
- 5 normalement, on opère avec deux machines. C'est des
- 6 onze cents... c'est des onze mille kilowatts
- 7 (11 000 kW). Donc, ça fait vingt-deux mille
- 8 kilowatts (22 000 kW). C'est la capacité normale.
- 9 Des fois il peut y avoir trois machines, là, quand
- on est proche de la pointe. Mais normalement c'est
- 11 deux. Donc, c'est vingt-deux mille kilowatts
- 12 (22 000 kW). L'impédance de court-circuit de ces
- 13 alternateurs est normalement point vingt-cinq « per
- 14 unit ». Ce qui donne une capacité...
- 15 Q. [64] Excusez-moi! En quoi?
- 16 R. « Per unit ».
- 17 Q. [65] Pour le sténographe.
- 18 R. Oui. « Per unit ». C'est un terme consacré. On
- 19 pourrait dire vingt-cinq pour cent (25 %) en
- 20 pourcentage, si vous voulez. Ce qui donne une
- 21 capacité de court-circuit de quatre-vingt-huit
- 22 mille kilowatts (88 000 kW). Ce qui fait vingt (20)
- 23 fois la charge installée. Parce que la charge
- installée, c'est quatre mille cinq cents kilowatts
- 25 (4500 kW). Donc, c'est vingt (20) fois la charge

21

22

23

24

25

1		installée. Et cent (100) fois la plus grosse
2		charge. C'est le ratio qu'on trouve entre la plus
3		grosse charge puis la capacité de court-circuit.
4		C'est énorme comme charge pertubatrice fluctuante.
5		Or, à notre connaissance, ce réseau ne
6		s'est jamais effondré à cause de l'importance de la
7		charge fluctuante. Mais la tension et la fréquence
8		sont perturbées hors norme d'HQD. Et celle-ci
9		tolère que ses propres normes ne soient pas
10		respectées. Tout en demandant aux autres
11		soumissionnaires dans son appel de propositions de
12		faire en sorte que le réseau respectera les normes
13		après que des éoliennes auront été ajoutées.
14		Je réfère, et je pense que ça vaut la peine
15		d'en prendre note, je réfère à la page 18 de la
16		norme C-2203 de HQD. Je pense qu'elle a été déposée
17		ce matin.
18	Q.	[66] Oui, elle a été déposée ce matin sous la cote
19		C-SÉ-AQLPA-0023.

R. Cette norme-là précise exactement comment on

calcule les charges fluctuantes dans un réseau,

Et si vous faites l'analyse, ce n'est pas très

qu'est-ce qui est respectable et pas respectable.

difficile à faire avec les chiffres que j'ai donnés

là, vous constaterez que les Îles-de-la-Madeleine,

- 91 - M∈

- 1 c'est hors norme. Ça ne respecte pas la norme
- 2 normalement. Mais Hydro-Québec s'en arrange. Mais
- demande aux soumissionnaires de s'assurer que le
- 4 réseau va bien marcher.
- 5 Q. [67] Là-dessus, est-ce que vous pouvez citer la
- 6 référence à ce que vous venez de mentionner?
- 7 R. Ça réfère à notre pièce C-SÉ-AQLPA-0019. C'est ça?
- 8 Q. **[68]** 0019, oui.
- 9 R. Oui, c'est celle-là.
- 10 Q. [69] C'est des extraits de documentation sur les
- 11 Îles-de-la-Madeleine.
- 12 R. Je vais donner un autre exemple. À Obedjiwan, la
- puissance de pointe est... Je m'excuse, je vais
- vous obliger à faire un peu de calcul. À Obedjiwan,
- 15 la puissance de pointe est de trois mille kilowatts
- 16 (3000 kW). Et la charge perturbante est de trois
- 17 cents kilowatts (300 kW). Ce qui correspond au plus
- 18 gros moteur de la scierie. Il y a plusieurs
- 19 moteurs, parce que la charge de la scierie,
- 20 c'est... installée, c'est neuf cents kilowatts (900
- 21 kW), mais normalement, ça se promène alentour de
- sept cents kilowatts (700 KW), là, parce que les
- 23 moteurs partent un après l'autre, là. Donc, c'est
- 24 des charges perturbantes importantes. Le réseau est
- certainement perturbé. C'est hors des normes

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1 d'Hydro-Québec aussi, mais ça ne s'effondre jamais.
2 (10 h 43)

Et ce ratio-là, entre la capacité... la pointe du réseau et la charge maximum, donc, on a dit trois cents kilowatts (300 KW) pour la charge et trois mille kilowatts (3000 KW) pour la pointe, ce qui fait que la puissance de court-circuit, normalement, est de douze mille kilowatts (12 000 KW). Et si on fait le ratio, la puissance de court-circuit par rapport à la charge, c'est quarante (40) fois. Et ce réseau-là survit très bien. Là, il y a des fluctuations de tension, là, mais... Donc, c'est quarante (40) fois. La puissance de court-circuit est quarante (40) fois la charge perturbante. À Whapmagoostui-Kuujuuarapik, la puissance de pointe est de deux mille deux cents kilowatts (2200 KW) et la charge perturbante maximale est de deux cent vingt kilowatts (220 KW) et c'est vraiment maximal, c'est en supposant que les deux compresseurs qui fabriquent la glace partent en même temps, ce qui, normalement, n'arrive jamais, là, c'est un après l'autre, là. Donc, ce qui fait une capacité de court-circuit, quand on fait le calcul, parce que c'est toujours point vingt-cing PU (0,25 PU), O.K.

- 1 Pour calculer le court-circuit sur la capacité des
- 2 machines, capacité de court-circuit, c'est huit
- 3 mille huit cents kilowatts (8800 KW). Le ratio
- 4 puissance de court-circuit et charge perturbante
- 5 est de quarante (40) fois. C'est la même chose qu'à
- 6 Obedjiwan. Exactement la même chose.
- 7 LE PRÉSIDENT :
- 8 Q. [70] Excusez-moi. Excusez-moi de vous interrompre,
- 9 Monsieur Deslauriers.
- 10 R. Oui.
- 11 Q. [71] Excusez-moi de vous interrompre, mais est-ce
- que c'est la seule charge perturbante, à votre
- 13 connaissance?
- 14 R. Oui, oui. Oui, oui.
- 15 Q. [72] Les deux moteurs de...?
- 16 R. Oui, oui. Oui, oui. Et des compresseurs, des
- 17 charges de compresseurs, c'est un peu plus exigeant
- que des moteurs ordinaires, par exemple, O.K.?
- 19 Parce que techniquement, là, un compresseur, s'il
- est sous pression, s'il est déjà sous pression,
- 21 quand vous essayez de le refaire repartir, c'est
- 22 comme si c'était ce qu'on appelle un démarrage à
- 23 rotor bloqué, ça fait comme un équivalent de court-
- 24 circuit vu par l'alternateur de la centrale. Ça
- 25 fait que ça fait une perturbation importante. Ça

- fait que même à cent dix kilowatts (110 KW), ça
- 2 fait une baisse de tension plus importante, ça fait
- 3 que c'est significatif. Mais c'est faisable. Donc,
- 4 c'est une charge très semblable en termes de ratio,
- 5 O.K.? Et...
- 6 Me DOMINIQUE NEUMAN:
- 7 Q. [73] Très semblable à quoi? Très semblable à?
- 8 R. Très semblable en termes de ratio entre la
- 9 puissance de court-circuit puis la charge
- 10 perturbante. O.K.? C'est la même chose qu'à
- 11 Obedjiwan.
- 12 Q. **[74]** O.K.
- 13 R. Et que ce soit la centrale telle qu'elle était ou
- telle qu'elle l'est maintenant avec la nouvelle
- machine mille huit cents kilowatts (1800 KW), là,
- 16 ca ne change rien. Cette charge pouvait donc être
- 17 alimentée par la centrale actuelle et par
- 18 l'ancienne centrale, avant la nouvelle machine. Les
- 19 fluctuations de tension amenées par la fabrication
- 20 de la glace à l'aréna ne permettent donc pas
- 21 d'expliquer le refus du Distributeur d'alimenter
- 22 l'aréna. Il faut chercher ailleurs la bonne
- 23 explication. Il y a quatorze (14) villages au
- Nunavik, il y a un aréna dans chaque village et la
- 25 plupart, je pense qu'il y en a douze (12), qui sont

alimentés par le réseau du Distributeur et c'est 1 2 des réseaux plus petits que celui de Whapmagoostui-3 Kuujjuarapik. En ordre de grandeur, le réseau le 4 plus gros c'est Kuujjuag puis ensuite, je pense que c'est Kuujjuarapik qui est le deuxième. Tous les 5 6 autres sont plus petits. Et pourtant, on alimente les arénas. C'est faisable. Ça fait que moi, je ne 7 8 comprends pas que le Distrib... bien, je comprends 9 pourquoi il a fait ça, là, mais ça serait une 10 supposition de le dire, là. Donc, c'était faisable, 11 c'était possible. Et il n'y a pas de raison que le Distributeur ne l'ait pas fait, à mon point de vue, 12 techniquement. Il y a peut-être d'autres raisons, 13 14 mais ça...

15 Q. [75] O.K. Merci, Monsieur Deslauriers. Et pour 16 terminer, je vous demanderais de reprendre au bond 17 la question que vous a déléguée monsieur Finet il y 18 a quelques instants concernant le coût des câbles. 19 (10 h 48)

20 R. Ah oui. Oui. Je peux bien... Écoutez, j'ai fait un
21 exercice pour m'amuser un peu. C'est un peu par
22 hasard que j'ai fait l'exercice, c'est parce que
23 j'ai eu un petit mandat de la municipalité de
24 Saint-Adolphe-d'Howard qui pense faire enfouir la
25 ligne en question, et ils m'ont demandé « ça

coûte	erai	it cor	mbier	n fai:	re en:	fouir	un l	bout	de I	ligne	??	>>
Bon.	Ça	fait	que	j ′ ai	fait	une p	peti	te é	tude	que	je	
leur	ai	remi	se d'	aille	eurs.	Donc	, je	m ′ é	tais	remi	S	à
jour	dar	ns les	s câk	oles.	Bon.							

Essayons de répondre à la question. De Gaspé aller jusqu'aux Îles-de-la-Madeleine, c'est à peu près deux cents kilomètres (200 km). Je ne sais pas, je ne l'ai pas mesuré de façon précise. Ce que ça me dit tout de suite, là, c'est qu'on se retrouve dans le même problème qu'on a vu entre des Cantons puis le New Hampshire où ils ont été obligés de mettre un câble, parce qu'il y a une section de câbles importante, de faire du courant continu parce qu'en courant alternatif, on ne peut pas dépasser soixante-quinze (75), cent kilomètres (100 km) en courant alternatif en câble, ça ne se fait pas.

C'est marqué d'ailleurs dans le dossier des Cantons, la ligne, là, des Cantons vers le New Hampshire, ils parlent de quatre-vingt-quatre kilomètres (84 km) qui était en question puis c'est le Transporteur qui avait fourni l'information en disant « on ne pouvait pas le faire en courant alternatif parce que le câble est trop long. » Bon.

Donc, on est...

- 1 LE PRÉSIDENT :
- 2 Q. [76] On parle de câble...
- 3 R. Oui, oui. Oui, oui. Oui, oui.
- 4 Q. [77] ... souterrain...
- 5 R. Souterrain.
- 6 Q. [78] ... ou sous-marin, mais un câble.
- 7 R. Bien, sous-marin ou souterrain, ça ne change rien.
- 8 Q. **[79]** Oui.
- 9 R. O.K. C'est pareil. Ça fait que là on serait obligé
- de le faire en courant continu. Bon. C'est quoi le
- 11 prix d'un câble? Bien, en tout cas, en bas de
- trois, quatre dollars... trois, quatre millions (3-
- 4 M\$) mettons, moi, je dirais en bas de quatre
- 14 millions (4 M\$) par kilomètre, c'est difficile.
- 15 S'il y a deux cents kilomètres (200 km), ça fait
- huit cent millions (800 M\$), puis les
- 17 convertisseurs à chaque bout, on est peut-être à
- 18 neuf cent millions (900 M\$). Voici des chiffres
- 19 assez élémentaires.
- 20 Le coût de revient de référence, c'est le
- 21 coût de... c'est le coût aux Îles-de-la-Madeleine
- que ça coûte actuellement, c'est soixante...
- soixante-cinq millions (65 M\$) par année, le coût
- de production de l'énergie actuel.
- 25 Si vous avez un câble qui coûte huit cent

millions (800 M\$) puis si vous voulez avoir le coût
annuel divisé par dix (10), là, c'est une
approximation grossière, là, mais ça donne une
idée, ça fait quatre-vingts millions (80 M\$) par
année. Alors que le coût de revient actuel est de
soixante-cinq (65 M\$). Ça fait que la rentabilité,
peut-être qu'elle est là.

Ça dépend de la grosseur du câble, là. On s'entend là-dessus, là. Si le câble est très petit, peut-être que ça va être deux millions et demi (2 M\$) du kilomètre, mais je trouve ça surprenant, là. Parce qu'à Saint-Adolphe-d'Howard pour la ligne aérienne, le Transporteur a dit que ça coûtait deux millions (2 M\$) du kilomètre pour une ligne aérienne. O.K. En tout cas.

Et si vous regardez les chiffres pour la ligne des Cantons - New Hampshire qui sont au dossier, c'est pas mal plus cher que ça. Donc, c'est possible, là. Je ne dis pas que ce n'est pas possible, là, mais j'ai un doute. Surtout parce que les convertisseurs, en bas... un convertisseur à chaque bout, là, c'est... ça approche de cent millions (100 M\$) un convertisseur, dépendamment de la grosseur, évidemment.

Et je rajouterais quelque chose là-dessus,

1	là. Les Îles-de-la-Madeleine, il y a beaucoup de					
2	vent, ce serait malheureux qu'on mette un câble					
3	faible, petit, juste pour alimenter la charge alors					
4	que le potentiel éolien est considérable. Il					
5	faudrait s'assurer qu'on mette au moins un					
6	convertisseur et un câble qui pourraient Je					
7	comprends qu'on a des surplus en énergie et qu'on					
8	n'a pas besoin de nouvelles éoliennes, mais si on					
9	regarde sur un horizon à long terme, un jour, ce					
10	câble-là il va servir dans l'autre sens. On a de la					
11	place pour mettre mille mégawatts (1000 MW)					
12	facilement aux Îles-de-la-Madeleine d'éoliennes,					
13	mais il faudrait que le câble soit capable de le					
14	transporter.					

- Q. [80] Vous voudriez importer des Îles-de-laMadeleine des mégawatts pour alimenter la Gaspésie?
- 17 R. Non, mais tant qu'à dépenser cinq cent millions
- 18 (500 M\$) ou sept cent millions (700 M\$), essayons
- de regarder comment ça va être fait. En tout cas.
- 20 Me DOMINIQUE NEUMAN:
- 21 Q. [81] O.K. Je vous remercie beaucoup, Monsieur
- Deslauriers. Donc, ça complète notre preuve orale
- et les témoins sont prêts à répondre à d'autres
- 24 questions.

- 1 LE PRÉSIDENT :
- Merci, Maître Neuman. Alors... Oh! Maître Gertler,
- 3 vous avez des questions. Maître Falardeau, ça va?
- 4 Maître Paquet? Pas de question.
- 5 (10 h 53)
- 6 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER:
- Rebonjour, Monsieur le Président, Monsieur et
- 8 Madame les régisseurs. Bonjour, Monsieur
- 9 Deslauriers, Monsieur Fontaine. J'ai juste quelques
- 10 petites questions. Ma première question vient
- 11 d'être répondue en détail, merci, par rapport aux
- coûts probables d'un câble sous-marin. Donc, la
- nécessité ou non de regarder d'autres, selon nous,
- 14 d'autres possibilités.
- 15 Q. [82] Monsieur Deslauriers, j'ai deux autres petites
- 16 questions pour vous. D'abord, dans les réponses
- 17 d'Hydro-Québec aux demandes de renseignements du
- 18 ROEÉ, qui est le B-0037... Excusez-moi! C'est ça.
- 19 B-0037 qui se trouve à être le HQD-3, Document 7.
- Je suis à la page 18. Puis en réponse à la question
- 5.1 du ROEÉ qui demandait à Hydro-Québec d'indiquer
- 22 comment la puissance installée à six mégawatts (6
- 23 MW) de l'appel de propositions concernant le bloc
- 24 d'énergie éolienne a été déterminé, Hydro-Québec
- 25 nous a répondu que, puis là je cite :

La puissance de 6 MW a été déterminée
en fonction des contraintes actuelles
de la centrale et du réseau (par
exemple, le régime minimum de la
centrale, ses délais de démarrage et
le profil de charge), afin de limiter
les risques techniques et économiques.

- Puis je ne sais pas, vous êtes familier avec cette réponse-là?
- 10 M. JEAN-CLAUDE DESLAURIERS :
- 11 R. Je n'aime pas beaucoup cette réponse-là, parce que ce n'est pas complet.
- Q. [83] Je vous demande, vous êtes au courant, vous êtes capable de la commenter. Je vous ai posé une question.
- 16 R. Oui.
- Q. [84] Est-ce que c'est... Justement, j'aimerais que
 vous commentiez cette apparente limite selon HydroQuébec de six mégawatts (6 MW). Est-ce qu'il serait
 difficile d'intégrer davantage d'énergie éolienne
 aux Îles-de-la-Madeleine? Là, vous venez de
 mentionner le potentiel. C'est pour ça que je vous
 pose la question.
- 24 R. Écoutez, en deux mille quinze (2015), on m'a 25 demandé de faire une petite étude aux Îles-de-la-

Madeleine pour voir le potentiel et qu'est-ce que

2 ce serait l'optimal. J'ai fait ça pour un

3 promoteur. Et j'ai suggéré que l'on pouvait assez

4 facilement monter à, en tout cas, douze mégawatts

5 (12 MW). Ça pourrait se faire relativement

6 facilement.

1

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Écoutez, la puissance installée en termes de machine, c'est soixante-six mégawatts (66 MW). La pointe est alentour de trente-cinq mégawatts (35 MW). Donc, normalement, on est à trente mégawatts (30 MW). Je comprends que le Distributeur s'est fié aux contraintes habituelles qu'on trouve dans le réseau intégré que le Transporteur puis que lui-même ne veut pas avoir plus que dix pour cent (10 %) d'éoliennes sur le réseau. Ça, c'est un système sécuritaire. Donc, en pratique, en mettant six, il est dans une zone très sécuritaire. Il y a moyen de faire mieux, c'est sûr. C'est faisable d'aller à douze (12) sans trop de difficulté. Évidemment, quand la charge est très faible, ça pourrait poser des problèmes d'exploitation. Mais au Danemark, on va jusqu'à vingt-cing (25 %), trente (30 %), quarante pour cent (40 %) des fois de la charge en éoliens. Donc, ça s'intègre relativement facilement. Donc, le Distributeur a

été ultra prudent de ce côté-là. 1 J'ai aussi suggéré dans cette petite étudelà de faire de la biomasse, parce que, en Gaspésie, 3 4 il y a beaucoup de bois. C'est deux cents kilomètres (200 km) et ca ne coûte pas cher à 5 transporter. Donc, c'était une solution potentielle 6 que j'ai analysée, puis que j'ai suggérée. Donc, il 7 y a des solutions autres que... Moi, je pense que 8 9 l'appel d'offres est timide. C'est mon opinion. C'est ce que j'ai écrit. C'est ce que je vous... 10 c'est ce que je vous dis. 11 Q. [85] Merci. Maintenant, Monsieur Deslauriers, une 12 dernière question. Dans le même document de 13 14 réponses au ROEÉ, on avait demandé à Hydro-Québec 15 la question suivante, 5.18 (je suis à la page 22) : 16 Hydro-Québec exclut-elle le stockage 17 d'électricité de son appel de 18 propositions A/P 2015-01? 19 Puis la réponse c'était la suivante : 20 Comme le prévoit le document d'appel de propositions, le Distributeur 21 22 désire conclure un contrat d'approvisionnement en électricité 23 24 produite à partir d'un parc éolien de 25 6 MW et ne demande pas l'utilisation

1		d'unités de stockage d'énergie. Ce
2		parc éolien sera intégré au réseau des
3		Îles-de-la-Madeleine.
4	(10 h 58)	
5	Ma question,	c'est, est-ce que, selon vous, ça
6	serait avant	ageux de considérer dans puis en
7	mode planifi	cation, évidemment, de considérer la
8	possibilité	d'utilisation de stockage en jumelage à
9	une énergie	éolienne aux Îles-de-la-Madeleine?
10	R. Bien évidemm	ent, le stockage a deux avantages.
11	D'une part,	il permet d'utiliser un peu mieux
12	l'énergie éc	lienne, mais comme avec six mégawatts
13	(6 MW) éolie	ns, le taux de pénétration est très
14	faible par r	apport au réseau, donc toute l'énergie
15	va être abso	rbée tout le temps. Si on montait,
16	mettons à do	ouze mégawatts (12 MW) éoliens ou quinze
17	mégawatts (1	5 MW) d'éolien, ce qui est pensable,
18	là, le stock	age deviendrait important dans le sens
19	que ça perme	ttrait d'utiliser l'énergie
20	excédentaire	dont j'ai parlé dans mon rapport.
21	Quand il y a	de l'énergie excédentaire, bien là,
22	c'est de l'é	nergie perdue. Mais le stockage
23	pourrait per	mettre ça. Donc, ça a l'avantage
24	d'accroître	la productible éolien qu'on a dans le
25	réseau et ça	donne une garantie en puissance.

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

À Whapmagoostui-Kuujjuarapik, la proposition de la communauté Cris incluait une batterie importante, là, donc de l'éolien, de la biomasse et du stockage important, là, deux mégawatts (2 MW), là, donc c'est la pointe du réseau, deux mégawatts (2 MW) une heure.

Donc, normalement, la nuit, par exemple, à Whapmagoostui, ils ont une seule machine qui marche puis la charge est alentour de huit cent kilowatts (800 KW). Puis il n'y a pas d'opérateur, l'opérateur est parti se coucher. Quand il y a un problème sur le diesel qui fonctionne, là c'est la panne totale. Et ça arrive souvent, j'y ai été, je suis allé voir. Quand on fait du stockage, comme ce qui a été proposé, deux mégawatts (2 MW) une heure, la nuit, ça permettrait de faire trois, quatre heures de garantie de puissance quand le diesel tombe en panne. Donc, c'est significatif. Mais dans le contexte de six mégawatts (6 MW) aux Îles-de-la-Madeleine, le stockage n'est pas pertinent. C'est pertinent si on monte la puissance parce que là, il y a de l'énergie excédentaire qui va être perdue. Donc là, le stockage va devenir intéressant.

Q. [86] Merci. Est-ce que... Là, évidemment, je suis sur un terrain très technique, mais même pour le

six mégawatts (6 MW), est-ce que le stockage

- 2 permettrait justement une meilleure... ce n'est pas
- juste pour se défaire de l'énergie excédentaire,
- 4 mais ça permet une meilleure stabilité ou
- 5 intégration au lissage?
- 6 R. Oui, si vous faites le stockage à côté de la mine,
- 7 là, ça pourrait aider la qualité de service un
- 8 petit peu. Mais si vous mettez ça à côté de la
- 9 centrale, au bout de la ligne, soixante-neuf kV
- 10 (69 kV) là, c'est quand même presque quarante
- 11 kilomètres (40 km), là, ça ne serait pas
- significatif. Mais le stockage va améliorer
- beaucoup, beaucoup la qualité dans un réseau
- faible, là, ça serait le cas à Whapmagoostui puis à
- Obedjiwan, ça aiderait beaucoup.
- 16 Q. [87] Hum hum. O.K.
- 17 R. Obedjiwan, il faut se souvenir, là, il y a neuf
- pour cent (9 %) d'un troisième harmonique, je peux
- expliquer pourquoi, là, qu'ils ont ça, là, puis qui
- 20 est hors normes, là. Obedjiwan, il y a des gros
- 21 moteurs, c'est des moteurs avec des entraînements à
- fréquence variable, donc c'est des systèmes à
- 23 thyristors, la vitesse des moteurs est contrôlée
- par la fréquence. Autrefois, on faisait quelques...
- on utilisait des moteurs à courant continu puis on

variait la tension pour faire varier la vitesse.

Aujourd'hui, c'est toujours des entraînements à
fréquence variable. L'inconvénient de ça, c'est que
c'est des thyristors, donc c'est des... des
thyristors de puissance qui marchent normalement à
douze (12) impulsions. Ça a pour effet de générer
beaucoup d'harmoniques. La troisième, la cinquième,
la septième harmonique. Et il n'y a pas de filtre
sur le réseau. Le réseau est un réseau mis à la
terre solide, Y. S'il y avait un transformateur
avec des enroulements... à Obedjiwan, on parle, là,
s'il y avait des transformateurs avec un
enroulement, ce qu'on appelle un enroulement delta,
ce qui est un filtre harmonique parfait, mais ce
n'est pas le cas.

À Whapmagoostui-Kuujjuarapik, il y a beaucoup d'harmoniques aussi, c'est un problème récurrent. Là c'est encore pire parce qu'il y a des charges perturbantes, là, lorsqu'il y a des « drives » de moteurs, on appelle ça comme ça, là. Et le réseau est alimenté de quatre point dix-huit kV (4,18 kV), directement à des machines, il n'y a pas de transformateurs. Donc, les machines sont connectées directement sur les artères avec des mises à terre solides. Donc, il n'y a aucun filtre

harmonique. Ça fait que quand il y a des 1 2 harmoniques qui sont générées chez le client parce que les harmoniques sont générées, normalement, 3 4 chez le client, il y en a aussi générées par les 5 alternateurs, là. Ça fait que ces harmoniques-là en courant se promènent partout sur le réseau et il 6 n'y a aucun filtre, ça fait que vous avez des 7 8 phénomènes de surtension harmonique qui 9 apparaissent.

(11 h 03)

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

La façon de régler ça, c'est les clients

les plus perturbants mettons à six cents volts

(600 V), il faudrait les alimenter en delta. Là ce
qui peut très bien se faire, ça coûte pas cher, ça.

Mais, ça, c'est un choix technique, là. J'ai eu

l'occasion de discuter de ça avec les spécialistes
du Distributeur dans une réunion technique. Quand
le rapport sur les harmoniques, par exemple à

Whapmagoostui, Kuujjuarapik a été déposé, j'étais
là et on a discuté avec les spécialistes du

Distributeur. Ils ont dit « oui, on pourrait, on
pourrait peut-être changer la connexion de nos

transformateurs six cents volts (600 V) », ça

réglerait le problème. Mais, je ne pense pas qu'il

l'ait fait encore. Est-ce que ça répond à votre

question? 1

- 2 Q. [88] Oui. Bien, à d'autres questions aussi. Merci,
- Monsieur Deslauriers. Merci, Monsieur le Président. 3
- LE PRÉSIDENT : 4
- Ça répondait à des questions que vous n'aviez pas 5
- 6 posées.
- 7 Me FRANKLIN S. GERTLER:
- C'est ça. 8
- LE PRÉSIDENT : 9
- 10 Maître Turmel.
- 11 Me SIMON TURMEL :
- 12 Aucune question.
- 13 LE PRÉSIDENT :
- Merci. Maître Fortin? 14
- Me PIERRE FORTIN: 15
- Pas de question, Monsieur le Président. 16
- 17 LE PRÉSIDENT :
- 18 Merci. Collègue Turmel?
- 19 INTERROGÉS PAR LA FORMATION
- Me SIMON TURMEL, régisseur : 20
- 21 Q. [89] Oui, bonjour, Messieurs Fontaine et
- 22 Deslauriers. Tout d'abord, Monsieur Fontaine, pour
- 23 une précision, pour m'assurer que j'ai bien
- 24 compris.

- 1 M. JACQUES FONTAINE:
- 2 R. Oui.
- 3 Q. [90] Il est possible que j'aie mal saisi, alors
- 4 vous dites « non, vous avez mal compris. » Ma
- 5 première question, si j'ai mal compris. Vous avez
- 6 parlé que, par rapport aux ampoules...
- 7 R. Oui.
- 8 Q. [91] ... que les clients ont d'abord commencé à
- 9 installer des ampoules extérieures avant de
- 10 procéder à l'installation d'ampoules intérieures,
- 11 est-ce que j'ai bien compris?
- 12 R. Oui, c'est ça. Bien, c'est l'hypothèse que je dois
- faire pour pouvoir expliquer un taux d'effets
- croisés de quarante pour cent (40 %) parce que
- 15 normalement, une charge d'éclairage, le taux
- 16 d'effets croisés, c'est soixante-quatre pour cent
- 17 (64 %) ou soixante-trois pour cent (63 %).
- 18 Q. [92] O.K. C'est en fonction des chiffres qu'Hydro
- vous a donnés et non pas...
- 20 R. C'est ça.
- 21 Q. [93] ... en fonction du comportement du
- 22 consommateur en temps normal qui a choisi
- 23 l'extérieur ou l'intérieur avant ou...
- 24 R. Bien, normalement, si vous avez de l'éclairage à
- 25 mettre de bonne qualité, mettez-le à l'extérieur,

- 1 ça va être plus rentable pour vous que si vous le
- 2 mettez à l'intérieur.
- 3 Q. [94] Hum, hum. Je comprends votre proposition...
- 4 pas votre proposition, votre raisonnement.
- 5 R. C'est ça.
- 6 Q. [95] La question que je me posais, c'est : est-ce
- 7 que le consommateur standard comme moi pense à ça?
- 8 C'est-à-dire mettre le DEL dehors avant de le
- 9 mettre à l'intérieur vu que c'est plus rentable.
- 10 Comprenez-vous? C'est pour ça que...
- 11 R. Oui, oui. Mais, normalement, c'est oui, mais
- 12 évidemment...
- 13 Q. [96] Donc, je ne suis pas normal.
- 14 R. ... il y a plus de risques d'accident à
- 15 l'extérieur...
- 16 Q. **[97]** Oui.
- 17 R. ... est-ce que les enfants vont envoyer une balle
- 18 dessus à l'extérieur puis pas à l'intérieur.
- 19 Q. [98] O.K.
- 20 R. Mais, du point de vue électrique, du point de vue
- 21 rentabilité du geste, à l'extérieur, vous n'avez
- pas d'effets croisés, vous gagnez, vous avez un
- 23 gain réel.
- Q. [99] Que je vais retenir. Le scénario
- d'encadrement, vous suggérez qu'il soit asymétrique

- 1 comme le fait Gaz Métro, entre autres, dans ses
- 2 prévisions. On a entendu les témoins d'Hydro-
- 3 Québec. Est-ce que l'approche de chez Hydro-Québec
- 4 telle qu'on l'a entendue est, selon vous, conforme
- 5 aux règles de l'art, un principe généralement
- 6 reconnu, ou c'est... est-ce que c'est un débat, je
- dirais, entre guillemets, d'approche différente
- 8 dans le métier?
- 9 R. Bien, normalement, dans les scénarios, on vise des
- 10 probabilités équivalentes et le raisonnement est
- 11 très clair. C'est clair pour moi que la probabilité
- 12 d'une baisse est plus grande que la probabilité
- d'une hausse parce que, la hausse, elle va être en
- 14 général connue d'avance, alors que les baisses,
- 15 malheureusement, mais c'est réel.
- 16 Q. [100] Hum, hum.
- 17 R. Moi, j'ai vécu des fermetures de l'usine Magnola,
- 19 c'était fermé, puis c'est un gros projet, c'étaient
- cinq cents mégawatts (500 MW) qui était en service
- 21 puis qui a fermé quand il y a eu de la concurrence
- des chinois à un moment donné et le prix du
- 23 magnésium, il est parti, il s'est effondré.
- 24 Q. [101] Hum, hum.
- 25 R. Alors, la probabilité à la baisse est plus grande

d'après moi. Et l'argument de la prévisionniste 1 d'Hydro-Québec, à l'effet qu'elle doit satisfaire 2 la demande, c'est vrai, mais c'est pas... Le rôle 3 4 d'un prévisionniste généralement, c'est de pas 5 s'occuper des conséquences de ses gestes. C'est un preneur aux livres. Je prends pour les méchants, je 6 prends pour les bons, c'est pareil, mais pas le 7 8 planificateur. Le planificateur, lui, il a un but. 9 Mais le prévisionniste, lui, il est supposé être 10 aveugle aux conséquences.

11 (11 h 08)

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Q. [102] Les coûts évités. C'est monsieur Deslauriers.

Vous dites, j'ai vu deux, trois recommandations où est-ce que vous suggérez que les coûts évités comprennent beaucoup plus d'éléments, vous les précisez, et que le tout soit publié. Moi, c'est sur le volet publication que j'ai une inquiétude qui est peut-être pas juste, mais j'ai cru entendre le Distributeur nous dire, écoutez, on ne veut pas que tout soit public, tout simplement parce qu'on recherche le prix le plus bas, comme il est prévu dans la loi quelque part, où est-ce qu'on dit, dans l'intérêt public, le prix le plus bas, et caetera, et caetera. Est-ce que ce n'est pas sensé ce qu'ils suggèrent de cacher un petit peu les prix pour

- 1 éviter que les gens accotent le prix évité?
- 2 M. JEAN-CLAUDE DESLAURIERS :
- 3 R. D'une certaine façon, oui, c'est un peu... ça
- 4 semble raisonnable. Mais d'abord, il faut avoir le
- 5 bon prix. On commence là.
- 6 Q. [103] Et si on a le bon prix, tout le monde va
- 7 l'avoir?
- 8 R. Oui, mais ça ne change pas grand-chose en pratique,
- 9 là. C'est-à-dire tout le monde est capable de les
- 10 calculer.
- 11 Q. [104] Alors, si tout le monde l'a calculé, pourquoi
- vous les voulez? La question que je me pose
- 13 c'est...
- 14 R. Bien, c'est parce que quand je les calcule... O.K.
- Je peux vous expliquer un peu plus.
- 16 Q. **[105]** Oui.
- 17 R. Quand je fais la valeur actualisée nette, bien, je
- 18 suis obligé de faire des hypothèses sur le prix du
- 19 pétrole puis sur le taux de croissance.
- 20 Q. **[106]** O.K.
- 21 R. Ça, ce n'est pas évident, là. Mais on peut faire
- une analyse de sensibilité puis faire une gageure
- là-dessus. C'est ce que j'ai fait d'ailleurs. Dans
- le dossier 4000, O.K., bon, le Distributeur nous a
- 25 dit, bon, c'est huit pour cent (8 %) taux de

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

croissance, mais ce n'est pas ça qui va être le taux de croissance réel dans le village du nord, là, au Nunavik. Ce n'est pas ça que le Distributeur a utilisé pour faire ses calculs. Je ne sais pas qu'est-ce qu'il a utilisé. Moi, le calcul que j'ai fait, j'ai dit, il a dû utiliser deux et demi ou quelque chose comme ça. Ça, j'ai dit, ce n'est pas réaliste.

En pratique si, au port de Montréal, le taux de croissance du prix au port de Montréal est de huit pour cent (8 %) si on croit WTI, là, évidemment, c'est quoi le taux de croissance pour transporter le pétrole. Parce que la moitié du prix du pétrole, c'est le transport du port de Montréal en haut. C'est la moitié, à peu près. Si vous regardez les données qui sont dans le tableau 4, les données hebdomadaires du prix de pétrole, mazout numéro 2, vous allez trouver que la différence entre, mettons, entre la Côte-Nord puis le Nunavik, c'est de quatre-vingt-cing cents (85 ¢) à une et cinquante (1,58 \$). Bien, là, la différence, c'est le transport puis l'entreposage dans le nord. Ça fait que c'est quoi le taux qu'il faut prendre pour la croissance? C'est peut-être cinq, c'est peut-être quatre et demi. Mais

- 1 n'importe qui est capable de faire cet exercice-là.
- Q. [107] C'est ma question. Dans le sens que ce que je
- 3 recherche, c'est le prix le plus bas. Alors, si
- 4 quelqu'un soumissionne à soixante-quinze pour cent
- 5 (75 %) des coûts évités, bien, tant mieux pour vous
- 6 et moi et les consommateurs?
- 7 R. Oui, mais en pratique, il va faire faillite.
- 8 Q. [108] Ah!
- 9 R. Ça, là, il faut être réaliste aussi. Ça, dans mon
- 10 rapport, j'ai été bien clair là-dessus, là, hein.
- 11 Ça ne marche pas. Il n'y a pas de façon. On ne s'en
- 12 sort pas.
- 13 Q. [109] O.K. La prochaine question, l'énergie
- 14 excédentaire. Vous avez mentionné qu'il y avait
- 15 Hydro-Québec... Non. Que vous aviez peut-être une
- solution par rapport à l'énergie excédentaire. Et
- 17 dans le rapport que vous avez produit, il y avait
- deux autres problématiques pour les réseaux
- 19 autonomes... pour les éoliennes soulevées par
- 20 Hydro-Québec. Il y en a une qui était la distance,
- qu'on devait construire des parcs éoliens à une
- 22 certaine distance pour respecter, si je me rappelle
- 23 bien...
- 24 R. Oui, c'est pour respecter les obligations, parce
- qu'il y a un aéroport dans chaque village.

- 1 Q. [110] Eh voilà!
- 2 R. C'est quatre kilomètres.
- 3 Q. [111] Et l'autre problématique était le fait que, à
- 4 bon prix, il ne se fait plus des petites éoliennes.
- 5 Donc, vous avez trouvé une solution pour la
- 6 question de l'énergie excédentaire. Mais est-ce que
- 7 je ne me trompe pas en disant que la solution pour
- 8 les deux autres sujets n'est pas au rendez-vous?
- 9 R. Bien, on n'a pas de choix si on veut avoir des prix
- 10 raisonnables. J'ai rencontré des manufacturiers
- 11 puis j'ai vu les prix qu'ils proposaient, à
- 12 Whapmagoostui-Kuujjuarapik. C'est pour ça que la
- 13 solution crie, d'après les études que j'ai vues,
- 14 était rentable. Mais c'est des grosses machines.
- Donc, on peut avoir quatre mille kilowatts
- 16 (4000 kW) d'éoliens sur un réseau de deux mille
- deux cents kilowatts (2200 kW). Donc, il va y avoir
- 18 beaucoup d'énergie excédentaire.
- 19 Q. [112] Et qui devront se trouver, j'ai bien compris,
- 20 à cinq kilomètres au moins d'un aéroport?
- 21 R. Oui, mais c'est déjà prévu, là. Il y a un seul site
- 22 qui permet ça.
- 23 (11 h 13)
- 24 Q. [113] O.K.
- 25 R. Puis l'autorisation de NAV Canada a déjà été

- obtenue, il n'y a pas de problèmes là-dessus, là,
- les Cris ont fait leurs devoirs correctement.
- 3 Q. [114] O.K. Et dernière question concerne l'aréna...
- 4 R. Oui.
- 5 Q. [115] ... le dernier thème, c'est un sujet que vous
- 6 n'aviez pas abordé dans votre mémoire, c'était
- 7 en... est-ce que je me trompe, pour SÉ-AQLPA?
- 8 R. Bien, je ne l'ai pas abordé directement, là.
- 9 Q. [116] Non.
- 10 Me SIMON TURMEL, régisseur :
- 11 C'était en lien plutôt avec l'autre client de
- 12 maître Neuman puis PMW.
- 13 R. C'est ça. Mais il ne faut pas oublier que depuis
- cinq ans, j'agis comme consultant auprès de la
- communauté Cris puis The First Nation. Et j'ai
- 16 travaillé avec eux là-dessus, oui.
- 17 Q. [117] Vous avez fait une sorte d'effet croisé?
- 18 R. Oui, tout à fait.
- 19 Q. [118] Merci, je n'ai pas d'autres questions.
- 20 Me LOUISE ROZON:
- 21 Q. [119] Oui, Louise Rozon pour la formation. Monsieur
- 22 Fontaine, Monsieur Deslauriers. J'ai juste une
- 23 question. Je crois que c'est vous, Monsieur
- Deslauriers qui a mentionné qu'un balisage ne
- 25 serait pas utile. Est-ce que vous faites référence

- 1 au fameux balisage qui avait été demandé par la
- 2 Régie puis que le Distributeur nous est revenu pour
- 3 nous dire, bon, que le coût d'une telle étude
- 4 pourrait coûter jusqu'à cinq cent mille dollars
- 5 (500 000 \$)?
- 6 R. Oui, oui.
- 7 Q. [120] On parle, là, probablement d'un balisage
- 8 relatif au coût de fournitures en réseau autonome?
- 9 R. Oui, c'est tout à fait.
- 10 Q. [121] Donc, pour vous, il n'y a pas vraiment
- 11 d'utilité à...
- 12 R. En tout cas, ce que j'ai mentionné dans ma
- présentation, l'information intéressante est déjà
- 14 disponible, en pratique.
- 15 Q. [122] O.K. Puis d'avoir un balisage sur des
- approvisionnements alternatifs, là, donc ça ne
- serait pas non plus utile? D'autres sources
- 18 d'approvisionnement que celles qui existent
- 19 actuellement dans les réseaux autonomes. Dans
- 20 l'optique où on veut... transformer...
- 21 R. Bien ça dépend de l'objectif qui est visé, là. Moi
- je connais à peu près tous les projets, là, qui se
- 23 sont faits au Yukon, Territoires du Nord-Ouest, en
- Alaska parce que j'ai eu le plaisir de travailler
- pour Canmet, Laboratoire CanmetÉnergie, là, à

Varennes, là, bon, en particulier sur le solaire puis l'énergie éolienne. Le laboratoire Canmet d'Ottawa, c'est lui qui s'occupe des éoliennes. Ça fait que j'ai regardé à peu près tous les projets qui ont été faits, là, puis il y a beaucoup de projets solaires qui sont intéressants, mais ça ne nous donnera pas grand-chose finalement au niveau du balisage. Ce que les gens de Gaspé vont vous faire, là, qu'ils vont faire pour le Distributeur, puis le projet pilote qui est en cours, va fournir pas mal toute l'information.

Puis dans le fond, c'est assez simple, là, si on fait un petit projet de photovoltaïque, quand on parle d'un petit projet, là, on parle peut-être, là, cinq, dix kilowatts (10 KW), c'est toujours soixante cents (0,60 ¢) le kilowattheure minimum, là, si vous faites ça sur une seule maison, ça va être soixante-dix cents (0,70 ¢) le kilowattheure, là. Vous ne pouvez pas aller en bas de ça. Si vous voulez aller avec un projet qui soit inférieur au coût évité, là, cinquante cents (0,50 ¢), ça c'est faisable, mais ça prend des projets d'envergure, là, cinq cents kilowatts (500 KW), quelque chose comme ça, là. J'ai fait un rapport, plusieurs rapports à ce sujet-là dans des causes tarifaires

1 puis dans le dernier plan d'approvisionnement.

2 Donc, on peut descendre en bas de cinquante cents (0,50 ¢) avec du photovoltaïque, il n'y a 3 4 aucun doute là-dessus, là. Si vous regardez les tarifs, par exemple, de ce qui était le programme 5 6 FIT de l'opéra ou de l'IESO, maintenant, là, si vous regardez les tarifs pour le photovoltaïque, 7 là, vous allez tomber alentour de trente (30), 8 9 trente-deux cents (0,32 ¢) qu'ils sont prêts à 10 payer puis il y a des promoteurs qui... Mais ça, 11 c'est des projets d'envergure. Sur des petits projets, ça ne marche pas, c'est toujours soixante 12 13 (60), soixante dix cents $(0,70 \, \, ^{\circ})$. Le balisage 14 n'est pas compliqué, là, c'est... Les spécialistes de la Régie sont capables de faire ça, je pense. 15 16 Q. [123] Vous avez mentionné que le potentiel, aux 17 Îles-de-la-Madeleine, était, pour des éoliennes, était considérable. Là, on a de la misère à trouver 18 l'emplacement pour trois éoliennes puis... Est-ce 19 20 que ce n'est pas un peu optimiste de dire... 21 d'affirmer ça? R. Bien écoutez, là, c'est... Dans ma vision, moi, si 22

je voulais faire quelque chose aux Îles-de-la-

Madeleine, je ferais du « off shore » avec des

machines quatre kilowatts (4 KW)... quatre

23

24

25

- 1 mégawatts (4 MW) ou cinq mégawatts (5 MW). Moi j'ai
- 2 même vu des machines, en Chine, de six mégawatts
- 3 (6 MW) pour une éolienne. Ça commence à être
- 4 imposant, là, avec des mâts de cent cinquante
- 5 (150), cent soixante mètres (160 m). Je suis allé
- 6 en Chine pour ça. Donc, il y a des choses
- 7 possibles, mais il faut avoir un horizon. C'est
- 8 pour ça que je... Puis je le disais dans le
- 9 contexte du câble, là, si on fait un câble, tant
- 10 qu'à dépenser cinq cent millions (500 M), ou six
- 11 cents (600), ou sept cents (700), là, il
- faudrait... il faudrait y penser. Il faut qu'il
- serve dans les deux sens autant que possible.
- 14 (11 h 18)
- 15 Q. [124] C'est bon, je n'aurai pas d'autres questions.
- 16 Merci beaucoup.
- 17 LE PRÉSIDENT :
- 18 Q. [125] J'aurai quelques questions d'abord pour vous,
- Monsieur Fontaine. Quand vous évoquiez, enfin j'ai
- 20 compris, là, que vous cherchez à expliquer pourquoi
- 21 Hydro-Québec prend juste quarante pour cent (40 %)
- 22 d'effet croisé plutôt que soixante-quatre (64 %)
- 23 qui est le chiffre reconnu, mais le soixante-quatre
- 24 (64 %) il est établi entre l'écart de
- 25 l'incandescent au Del, mais l'incandescent ce n'est

- 1 plus trop, trop la norme, là, en termes d'éclairage
- dans les résidences, là. Les fluocompactes il y a
- déjà une partie de l'effet croisé qui est... qui
- 4 est absorbé là, ce qui expliquerait peut-être le
- 5 quarante pour cent (40 5) plutôt que soixante-
- 6 quatre (64 %)?
- 7 M. JACQUES FONTAINE:
- 8 R. Bien ça pourrait être une explication. Si déjà le
- 9 client a déjà subi une partie de l'effet croisé
- 10 qu'il a assumé c'est par rapport à celui-là, oui,
- 11 oui. Ça pourrait...
- 12 Q. [126] Bien c'est parce que je prends pour acquis
- que... jamais je croirai que depuis vingt (20) ans
- qu'il y a de la promotion de fluocompactes, que ça
- n'a pas eu un effet sur le comportement des gens en
- 16 matière d'éclairage à l'intérieur, là. Je vous suis
- 17 tout à fait sur l'extérieur, mais je ne pense
- pas... je ne pense pas que ce soit l'explication
- 19 première. Je chercherais plutôt...
- 20 R. Mais en tout cas c'est possible, il faut... je n'ai
- 21 pas vérifié.
- 22 Q. [127] O.K. Je n'ai pas d'autres questions pour
- vous, Monsieur Fontaine.
- 24 Monsieur Deslauriers, vous avez parlé de...
- on va mettre ca entre quillemets, là, « clause de

1	puissance au village d'Obedjiwan », est-ce que
2	selon vous c'est une consigne horaire de puissance
3	minimale à fournir par la la centrale de
4	biomasse ou c'est plutôt l'inverse, une puissance à

- 5 ne pas dépasser?
- 6 M. JEAN-CLAUDE DESLAURIERS:
- R. Bien dans l'appel de propositions il y a deux 7 choses. D'abord, le Distributeur demande au 8 9 promoteur de fournir la consigne de puissance ou la 10 puissance horaire qu'il entend fournir. Donc le promoteur doit le faire. O.K. Puis d'un autre côté 11 le Distributeur dit qu'il va exiger une consigne de 12 13 puissance, mais c'est pas marqué si c'est le 14 maximum ou le minimum. Mais je pense que c'est le maximum, si on interprète la clause de la façon 15 16 dont c'est écrit, que le Distributeur veut protéger 17 son réseau pour être certain qu'il n'y aura pas 18 quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de la charge qui 19 va être servie par la biomasse, puis que ses 20 diesels vont devenir en difficulté. Parce qu'il y a 21 une limite à la... au minimum dans un diesel, on ne 22 peut pas descendre en bas de trente pour cent (30 %) autant que possible, là, puis même trente 23 24 pour cent (30 %) c'est dommageable. Donc c'est pour 25 se protéger dans ce sens-là. C'est pour protéger

- 1 ses machines et puis la sécurité de... ça fait là
- 2 il va dire : bien à telle heure, telle heure, bon
- bien mettez pas plus que tant... le maximum, mettez
- 4 pas plus que tant de mégawatts ou tant de
- 5 kilowatts. O.K. Donc il y a une consigne qui va
- être mise. Mettons que ça va être différent le
- jour, puis ça va être différent la nuit, c'est sûr.
- 8 Ça fait que c'est dans ce sens-là. Mais en pratique
- 9 c'est un appel de puissance garanti, ça. Ça fait
- 10 qu'il n'achète pas juste l'énergie. Vous
- 11 l'interprétez comme vous voulez, là, mais moi ça me
- 12 préoccupe un peu.
- 13 Q. [128] Merci. Vous avez évoqué le prix de l'éolien
- en réseau autonome, là. Vous dites au moins deux
- 15 fois plus cher.
- 16 R. À peu près, oui.
- 17 Q. [129] Puis ça, c'est lié au fait qu'il faut les
- 18 monter là-bas, puis les installer là, puis que...
- 19 en bout de ligne donc l'installation d'une éolienne
- 20 en réseau autonome au Nunavik peut nous conduire à
- 21 un prix de revient deux fois plus élevé que dans le
- 22 sud.
- 23 R. Ça coûte plus cher monter la grue là-bas que de
- 24 monter l'éolienne parce que... c'est aussi simple
- 25 que ça, là, parce que ça prend une grosse grue,

24

25

puis il n'y en a pas là-bas donc c'est aussi simple 1 2 que ça, là, puis c'est « one shot deal ». C'est-à-3 dire tu montes la grue, ça coûte très cher, mais on 4 monte une éolienne ou deux éoliennes, puis la grue 5 il faut la ramener, elle ne restera pas là. Ça fait 6 que c'est sûr que... moi, j'ai fait l'exercice dans 7 Redscreen avec des propositions, Wapmagootsui et Kuujjuarapik, là, avec les coûts réels tels qu'ils 8 9 ont été analysés. Et ça sort toujours vingt-deux 10 (22 ¢), vingt-trois (23 ¢), vingt-quatre cents (24 ¢) dans les meilleurs scénarios, le coût de 11 l'éolien. Le coût de la biomasse c'est plus cher, 12 13 ça c'est sûr. Dépendamment de combien ça coûte, 14 là... combien le bois coûte pour le livrer là-bas, là, mais... mais la biomasse est arrivée un petit 15 peu... un petit peu moins cher que le coût évité. 16 17 Donc c'est pour ça que le projet n'a pas toutes les chances d'être rentable. 18 (11 h 23) 19 20 Q. [130] O.K. Puis prenons cet exemple-là, mais 21 retournons aux Îles-de-la-Madeleine, est-ce que... 22 puis là, on va parler de projets d'éoliennes

standards de deux mégawatts (2 MW), là, installées

cas des Îles-de-la-Madeleine il y aurait un surcoût

sur la terre, est-ce que vous pensez que dans le

- 1 associé à l'installation d'éoliennes...?
- 2 R. Oui, il y en aurait certainement un, mais ce n'est
- 3 pas énorme, là, il faut faire attention parce que
- dans un parc éolien, pour arriver à dix sous
- 5 (0,10 ¢) le kilowattheure, là, finalement, on
- 6 installe cent (100) éoliennes ou cent vingt-cing
- 7 (125), là, il y a un problème d'échelle, là, qui
- 8 joue, là. Aux Îles-de-la-Madeleine, ça va être
- 9 deux, peut-être trois éoliennes, puis bon, c'est
- sûr qu'il faut amener une grue, puis faire le
- 11 transport.
- 12 Q. [131] La même grue?
- R. Oui, c'est ça. Ça fait que finalement, ça va
- reven... ça va être moins cher qu'au Nunavik, ça
- 15 c'est sûr, là, mais ça peut sortir à quinze cents
- 16 $(0,15 \ \c)$, seize cents $(0,16 \ \c)$, quelque chose de
- 17 cet ordre de grandeur là. Donc, ça a des chances,
- 18 c'est faisable en bas des coûts évités tels qu'on
- 19 les connaît.
- 20 Q. [132] O.K. Vous avez évoqué, bon, toute la
- 21 problématique des surplus. Évidemment, ces surplus-
- là sont associés au fait qu'on parle d'installer
- des éoliennes d'un point cinq (1,5), deux point
- 24 cinq mégawatts (2,5 MW) dans des réseaux qui
- pointent au maximum à deux mégawatts, là. Est-ce

1		que Parce que les éoliennes de sept cent
2		cinquante kilowatts (750 KW) existent, existent
3		encore, elles sont accessibles sur le marché. Est-
4		ce qu'il n'y aurait pas une approche de dire :
5		« Bon, bien allons-y avec une approche systématique
6		pour tous les villages du Nunavik »? Là, on aurait
7		une économie d'échelle dans le sens où on parlerait
8		d'au minimum quatorze (14), quinze (15) ou seize
9		(16) éoliennes de ce type-là. Il y aurait peut-être
10		un prix moindre?
11	R.	Elles sont certainement disponibles sur le marché,
12		mais pas au Québec, ça fait qu'elles ne seraient
13		pas construites en Gaspésie, ça c'est sûr, là. Et
14		ça serait pas mal plus cher. Écoutez, j'ai
15		rencontré Enercon, Senvion, bon, Simons puis leur
16		point de vue est très clair. Parce qu'aussi, c'est
17		que ça prend des éoliennes qui ont les
18		caractéristiques nordiques, donc qui sont capable
19		de résister à moins quarante (-40) puis avec
20		dégivrage de pales, c'est assez dispendieux.
21		Donc Mais les coûts que moi j'ai vus, là, dans
22		les projets que j'ai regardés, bon, Enercon puis
23		Senvion étaient prêts, là, à nous fournir des
24		éoliennes à un prix raisonnable, donc, qui
25		assuraient une certaine rentabilité. Mais si on

- sort de ça, c'est très difficile. Même si vous 1
- 2 voulez acheter quinze (15) éoliennes ou vingt (20)
- 3 éoliennes qui vont venir de Norvège ou du Danemark
- 4 ou d'Allemagne, là, vous allez payer pas mal plus
- cher. Puis ça entache beaucoup la rentabilité des 5
- 6 projets. Il n'y a pas de solution facile, là, ce
- n'est pas simple. 7
- 8 Q. [133] O.K. Alors, continuons sur cette voie-là. La
- 9 solution que vous préconisez, que vous nous avez
- 10 déjà présentée dans l'autre dossier puis dans ce
- 11 dossier-ci, c'est le biénergie éolien diesel. Mais
- tantôt, vous avez évoqué la possibilité de 12
- stockage. Pourquoi aller vers... Biénergie éolien 13
- 14 diesel, ça suppose tout un changement de
- configuration par rapport à ce qui est préconisé 15
- 16 dans les villages du Nunavik pour éviter que les
- 17 clients chauffent à l'électricité, tout ça. Là, on
- fait un gros, gros pas en avant, pourquoi pas le 18
- 19 stockage à la place?
- 20 (11 h 27)
- 21 R. Bien moi je ne pense pas que c'est un gros pas en
- 22 avant, là, c'est beaucoup plus simple qu'on peut
- penser, là. C'est-à-dire des fournaises à l'huile, 23
- 24 et on peut aller mettre un élément chauffant dedans
- contrôlé par un compteur pour pas cher. Ça j'ai 25

1	vérifié ça, là. Donc, c'est faisable, là. Ce n'est
2	pas du tout compliqué parce que les compteurs
3	intelligents, aujourd'hui, sont télécommandés, là,
4	ça fait qu'on peut contrôler par un compteur pour
5	pas cher. Ça, j'ai vérifié ça. Donc c'est faisable.
6	Ce n'est pas du tout compliqué, parce que les
7	compteurs intelligents, aujourd'hui, ils sont
8	télécommandés. On peut démarrer puis arrêter comme
9	on veut. Donc, ce n'est pas compliqué. Et ça ne
10	change rien par rapport au réseau actuel.
11	Je vais mettre un complément d'information,
12	si vous voulez. Qu'est-ce que ça coûte le chauffage
13	au pétrole actuellement? C'est très facile à
14	calculer. On le sait. Les coûts évités,
15	Kuujjuarapik, cinquante-cinq (55). Le rendement
16	d'une machine, trente-cinq pour cent (35 %). Le
17	rendement d'une fournaise, soixante-dix pour cent
18	(70 %). Ça fait que le coût réel de chauffage,
19	c'est la moitié de cinquante-cinq (55). Donc, ça
20	coûte vingt-cinq cents (25 ¢) pour chauffer.
21	Je ne parle pas des subventions. Mais c'est
22	ça. On peut faire de l'éolien en bas de vingt-cinq
23	cents (25 ¢), à peu près. Donc, on sauve les gaz à
24	effet de serre. On utilise les éoliennes
25	correctement. On économise au niveau des machines.

C'est faisable. Et c'est dans ce sens-là que je dis 1 2 « faisons-le ». Le stockage offre toujours un bénéfice au niveau des éoliennes, parce que quand 3 4 il vente beaucoup, bien, tu l'accumules puis, après ça, tu t'en ressers au moment où il ne vente plus. 5 Ça, ça marche, ça. Mais quand on fait la 6 comptabilité de ça, ça ne donne pas beaucoup de 7 sous du kilowattheure. Ça ne change pas grand-8 9 chose. Ça fait une différence, là, mais ça peut 10 jouer sur deux, trois sous du kilowattheure. 11 Mais la partie importante, là, c'est... Écoutez, les chiffres du Distributeur dans le Plan 12 d'approvisionnement sont clairs. Au Nuvavik, s'il 13 14 n'y avait pas de restriction au niveau du 15 chauffage, bon, que la charge serait multipliée par 16 trois, ce qui est dans les tableaux, la prévision de charge, s'il n'y avait pas tout le programme... 17 Donc on multiplie par trois la charge de la 18 19 consommation. Et cette charge-là, on pourrait 20 l'utiliser, on pourrait s'en servir avec des 21 éoliennes quand il y a du vent. Quand il n'y a pas 22 de vent, on fait d'autre chose. Ça va de soi. Mais le PV n'est pas une solution miracle. On ne 23 24 pourrait pas chauffer avec du PV parce que, en bas de trente-cinq cents (35 ¢), c'est difficile de 25

- 1 faire du photovoltaïque.
- 2 Q. [134] Justement vous devancez ma dernière question
- 3 sur le photovoltaïque. Tantôt vous avez évoqué que,
- 4 selon vous, photovoltaïque en petites quantités, on
- 5 est autour de soixante sous le kilowattheure
- 6 (60 ¢/kWh). On a entendu beaucoup de gens nous
- 7 parler du photovoltaïque dans le dossier de l'avis,
- 8 3972, que vous évoquiez tantôt. Il y a beaucoup de
- 9 monde qui s'énerve autour du photovoltaïque de ce
- 10 temps-ci et qui ne véhicule pas les prix dont vous
- parlez. Comment vous arrivez à votre soixante cents
- 12 le kilowattheure (60 ¢/kWh)? Est-ce que ça a à voir
- avec une installation nordique, moins
- 14 d'ensoleillement?
- R. Bien, ma première référence, c'est les prix payés
- par IESO dans le programme FIT. Vous allez voir
- que, pour les grosses installations, ils descendent
- 18 à trente-deux cents (32 ¢), je pense qu'ils sont
- rendus. Mais pour le photovoltaïque, là, le petit,
- 20 c'est soixante (60 ¢) à soixante-cinq cents (65 ¢).
- 21 C'est ce qu'ils sont prêts à payer, parce que c'est
- le coût de base. J'ai aussi regardé, parce que chez
- Canmet, il y a quand même du photovoltaïque. Il y
- 24 en a sur le toit. Puis j'ai regardé un peu le
- dossier de la bibliothèque de Varennes qui s'est

fait installer des photovoltaïques. Il n'y a pas de
miracle dans ça.

Yukon. C'est ça. C'est-à-dire, en bas de trente cents (30 ¢)... Puis trente cents (30 ¢), ça, c'est en payant les panneaux solaires à soixante-dix cents le watt (70 ¢/W). Si vous faites une petite recherche sur Internet, vous allez voir que, depuis un an et demi, deux ans, le prix a arrêté de baisser, c'est à peu près plafonné à ça. Il y a moyen en Chine d'en avoir un peu moins cher que ça, parce qu'il se fait du « dumping ». Parce qu'il se fait beaucoup de photovoltaïque en Chine.

Mais en pratique... C'est parce que le rendement d'un photovoltaïque, c'est toujours dixsept pour cent (17 %), dix-huit pour cent (18 %). C'est l'ordre de grandeur. Les coûts d'installation sont peut-être un petit peu moins, mais en tout cas, un petit peu moins que l'éolien. L'éolien, vous avez un facteur d'utilisation, donc un rendement à trente-trois (33), trente-cinq pour cent (35 %), photovoltaïque dix-sept (17), dix-huit pour cent (18 %), ça fait que d'avance, vous savez que vous allez payer deux fois plus cher que pour l'éolienne par kilowattheure, produit réel.

- 1 (11 h 32)
- Q. [135] Et votre dix-sept (17), dix-huit pour cent
- 3 (18 %), c'est avec l'ensoleillement à nos latitudes
- 4 ou...?
- 5 R. Ah ça, il n'y a pas une grosse différence, il faut
- faire attention, là, il y a presque autant de
- 7 soleil au Nunavik qu'il y en a à Montréal. J'ai
- 8 écrit là-dessus, là, je pense, le dernier...
- 9 dernière cause tarifaire, je ne me souviens pas
- 10 laquelle, là, mais en tout cas, où j'ai fait un
- petit rapport, dire il y a du soleil dans le Nord,
- 12 là. Mais évidemment, il y en a moins au mois de
- janvier, mais il y en a beaucoup au mois de juin.
- 14 C'est ça qu'on ne tient pas en compte, là, hein. Il
- y en a beaucoup au mois de juin.
- 16 Q. [136] Oui, il ne se couche pas.
- 17 R. Voilà. Et dans mon rapport, à ce moment-là,
- 18 d'ailleurs, je donnais les valeurs,
- 19 l'ensoleillement par mois, là, puis c'est très
- 20 évident. Donc globalement, sur l'année, il n'y a
- 21 pas une grosse différence.
- Q. [137] Je vous remercie, je n'ai pas d'autres
- questions, alors merci. À moins que vous ayez un
- réinterrogatoire, Maître Neuman?

- 1 Me DOMINIQUE NEUMAN:
- Oui, j'ai quelques petites questions à poser à
- 3 monsieur Deslauriers qui résultent de questions et
- 4 réponses qui sont venues des intervenants, ou
- 5 d'Hydro-Québec ou de la... enfin, des intervenants
- 6 ou de la formation.
- 7 RÉINTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :
- 8 Q. [138] D'abord, juste, si vous pouvez préciser votre
- 9 expérience, vous avez parlé de Canmet, vous avez
- 10 parlé d'intégration de projets éoliens au biomasse,
- 11 ainsi qu'un réseau, vous avez parlé de
- 12 « Redscreen », est-ce qu'on peut brièvement décrire
- votre expérience sur ce sujet?
- 14 R. Bien évidemment, je suis retiré d'Hydro-Québec ça
- fait déjà vingt (20) ans, ça fait déjà pas mal de
- 16 temps. J'ai travaillé en distribution pour
- 17 commencer, j'ai travaillé en production, en
- transport, je suis allé au groupe équipements, je
- 19 suis revenu en production, ou à TransÉnergie, puis
- j'ai terminé à l'IREQ, là, pendant les dix (10)
- 21 dernières années de ma vie en étude de réseaux, là,
- 22 technologies des réseaux électriques. Et...
- 23 LE PRÉSIDENT :
- Q. [139] Les dix (10) dernières années de votre
- 25 carrière, pas de votre vie?

R. Non... oui. Mais depuis deux mille deux (2002)... 1 2 oui, deux mille deux (2002), je pense que c'est deux mille trois (2003), j'ai des collaborations 3 avec Canmet, là, c'est... de façon « on and off », 4 5 là, c'est de façon intermittente, là, des mandats de deux, trois mois, une fois six mois puis... pour 6 faire principalement sur l'intégration dans les 7 8 réseaux de la production distribuée puis plus 9 ciblée, là, sur les réseaux autonomes. Donc, j'ai 10 ramassé beaucoup d'informations là-dessus, là. Et 11 je connais à peu près tous les projets qui ont été faits en Colombie-Britannique, au Yukon, je les ai 12 tous regardés en détail. C'est pour ça que je vous 13 14 ai cité aussi l'excellent rapport qui avait été publié par le RNCREQ, là, dans le 3648, là, si ma 15

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

temps-là.

16

17

18

19

21 Q. [140] Vous parlez du rapport de monsieur Saulnier?

mémoire est fidèle, là, c'est... Parce que ça fait

le tour d'horizon, c'est un bon balisage. Il n'y a

pas beaucoup de choses qui ont changé depuis ce

- 22 R. Oui, tout à fait, oui.
- 23 Q. [141] Donc, c'est R-3748-2010.
- 24 R. Ah, c'est 3748? Bon.
- 25 O. [142] Aussi, vous avez parlé des harmoniques.

- 1 Qu'est-ce qui cause les harmoniques?
- 2 R. Les systèmes d'alimentation à fréquence variable
- 3 sont un... ça c'est le plus gros générateur
- 4 d'harmoniques. Et tous les « power supply » ou
- 5 toutes les alimentations d'ordinateurs, de
- 6 télévisions qui sont à thyristors, maintenant, tous
- 7 ces systèmes-là vont créer des harmoniques. Dans le
- 8 réseau intégré, souvent, ces harmoniques-là vont
- 9 être filtrées, mais dans les petits réseaux,
- 10 dépendamment comment c'est connecté, il n'y a pas
- 11 facilement de filtre. Et il y a des charges qui
- sont plus grosses par rapport à la capacité du
- 13 réseau, c'est ce que j'avais discuté, là, de dire,
- bon, la capacité du réseau c'est quoi, c'est la
- 15 puissance installée puis on calcule le court-
- 16 circuit que les moteurs peuvent fournir puis la...
- 17 O.K.? Et on regarde la charge qui perturbe. Mais
- aussitôt qu'il y a une charge importante, là, ça
- 19 peut être quelqu'un qui a une soudeuse, une
- 20 soudeuse, c'est la catastrophe. Ça, là... les fours
- 21 à arc, c'est une catastrophe. Et quand on a des
- 22 systèmes comme ça, bien c'est sûr que le client qui
- a un four à arc, il faut qu'il se mette un filtre.
- Dans une interconnexion en courant continu,
- 25 évidemment, c'est des onduleurs à thyristor.

PANEL SÉ-AQLPA Réinterrogatoire Me Dominique Neuman

1 (11 h 37)

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

2 À Châteauguay il y a un filtre à 5e 3 harmonique, il y a un filtre 7e harmonique, il y a 4 un filtre 9e harmonique et il y a un filtre 11 et 13e harmonique, il y un filtre 23 et 25e 5 6 harmonique. C'est des systèmes à douze (12) 7 impulsions, ça fait que des harmoniques, bon, impaires, c'est toujours des harmoniques impaires. 8 9 D'ailleurs jusqu'à onze (11), puis n-1 puis n+1, 10 là, alentour du nombre d'impulsions. Les impulsions c'est de la hachure que le thyristor fait dans le 11 courant continu pour créer du courant alternatif. 12 13 Ça fait que ça, ça crée des impulsions rapides. Ça, 14 ça crée beaucoup d'harmoniques et il faut les 15 filtrer après.

Mais si vous avez des « drives » de moteur, vous avez ça puis vous ne filtrez pas, bien là ça se promène sur le réseau. Et il y a des cas aussi où il y a de l'amplification d'harmonique.

Obedjiwan c'est ça qui se passe, là, en pratique, pour une raison simple. Il y a deux gros bancs de condensateurs pour maintenir la tension quand les moteurs partent. Puis un banc de condensateurs sur le même jeu de barres, six cent volts (600 V) qu'un générateur d'harmoniques, ça crée des fréquences de

- 1 résonance, O.K., qui peuvent se promener partout
- 2 sur le réseau. Ça fait que c'est pour ça que
- 3 Obedjiwan il y a beaucoup d'harmoniques. Parce que
- 4 le banc de condensateurs crée des problèmes
- 5 sérieux.
- 6 Q. [143] O.K. Finalement simplement pour identifier en
- 7 preuve une référence que vous avez citée. Vous avez
- 8 cité évidemment plusieurs fois le huit pour cent
- 9 (8 %) qui est le taux de croissance du pétrole de
- 10 type WTI.
- 11 R. Oui.
- 12 Q. [144] Et la source c'est bien, pour ce qui est de
- votre rapport, l'Energy Information
- 14 Administration »? L'Energy Information
- 15 Administration du département de l'énergie des
- 16 États-Unis, c'est bien ça?
- 17 R. Oui, c'est la référence que le Distributeur a
- donnée, là, dans le dossier 4000-2017, là.
- 19 Q. [145] O.K. Donc je vous remercie beaucoup, je vous
- 20 remercie beaucoup, je remercie les deux témoins. Et
- 21 merci beaucoup à la Formation.
- 22 LE PRÉSIDENT :
- Merci, Maître Neuman. Alors merci, Messieurs, vous
- 24 êtes libérés. Étant donné qu'il est onze heures
- 25 quarante (11 h 40), je crois que nous allons

- prendre la pause lunch tout de suite et nous allons 1
- 2 revenir donc à midi quarante-cinq (12 h 45) pour la
- présentation de la preuve du GRAME. Merci. 3
- 4 SUSPENSION DE L'AUDIENCE
- REPRISE DE L'AUDIENCE 5
- (12 h 50) 6
- LE PRÉSIDENT : 7
- 8 Rebonjour à tous. Bonjour, Maître Paquet.
- PREUVE DU GRAME 9
- 10 Me GENEVIÈVE PAQUET :
- Bonjour, Monsieur le Président. Madame et Monsieur 11
- les Régisseurs. Alors, les témoins du GRAME sont 12
- installés. À moins qu'il y ait des commentaires 13
- 14 préliminaires, on va être prêt à procéder, peut-
- être par... commencer par l'assermentation des 15
- témoins avec madame la greffière. 16
- 17 LE PRÉSIDENT :
- Madame la greffière, elle me regarde. Est-ce que 18
- j'ai des commentaires préliminaires? Non? Oui? 19

- 21 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce trente et
- 22 unième (31e) jour du mois de mai, A COMPARU :

23

- VALENTINA POCH, coordonnatrice, ayant une place 24
- d'affaires au 735, Notre-Dame, bureau 202, Lachine 25

R-3986-2016		PANEL GRAME
31 mai 2017		Interrogatoire
	- 141 -	Me Geneviève Paquet

1	(Québec);
2	
3	NICOLE MOREAU, consultante en énergie et en
4	environnement, ayant une place d'affaires au 431,
5	Jean-Baptiste Lepage, Saint-Côme (Québec);
6	
7	LESQUELLES, après avoir fait une affirmation
8	solennelle, déposent et disent :
9	
10	INTERROGÉES PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :
11	Alors, la preuve du GRAME qui a été déposée, il y
12	avait trois rapports, c'était sous les cotes C-
13	GRAME-0008, C-GRAME-0009 et C-GRAME-0010. Donc, les
14	trois rapports, en fait, ont fait l'objet d'une
15	déclaration assermentée par les deux témoins, donc
16	ils ont déjà été adoptés. La déclaration
17	assermentée de madame Nicole Moreau est sous la
18	cote C-GRAME-0012 et celle de madame Poch est sous
19	la cote C-GRAME-0013.
20	En ce qui concerne la présentation, on vous
21	a transmis une copie papier, on la coterait sous la
22	cote C-GRAME-0018.
23	
24	C-GRAME-0018 : Présentation du GRAME
25	

1	Il y a également un extrait du rapport d'ICF
2	International qui est, en fait, le même expert qui
3	avait été retenu par Hydro-Québec pour le rapport
4	sur les coûts évités. Par contre, c'est un autre,
5	un autre rapport qui, celui-ci, portait sur les
6	véhicules électriques. Et puis ça avait été cité en
7	référence dans le rapport C-GRAME-0008, donc le
8	rapport portant sur le réseau intégré, à la page 9,
9	en note de bas de page 15. En fait, on avait la
10	référence à ce rapport et on voulait vous indiquer
11	à quoi on référait exactement pour vous éviter
12	d'aller sur Internet, donc on a la page pour que ce
13	soit en preuve. Donc, on voulait déposer cet
14	extrait-là.
15	Également en lien avec cet extrait, on
16	avait un dernier document à déposer sous la cote
17	C-GRAME-0020 qui est, en fait, un extrait du site
18	Interne, on vous fait voyager un petit peu, de San
19	Diego Gas & Electric. Donc, on va avoir un mot à
20	dire par rapport à ce document-là. C-GRAME-0019, ce
21	serait l'extrait du rapport d'ICF International. C-
22	GRAME-0020, celui de San Diego Gaz & Electric.
23	
24	C-GRAME-0019 : Extrait du rapport de la firme

ICF International

1	C-GRAME-0020 : Extrait du rapport de la firme
2	San Diego Gas & Electric
3	
4	Donc, sur ce, je vais laisser les témoins commencer
5	la présentation. Merci.
6	Mme VALENTINA POCH :
7	R. Bonjour, Monsieur le Président, Madame et Monsieur
8	les Régisseurs. Bon. Merci de nous accueillir ici
9	aujourd'hui. Le GRAME est, encore une fois, très
10	heureux de contribuer au plan d'approvisionnement
11	qui, évidemment, s'inscrit un peu dans la nouvelle
12	politique énergétique et qui nous rappelle
13	l'importance d'avoir une vision globale dans
14	l'analyse de cette demande et non seulement
15	regarder les projets à la pièce.
16	La première section sera présentée par moi-
17	même, le réseau intégré. Ensuite, madame Moreau
18	poursuivra avec les coûts évités et les réseaux
19	autonomes.
20	Au niveau, bon, évidemment du transport
21	électrique, on arrive vraiment à un début d'une
22	nouvelle ère, d'un nouveau type de consommation
23	électrique au Québec avec l'électrification des
24	transports. Il y a vraiment une réelle volonté de

démarrer et d'accroître cette niche avec l'objectif

25

qui a été fixé par le gouvernement. On le voit également avec le fameux projet du REM, dont on entend parler beaucoup, qui s'en vient.

Les objectifs d'électrification de la flotte d'autobus de la STM dont les autobus sont testés depuis la semaine passée comme ça avait été annoncé. Il y a aussi l'arrivée des taxis qui carburent à l'électricité. Au niveau des particuliers qui se procurent des véhicules électriques, la cadence va en augmentant en raison d'une dizaine de véhicules environ par jour selon l'Association des véhicules électriques du Québec depuis le début de l'année.

On peut raisonnablement présumer que les incitatifs financiers gouvernementaux ont un impact sur la popularité grandissante de ces véhicules, comme le constate aussi la firme ICF International, dont la pièce a été présentée, qui fait un « maping » de l'essor de ce marché à l'échelle mondiale en lien justement aussi avec les incitatifs gouvernementaux.

C'est donc une nouvelle réalité avec ses avantages, évidemment au niveau de l'impact de la réduction des GES et ses défis, comme on en est tous conscients. En ce qui nous concerne, les

- 145 -Me Geneviève Paquet

préoccupations, c'est de limiter l'impact sur la 1 2 pointe.

(12 h 55)

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Hydro-Québec confirmait en audience que la progression serait assez importante à l'horizon de deux mille vingt-sept (2027) à deux mille trente (2030) environ. C'est dans dix ans. Ce n'est pas si loin, mais c'est suffisant pour bien comprendre, bien avant qu'on en arrive là, les comportements de recharge et établir rapidement en fait des balises avant que ce marché ne prenne un mauvais pli, si je peux me permettre.

Nous en comprenons qu'Hydro-Québec réalise présentement un projet pilote qui servira à élaborer une proposition pour le prochain dossier tarifaire et qui visera aussi à documenter les recharges publiques. Dans notre preuve, on donnait un exemple où, pour San Diego, les mesures qui ont été instaurées font en sorte que quatre-vingts pour cent (80 %) des véhicules sont rechargés entre minuit et cinq heures (5 h) du matin.

Le type de tarification que vous pouvez prendre connaissance dans la pièce qui a été déposée y est pour beaucoup et s'adapte aussi en fonction si on est en saison hivernale ou estivale

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

aussi. On s'adapte. Il y a à peu près trois types de tarifs. On recommande donc que, pour les prochains plans d'approvisionnement et dans les documents des états d'avancement de ces bilans qu'ils soient présentés et établir clairement les moyens qui seront mis en place. Ce qui permettrait vraiment d'avoir une vision globale dans le déploiement de ces véhicules électriques et des moyens à mettre en place pour mieux contrôler les périodes de recharge. Par exemple, est-ce que les stratégies seront les mêmes pour le secteur des utilités publiques comme les flottes d'autobus versus les particuliers? Ce sera des choses qui vont être évidemment à réfléchir. Maintenant, en ce qui concerne la gestion de la demande à la pointe. De manière générale, un même effort, en termes de ressources investies dans le secteur industriel et commercial, n'aura pas le même taux de pénétration que dans le secteur résidentiel. Ça, il faut en être bien conscient. Et, ça, ces défis-là, c'est, je dirais, peu importe les secteurs d'activité. Et je vais faire un très, très gros parallèle, mais ça permet de bien imaginer la chose.

La Ville de Montréal, par exemple, a un

objectif de plantation d'arbres, d'augmenter sa canopée à vingt-cinq pour cent (25 %) d'ici deux mille vingt-cinq (2025). Oui, pour des raisons environnementales mais aussi pour réduire ses coûts qui sont reliés au refoulement des égouts. Donc, c'est directement relié, les coûts versus le nombre d'arbres plantés à Montréal. Elle s'est associée avec plusieurs partenaires. Et, évidemment, là où ça fonctionne le plus rapidement, c'est dans les fameux ICI.

Une personne cogne à la porte d'une industrie ou d'une institution et qui va accepter de planter cinquante (50) arbres d'un seul coup. Pour le secteur résidentiel, il faut en mettre vraiment des énergies puis des efforts pour capter l'intérêt, pour trouver les bonnes personnes qui acceptent de planter un ou deux arbres seulement. Donc, je ferme la parenthèse.

Parce qu'une fois qu'une mesure est adoptée dans le secteur résidentiel, elle est là pour rester. Et la routine, si je peux me permettre, elle est installée. Et comme la problématique de la pointe hivernale est bien réelle en grande partie par le chauffage du secteur industriel, on n'a vraiment pas le choix de poursuivre les

1	investissements et les projets dans ce secteur,
2	d'où l'importance d'innover, de persister et de
3	faire les bons partenariats pour percer ce secteur.
4	Il y a déjà eu des bons coups par le passé,
5	évidemment plus en efficacité énergétique, mais qui
6	évidemment ont un impact sur la pointe. Par
7	exemple, les thermostats électroniques et le
8	service aussi d'aller chercher les vieux frigos.
9	Mais maintenant on est rendu à aller plus loin dans
10	les prochaines étapes.
11	Le RNCREQ a présenté plusieurs mesures.
12	Nous avons présenté aussi le programme de
13	remboursement de crédit à la pointe qui n'est pas
14	une mesure pénalisante, mais qui est, bon, quand
15	même socialement acceptable. Mais Hydro-Québec
16	semblait peu convaincue par les programmes du type
17	gestion de pointe dite comportementale. Moi, c'est
18	l'importance en fait, c'est d'avoir un portefeuille
19	clair sur les différents moyens en gestion de la
20	pointe pour le secteur résidentiel.
21	Certains vont convenir à une strate de la
22	population. Il faut faire ou il va faire peu
23	d'effort pour y adhérer. Par exemple, les chauffe-
24	eau qui sont présentement sur la glace. Et
25	d'autres, on va les capter par Ces gens-là vont

devoir faire un effort supplémentaire pour réduire la gestion de la pointe. Et, là, l'exemple que je donne et je redonne, c'est, par exemple, ce qui se fait à San Diego. Bien, les propriétaires des véhicules, bien, font vraiment une adaptation de leur comportement pour réduire la pointe via leur tarif.

(13 h 00)

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Pour ce qui est du chauffage distribué et chauffage central, bon, bien nous sommes globalement satisfaits des actions qui ont été prises. On soumet qu'il faudra suivre de très près, dans le fond, l'évolution des programmes d'effacement à la pointe du réseau, ainsi que tous les ajouts qui pourraient survenir avant d'engager de nouveaux approvisionnements en puissance sur la durée du présent plan d'approvisionnement. Pour le programme des chauffe-eau, bon, qui est présentement sur la glace, le GRAME est très favorable à cette option parce que ce type de programme a fait ses preuves dans d'autres juridictions nord-américaines. Parce que bon, une fois que c'est installé, les ménages n'ont pratiquement plus à s'en occuper. La notion de « trouble free », comme monsieur Zayat, ça ne semble pas avoir le problème de confort d'après

l'échantillonnage qui a été fait auprès de quatre 1 2 cents (400) familles par Hydro-Québec. Et bon, ça ne demande pas, justement, une intervention plus 3 4 poussée du particulier. Donc, pour ces raisons, 5

parce que le potentiel est réel, on encourage

6 fortement le Distributeur à poursuivre ses

démarches pour répondre aux exigences de l'INSPQ. 7

Mme NICOLE MOREAU: 8

9 R. Alors oui, bonjour, je vais poursuivre avec une 10 autre section de notre preuve. Vous allez voir 11 qu'on s'est concentré sur certains éléments qui nous semblaient importants de venir reprendre, ici, 12 13 devant vous et de compléter. On n'a pas repris 14 l'ensemble de la preuve que vous avez déjà lue. Je vais commencer par le plus difficile, le coût de 15 16 revient et le balisage. Alors, on a voulu, au tout 17 départ, regarder avant... avant d'aller pour dire : « Bon, bien est-ce qu'on devrait faire des choses-18 là? » On a essayé de regarder c'est quoi les 19 20 objectifs, pourquoi est-ce que c'est utile. Et je 21 vais poursuivre, vous allez voir où je veux en 22 venir, mais les trois objectifs, en fait, ils sont... il faut les lire ensemble. Le premier 23 24 objectif, évidemment, on a besoin d'identifier les coûts réels d'exploitation des centrales par réseau 25

autonome pour pouvoir les comparer avec ceux des différentes formes d'énergie renouvelable, balisage. Un peu pourquoi? Parce que vous allez probablement recevoir, la Régie, vous allez avoir des décisions à prendre sur des contrats qui vont vous être présentés, donc vous allez peut-être aussi, on le verra si vous allez approuver aussi les appels d'offres ou de propositions ou d'intérêts, c'est autre chose, mais vous allez avoir besoin de balises vous-mêmes pour pouvoir prendre cette décision-là. Donc, le GRAME, c'est ce qu'il avait compris, là, c'est que la Régie avait un besoin à ce propos-là.

Donc, on a entendu monsieur Deslauriers qui disaient : « Bien finalement, la Régie, vous êtes

disaient : « Bien finalement, la Régie, vous êtes capables de faire ça, vos gens à l'interne». Si c'est vrai, bien à ce moment-là, mes propos ne tiennent plus, mais si ça ne l'est pas, mais je vais vous laisser répondre à cette question-là.

Mais il semblait clair, je vais revenir avec ce que monsieur Deslauriers vient de dire, il dit que lui, il connaît ces choses-là, il va dans les réseaux, il négocie des prix. D'accord, c'est un gestionnaire de projets, un soumissionnaire. Mais il est certain qu'on comprend que les

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

soumissionnaires, ceux qui vont aller dans les appels d'offres, connaissent leur sujet, ils savent où est-ce qu'ils s'en vont dans leur sujet. Ça, on a compris ça depuis le début, mais la Régie a besoin d'un barème pour regarder si qu'est-ce qui va être déposé devant elle fait du sens, puis fait du sens au niveau, aussi, de données comparatives, que ça soit acceptable, aussi, pour le coût pour la clientèle.

Donc, je vais peut-être faire un petit point aussi, deux petits points... en fait, le point 2 de... le point 3 qui est là. On a regardé ça, nous, au GRAME puis on vous a présenté différents appels d'offres qui ont été déposés. Ce n'est pas des appels d'offres, appels de propositions et appel d'intérêts dans le cas de Tasiujaq, dans le réseau de Tasiujaq, on vous a donné un petit extrait, ça se trouve à la pièce C-GRAME-009, page 14. C'est un réseau dans lequel la demande est en clé en main, donc clé en main, c'est qu'il va y avoir un projet qui va être livré. Puis après ça, mettons que c'est une centrale, bien la centrale va être livrée puis après ça, Hydro-Québec, bien, va l'exploiter, il va y avoir des frais d'exploitation après ça, là-dessus. Non, vous

n'allez pas tout voir avec le coût qui va être là. 1 2 Évidemment, si c'est de l'énergie renouvelable qui 3 vous serait proposée en même temps que s'il y avait 4 deux options, mais là, il y aurait des charges 5 d'exploitation aussi pour l'autre parce que c'est 6 du clé en main. Mais là, et ce qu'on dit, ce qu'il faut savoir, c'est que... je vais continuer avec le 7 balisage mais il faut avoir une idée de l'ensemble 8 9 des coûts, pas juste du coût, de ce que ça coûte 10 pour aller faire les installations, mais ça coûte combien l'exploitation, finalement, sur vingt-cing 11 (25) ans. On a-tu une valeur sur laquelle on peut 12 13 se fier? Là, je vais m'écarter un peu du balisage 14 mais je vais revenir parce que pour nous, le balisage et les coûts de revient c'est deux choses 15 16 qui vont aller ensemble. Vous allez voir où je veux 17 vous amener. (13 h 05) 18 Là, vous avez un tableau, vous avez deux acétates 19 20 qui... des tableaux qui ressemblent. C'est la 7 et 21 la 8. Et là, je vais vous expliquer... vous allez 22 voir c'est la même chose dans un et l'autre, sauf que c'est pas les mêmes années qui sont prises, 23 24 c'est pas les mêmes chiffres qui sont comparés. Mais l'objectif de cet exercice-là c'est d'essayer 25

de comprendre quelle est la composante principale des coûts quand on est dans une centrale thermique diesel. Parce qu'on a entendu, vous avez entendu par les questions que vous avez posées aussi et moi aussi j'ai entendu le... ce que monsieur Lagrange nous indiquait finalement en réponse au contreinterrogatoire de maître Paquet, ça se trouve à la pièce A-0021, pages 162,163. Bien il est allé nous dire que la principale composante c'est le combustible à plus de quatre-vingts (80 %) jusqu'à quatre-vingt-dix pour cent (90 %) du coût évité en énergie.

Mais pour nous c'est tout à fait normal que ce soit ça. Pourquoi? Parce que le coût évité en énergie c'est qu'est-ce qu'il y a là-dedans. À notre connaissance, il y a du combustible, il y a le remboursement de PUEÉRA, puis du coût de SPEDE. Alors je ne vois pas autre chose là-dedans. Il y a déjà eu des déversements qui ont été mis là, mais ils ont été enlevés par la Régie. Mais pour moi, c'est une évidence que les coûts évités c'est pas mal du carbu... en énergie, on parle, les coûts évités en énergie c'est du carburant qu'il y a dedans.

Mais là on vous invite à faire très

attention de ne pas faire le pas, parce qu'on a vu comme ça dans l'air, là, est-ce que c'est le pas dans lequel le Distributeur a essayé de nous amener, que finalement on n'a pas besoin d'aller... à avoir les coûts de revient ni le balisage, parce que dans le fond les coûts c'est quatre-vingts pour cent (80 %), c'est du carburant.

On vous inviterait à ne pas faire ce pas-là pour... parce que c'est pas ce qu'on... on va vous démontrer que c'est pas la composante principale des coûts d'une centrale en diesel, selon les chiffres fournis par le Distributeur et non pas les nôtres.

Là, le premier tableau ici on a pris la dernière... les dernières informations sur le coût évité, que vous avez là dans les premières, les deux premières colonnes après les... on a pris trois réseaux qui étaient un peu différents pour les coûts d'entretien et d'exploitation. On a essayé de trouver des « ranges » un peu différents pour... pour pouvoir comparer. Là, on a multiplié, on a pris le coût du carburant, quatre-vingts pour cent (80 %) du coût évité en énergie. Puis là si vous allez après ça dans la colonne « coût entretien et exploitation », qui était... ça, c'est

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

à la pièce R-3864, on vous a mis la référence en bas. Et il y avait un total deux mille douze (2012) au bout puis il y avait... il y avait deux colonnes dans ce tableau-là, un tableau 3.2, coût de revient par réseau... pour l'année deux mille douze (2012). Ça, c'est à la pièce B-012 du document R... je veux dire du dossier R-3864. Donc il y a deux colonnes. Il y a « total » puis il y a « coût entretien et exploitation ».

Donc, vous allez voir la dernière colonne on s'attendait que le total ça doit peut-être inclure soit les coûts évités en énergie puis les coûts évités en puissance. Évidemment, là, on est de deux années différentes, là. Ça ne se compare pas nécessairement, mais vous allez voir qu'en deux mille douze (2012) ça se compare encore moins. Donc là si je vous amène à la prochaine acétate vous voyez peut-être mieux directement sur l'autre feuille. Je vais le mettre ici. Si on regarde au bout, la seule chose qui a changé c'est que c'est des coûts évités du dossier 3776-2016, mais dans le tableau on indique c'est les coûts évités de deux mille douze (2012) qui sont là. Alors là, évidemment on ne trouve pas la différence entre... normalement entre le... la différence entre coût

d'entretien et d'exploitation puis coût total, on devrait arriver à quelque chose qui ressemble soit le coût évité en énergie plus puissance ou l'autre, mais ça ne se rapproche pas. Donc il semblerait qu'il y ait d'autres coûts à part les coûts d'entretien et d'exploitation, puis les coûts évités en énergie qui se rajoutent pour avoir un total.

C'est pour ça qu'on vous suggère d'être bien prudent si jamais vous allez dans la direction de vouloir faire des coûts de revient, de bien vous assurer que c'est complet, que les coûts qui vous sont présentés là sont complets. On vous a fait... on a brossé un tableau, on a posé des questions dans ce dossier-ci, on vous a démontré que dans les coûts évités en énergie il y avait des choses qui n'étaient pas là. Vous pourrez nous lire à cet effet-là.

Puis à ce propos-là j'aimerais quand même faire un autre petit aparté, un autre petit point de précision. Toujours au contre-interrogatoire de notre procureur à la pièce A... ça se lit à la pièce A-021 en page 162 et 163. Monsieur Lagrange nous indiquait que le Distributeur considère le combustible, l'entretien, l'exploitation, les gaz à

25

effet de serre, les pertes dans son coût évité en 1 énergie, de sorte qu'il est beaucoup plus complet 2 qu'ailleurs. Notre lecture, alors c'est 3 4 probablement une erreur, monsieur Lagrange s'est probablement trompé parce qu'il doit sûrement 5 6 savoir que les coûts d'entretien ne sont pas dans les coûts évités en énergie. Écoutez, on vous dit 7 de faire attention avec ces choses-là puis de 8 9 vraiment d'avoir les choses en main pour pouvoir 10 comparer où sont les coûts. Je vous amène à la dernière... à la 11 dernière ligne, colonne, c'est-à-dire. On a fait le 12 13 petit calcul suivant. Si on regarde la première 14 ligne, là, je vais vous aider, Aupaluk, on prend le quatre-vingts pour cent (80 %) qui est du carburant 15 qui est dans le coût évité en énergie, puis là bien 16 17 on le divise sur le total des coûts de revient ou d'exploitation de... ici c'est une et dix-neuf 18 (1,19) finalement ou cent dix-neuf sous (119 ¢), 19 20 puis on arrive à trente-deux pour cent (32 %). 21 (13 h 10) 22 Donc, le coût en carburant, c'est quand même une part importante des coûts pour l'exploitation, pour 23

la gestion puis pour la production d'énergie en

réseau autonome, mais ce n'est pas quatre-vingts

pour cent (80 %). Donc, on vous invite à faire attention à ça. On voit que ça varie d'un réseau à l'autre parce qu'imagine, il y a des centrales qui sont plus neuves que d'autres, donc il y a plein de choses. On a pris trois coûts complètement... assez différents pour, justement, pouvoir refléter ça. Mais on vous invite à être prudents dans la conclusion que la composante principale des coûts ça serait le carburant.

Donc, je le disais un petit peu plus tôt, de s'assurer que tous les coûts sont pris en compte si vous allez avec une mise à jour des coûts de revient. On a entendu le Distributeur nous dire ses préoccupations par rapport à déposer ça. Nous, on maintient notre recommandation que ça devrait être fait, déposé. Évidemment, comme on n'est pas des soumissionnaires, ni des producteurs, ni on ne participera pas à des appels, on n'a pas besoin de voir ces coûts-là. Je pense que c'est la Régie qui va avoir besoin de connaître ces choses-là. Ça pourrait être déposé sous format complètement confidentiel.

Puis là, on a entendu... bon, on a entendu, j'allais dire, monsieur Deslauriers qui dit : « Bien on n'a pas besoin de balisage parce que

finalement, on les connaît les coûts ». Bien, peut-
être qu'eux les connaissent partiellement dans les
choses qu'ils vont explorer, s'ils vont plus dans
l'éolien, bien ils ont travaillé plusieurs années
là-dedans, il savent où ils s'en vont, mais je vous
invite à c'est ça, à regarder On retourne aux
objectifs, là, pourquoi on a besoin de ces
informations-là? Finalement, c'est pour les besoins
décisionnels de la Régie.

Maintenant, le fameux balisage... oups...
je reviens toujours avec les objectifs, à quoi ça
sert, finalement, un balisage, bien notre deuxième
idée, c'est que dire on fait un balisage, mais
c'est pour le comparer à quelque chose, comparer un
coût de revient complet, par exemple, de la
production d'énergie thermique du Distributeur avec
d'autres formes d'énergie.

Maintenant, on a fait un petit calcul très simple. Ça représente quoi par rapport au déficit annuel? Évidemment, à chaque année, le Distributeur fait autour de deux cents millions (200 M) de déficit annuel. Ce n'est pas comme si on vous disait : « Bien ça coûte cinq cent mille (500 000) sur deux cent millions (200 M) de déficit sur vingt-cinq (25) ans, là, vous avez deux cent

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

millions (200 M) de déficit par année, puis là, vous avez plein d'appels d'offres qui s'en viennent puis plein de contrats que vous allez avoir à décider. » Je veux dire ça va être pour les vingtcinq (25), trente (30) prochaines années. Je pense que ça vaut la peine de faire un effort, une fois, pour être sûr de tout avoir entre les mains pour aller dans la bonne direction après. Après ça, on ne peut pas dire : « Bien, on s'est trompé. » On avait quand même un spécialiste, aussi, qui est objectif, qui est indépendant, qui vous fournit une donnée indépendante, indépendante des... même des soumissionnaires qui pourraient se présenter, du Distributeur qui pourrait vous présenter autre chose. C'est une donnée indépendante puis c'est à ça que ça sert des données indépendantes.

Mais là, je veux quand même faire une petite bifurcation. Nous, du côté du GRAME, on ne pense pas que, finalement, le balisage, on a besoin d'aller chercher des coûts de revient pour les centrales thermiques ailleurs. Je pense qu'on est d'accord avec monsieur Deslauriers, finalement, il y a certains réseaux, c'est pareil comme ici, une centrale thermique, ça coûte la même chose. On est d'accord que ce n'est pas nécessaire de faire les

deux, là, parce que si vous allez vous avez des
coûts de revient qui datent de deux mille douze
(2012), vous aviez déjà un portrait, ça ne doit pas
avoir bougé tant que ça à part le fameux coût évité
du carburant qui va avoir augmenté. Mais vous êtes
capables d'aller chercher ça, là. Donc, vous n'avez
pas besoin, donc On pense que peut-être que le
balisage ça pourrait être moins dispendieux si vous
alliez chercher seulement la partie des différentes
formes d'énergie renouvelable.

Je vais revenir parce que je veux aller après ça... O.K. Je vais continuer quand même, terminer sur le balisage, mais je veux vous donner un exemple, après ça, avec le photovoltaïque puis les prix qu'on nous a offerts tout à l'heure avec monsieur Deslauriers. Je vais compléter là-dessus, il ne faut juste pas que j'oublie.

Alors là, ça c'est nos conclusions que je vous rappelle. O.K. J'aborde rapidement, on a vu que... Je change un peu de sujet, mais je vais compléter par la suite avec le photovoltaïque qui est... Je me permettrai de donner... faire un petit mot sur le balisage, là.

24 (13 h 15)

On a vu qu'il y a un débat qui est sur la

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

réseaux autonomes, service de distribution. On pense qu'il y a la nécessité de rechercher un moyen objectif de mesurer cette fiabilité-là, la continuité du service. On sait qu'il n'y a pas d'indice de continuité en réseaux autonomes, parce que, finalement, la Régie a pris la décision que, par rapport à l'ensemble du réseau, ce n'est pas significatif. Donc, réintroduire un nombre X de réseaux qui représente peu de clients finalement sur un indice de performance pour le partage des écarts de rendement, ça ne ferait pas de sens. Je pense que le GRAME ne voulait pas nécessairement aller dans cette direction-là auparavant. On s'est rendu compte par la suite que, dans le fond, ce qu'on recherche, c'est plutôt un indice de continuité qui permet à la Régie de voir qu'est-ce qui se passe dans ces réseaux autonomes. Est-ce que, finalement, les clients reçoivent, ont un... je veux dire, si le client a un indice de continuité du service dans le réseau autonome. Puis

vous avez une idée de ce qui se passe. On pense

que quelque chose qui, les uns disent ceci, les

autres disent cela. Donc, c'est ce qu'on vous

qu'il y a quelque chose d'objectif. Ça vaut mieux

table sur la question de la fiabilité du service en

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

propose là-dessus.

L'énergie solaire photovoltaïque. On vous a fait un petit résumé rapide des travaux qu'on avait faits. On avait engagé quelqu'un qui avait un MBA justement sur les énergies renouvelables, qui avait étudié spécifiquement dans ce domaine-là. Il nous avait produit une valeur actualisée des économies libérées sur vingt-cing (25) ans dans un scénario de dix pour cent (10 %) de la demande. Là, c'est important de faire attention. Ici, c'était dans un cas où le Distributeur opère lui-même ses approvisionnements. Donc, il ne s'en va pas sur un site pour aller acheter de l'énergie solaire qui fait partie d'un marché global où est-ce que l'offre et la demande fait varier ça. Il n'y a pas de transport à payer pour, payer du transport pour l'acheminement. Je veux dire, c'est vraiment... c'est des données. Je veux dire, c'est un scénario qui a été amorti sur vingt-cing (25) ans. C'est sûr quand on dit... si on va sur la FED puis on essaie d'aller chercher un prix pour le

solaire, c'est sûr que, dans un marché où l'offre

est peu importante puis la demande l'est, bien, ça

balisage que ce qui est important d'aller chercher,

va varier. Nous, on recommande par rapport au

c'est le prix coûtant, pas le prix de vente de ces choses-là. Parce que ça peut varier énormément dans un... dépendant du marché dans lequel vous êtes.

Là, je vous dis ça comme ça. Je ne suis pas aller voir pour faire les comparaisons. Mais je vous mets juste... je vous demande simplement de faire attention à ces choses-là. Donc, j'ai fait un résumé de ce qu'on avait déposé au dernier dossier du Plan d'approvisionnement. Évidemment, ça a été fait avec des données précises disponibles sur Ressources naturelles Canada.

On demandait s'il y a du soleil au Nunavik.

Mais, nous, on a remarqué que, entre octobre et le
mois de janvier, il y a moins d'énergie, il y a
moins de potentiel photovoltaïque là-bas que
mettons Montréal. Moi, j'ai comparé les données.

Mais en février, c'est déjà la même chose qu'ici.

Ce qu'on m'a dit, c'est qu'il y a beaucoup moins de
nuages, il y a moins d'humidité. Donc, même s'il y
a moins de temps d'ensoleillement, bien,
finalement, il ne pleut pas autant qu'ici. Je ne
sais pas qu'est-ce que c'est, mais c'est vraiment
des données qui sont répertoriées par Ressources
naturelles Canada.

Donc, dans ce dossier-ci, au dossier, dans

1	notre rapport, on a recommandé la tenue d'un projet
2	pilote pour identifier un prix d'achat au
3	kilowattheure pour la production, qui soit
4	indépendant de l'énergie consommée au lieu de
5	l'option de mesurage. On va s'en aller là-dedans.
6	On va vous expliquer un peu pourquoi. Je vais
7	essayer d'accélérer un peu. Je ne parle pas aussi
8	vite que monsieur Perrachon.
9	C'est ça. Je vais aller à l'autre.
10	Évidemment, on a entendu l'annonce du Distributeur
11	d'un projet pilote, de son intention de
12	s'approprier cette technologie-là. On va dire qu'on
13	est vraiment très content de voir que, finalement,
14	sont faits des travaux. On parle d'événements de
15	possibilité d'approvisionnements qui sont
16	prometteurs. Finalement, le Distributeur va faire
17	son travail de son côté pour aller vérifier
18	justement s'assurer de la cohabitation du
19	solaire et système de production. Donc, on est très
20	content de ça.
21	(13 h 22)
22	Le Distributeur avait aussi annoncé la
23	calibration d'une option de mesurage nette, c'est
24	en réponse à une question de notre procureur pour
25	refléter les coûts. Et, nous, au présent dossier

évidemment on avait un petit bémol par rapport à -
je ne veux pas me tromper - pour le deuxième point
de cet acétate-là, l'acétate précédent, 14, on
avait un petit bémol sur l'intérêt de la clientèle
pour une option de mesurage nette. Donc
consommation et vente de l'excédent, c'est un peu
ça que ça voudrait dire, donc on pense que c'est
mitigé. On sait qu'il y a du chauffage d'appoint,
on sait qu'il y a la présence d'un tarif
avantageux, donc on en revient à dire que je
suis retourné à l'étape suivante, là, si vous
voulez me suivre.

On pense que l'énergie consommée en première tranche, la clientèle des réseaux autonomes au nord du 53e parallèle, elle va toujours être moins chère que l'énergie que ces gens-là pourraient produire avec de l'énergie solaire. Donc ouvrir une option de mesurage nette ça n'aura peut-être pas les... le succès que ça pourrait avoir. Par contre, si on déterminait un prix d'achat fixe ce serait peut-être une avenue qui pourrait faire émerger le solaire.

Mais on a quand même une réserve, je veux dire on pourrait tout de même aller dans... même si ça s'appelle « nette » au bout, donc option de

mesurage nette, s'il y avait s'il y avait la
possibilité que les clients vendent tout sur son
réseau, toute sa production d'énergie, on pourrait
y aller vers une option de mesurage nette s'il y
avait la technologie pouvait être installée pour
que ça puisse se faire de cette manière-là.

J'aborde le dernier sujet que je vais aborder aujourd'hui. Moi, je vais... je vais amener les problématiques du fait qu'on en a déjà parlé, le dossier 3872, les problématiques de la non-application de l'approbation préalable des procédures d'appel d'offres et de propositions.

Moi, je vais aborder juste les problématiques puis la conclusion du GRAME et notre procureur va y aller dans les questions juridiques des raisons pour lesquelles vous allez voir nos conclusions à la dernière page, au dernier acétate.

Là, pour les fins... pour les fins du dossier on a trouvé intéressant de vous ramener l'article 5 de la Loi sur la Régie de l'énergie parce qu'il a été modifié. On voit que... on voit que le législateur a rajouté, je l'ai souligné ici, le deuxième paragraphe, il dit que :

5. Elle favorise la satisfaction des besoins énergétiques dans le respect

1	des objectifs des politiques
2	énergétiques du gouvernement et dans
3	une perspective de développement
4	durable et d'équité au plan individuel
5	comme au plan collectif.
6	Donc il y a vraiment dans l'article 5 il y a eu
7	des il y a des objectifs d'atteinte finalement,
8	de respect des objectifs de la politique
9	énergétique. Ça, c'est vraiment très, très
10	intéressant parce que justement si on prend si
11	on prend l'idée que l'article 74.1 ne
12	s'appliquerait pas, bien on ne pourrait pas faire
13	ce débat-là qui permettrait justement la
14	conciliation de l'intérêt public, la protection des
15	consommateurs, puis aussi le respect des objectifs
16	politiques énergétiques, donc d'une cible de
17	réduction de GES.
18	On a parlé un peu, on avait posé une
19	question au Distributeur : « Avez-vous une cible ou
20	une cible pour atteindre allez-vous en quelque
21	part? » Dans les réseaux autonomes on sait que ça
22	ne sera pas tout renouvelable, je veux dire il faut
23	être réaliste, là, on ne s'en va pas dans l'idée
24	que c'est tout ça qu'il va y avoir. Mais l'objectif
25	c'est quand même d'aller dans cette direction-là,

1	donc ces choses-là pourraient être discutées si
2	finalement les appels soit de propositions,
3	d'offres ou d'intérêt vous étaient soumis.
4	Alors à la prochaine je fais juste
5	relever les problématiques que ça soulève, que
6	que ça ne soit pas soumis à votre attention. On a
7	vu la complexité des processus d'appels de
8	propositions aux Îles-de-la-Madeleine. On a vu
9	aussi la complexité des ententes qui pourraient
10	avoir lieu en réseau autonome. Concilier les
11	critères d'acceptation sociale. S'entendre
12	finalement avec les communautés autochtones là-bas
13	puis L'autre point, le respect des critères
14	d'éligibilité pour les appels de long terme.
15	Alors toutes ces choses-là font en sorte
16	que ça soulève beaucoup de problématiques non
17	résolues. On a entendu à la toute fin le
18	Distributeur vous dire que finalement vous n'aviez
19	rien à approuver dans tout ça finalement, on vous
20	présentait, là, ce qu'on va faire, mais finalement
21	il n'y a rien à approuver là-dedans. On est un peu
22	surpris de la réponse.
23	J'en finis avec mon dernier acétate. On
24	vous soumet notre conclusion tout de suite, donc

c'est comme vous avez un petit peu d'avance sur

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

vérifier.

	- 171 - Me Geneviève Paque
1	notre argumentation, on n'aurait peut-être pas dû
2	faire ça, mais c'est c'est fait, ce qui est fait
3	est fait.
4	(13 h 27)
5	Donc, on est d'avis que les articles 74.1
6	et 74.2 s'appliquent aux appels d'offres et de
7	propositions, et peut-être d'intérêt parce que là,
8	vous savez que le réseau Tasiujaq, vous allez
9	trouver ça dans notre preuve, C-GRAME-009, page 14,
10	ça s'appelle « Appels d'intérêt ». Alors là, on a
11	vu que les appels de propositions, le Distributeur
12	peut vous arriver avec un contrat après, mais il
13	n'est pas obligé, les appels d'offres, il serait
14	plus obligé, mais les appels d'intérêt, je n'ai pas

Alors évidemment, on maintient notre demande à la Régie de suspendre les appels d'offres et de propositions, ou d'intérêt dans l'attente de ces trois choses-là, l'approbation des procédures d'appels d'offres, l'identification des coûts de revient puis les résultats du balisage. Alors, ça complète ma présentation, je vous remercie beaucoup de votre attention.

de réponse là-dessus. Je n'ai pas de réponse, mais

ça sera quelque chose que je vous suggère de

mai ZUI/

1	LE PRÉSIDENT :
2	Merci à vous deux.
3	Me GENEVIÈVE PAQUET :
4	Oui, merci. Donc, ça complète la présentation du
5	GRAME. Les témoins sont disponibles pour répondre
6	aux questions éventuelles.
7	LE PRÉSIDENT :
8	Merci, Maître Paquet. Alors, y a-t-il des Ah, on
9	a plus de procureurs que ce matin dans la salle. Y
10	en a-t-il parmi vous qui souhaitent contre-
11	interroger les témoins du GRAME? Non? Maître
12	Turmel? Maître Fortin?
13	Me PIERRE FORTIN :
14	Monsieur le Président, il y a un certain sujet,
15	évidemment, que j'ai abordé et dont maître Fraser
16	nous a indiqué qu'il était pour vous fournir toutes
17	les réponses. J'ai compris que c'était sur les
18	éléments factuels autant que juridiques qui
19	impliquaient les questions que j'ai suggéré
20	qu'elles soient abordées. Je vois que c'est aussi
21	abordé par le GRAME, alors je vais m'en tenir à
22	écouter ce qui sera plaidé également par les
23	procureurs des intervenants là-dessus pour nous
24	éclairer.

- 1 LE PRÉSIDENT:
- 2 Très bien.
- 3 Me PIERRE FORTIN:
- 4 Alors je n'ai pas d'autres questions.
- 5 INTERROGÉES PAR LA FORMATION
- 6 LE PRÉSIDENT :
- 7 Merci.
- 8 Q. [146] Moi j'ai une petite question qui m'est venue.
- 9 Je veux être bien sûr de comprendre, à votre
- 10 planche 15, là, lorsque vous parlez d'énergie
- solaire photovoltaïque, si je comprends bien, ce
- que vous préconisez, c'est que le Distributeur
- mette de l'avant un mesurage net particulier ou une
- 14 tarification particulière? C'est ça qui ne
- 15 m'apparaît pas clair, là, dans votre proposition.
- 16 Mme NICOLE MOREAU:
- 17 R. O.K. Je vais revenir, parce que là, le Distributeur
- s'en va dans les réseaux puis d'abord, il faut
- 19 qu'il s'assure de la cohabitation du solaire, ça on
- 20 comprend ça, puis du système de production. Là, il
- 21 ne nous a pas annoncé qu'il... Puis là, il nous a
- 22 annoncé en parallèle, mais il va aller aussi
- changer son option de mesurage net. Évidemment, on
- peut faire un plus un est égal à deux, est-ce qu'il
- 25 va appliquer ça au solaire? Il semblait dire que ça

pourrait être ouvert au solaire, au photovoltaïque. 1 2 Là, ce qu'on dit : « Mais faites attention, si c'est ouvert au photovoltaïque, le mesurage net, si 3 4 vous êtes dans le réseau autonome, au nord du 53e 5 parallèle, ça ne va pas fonctionner, ça ne pourra pas bien, bien fonctionner par cause de... il y a 6 un peu de chauffage d'appoint puis en plus, bien 7 8 les coûts sont tellement plus élevés en première 9 tranche », donc on vous met en garde que ça ne 10 fonctionnerait pas. Si vous voulez que ça parte, si vous ne voulez pas... allez vous-même dans les 11 réseaux les installer, nous, le GRAME, si le 12 Distributeur décide : « On s'en va faire dix pour 13 14 cent (10 %) de notre énergie puis c'est nous autres qui s'approprie ça », bien on n'a pas de problème 15 16 avec ça, là. Mais s'il décide de ne pas y aller 17 puis dire : « Bien c'est une option intéressante » puis on modifie un peu l'option de mesurage net, on 18 19 vous dit : « Ça ne va pas prendre dans le réseau si 20 vous n'offrez pas aussi, dans l'option de mesurage 21 net, la possibilité pour les clients de tout vendre 22 l'énergie au prix du coût évité qui va être offert » parce qu'à ce moment-là, oui, ça va être 23 24 intéressant pour les gens de s'y consacrer. 25 Mais on ne pense pas que les gens qui ne

Τ	vont pas commencer a consommer a vingt cents
2	(0,20¢), trente cents $(0,30$ ¢) le kilowattheure
3	alors qu'ils ont de disponible le sept sous (0,07¢)
4	du Distributeur, là. Tu sais, il ne faut pas se
5	leurrer, donc pour nous, ça semble évident que ça
6	pourra C'est sûr que les Îles-de-la-Madeleine,
7	c'est autre chose, là, dans d'autres réseaux.
8	Ailleurs, ça pourrait être différent, là, mais dans
9	le cas des réseaux autonomes, on disait soit :
LO	« Allez-y avec une modification de l'option de
L1	mesurage net adaptée aux réseaux autonomes », dans
L2	ce sens-là, ou « Annoncez, faites vos coûts,
L3	regardez combien ça coûte puis dire : « Bien moi je
L4	suis prêt à offrir tant du kilowattheure pour ceux
L5	qui en veulent, qui veulent l'installer », mais ça

revient au même, finalement, l'option de mesurage

net, si on la modifie, qu'un prix d'achat au

19 (13 h 35)

16

17

18

- 20 Q. **[147]** O.K.
- 21 R. Ça rencontre le même objectif pour nous.

kilowattheure, là.

- 22 Q. **[148]** O.K.
- 23 R. S'ils veulent l'appeler option de mesurage net,
- puis qu'ils rajoutent une clause comme quoi le
- 25 client peut tout vendre, bien, nous, ça nous

- 1 satisfait. Ça pourrait être juste pour les réseaux
- autonomes, par exemple, au nord du 53e.
- 3 Q. [149] Oui. Bien, en tout cas, si on a entendu le
- 4 même témoignage de monsieur Lagrange qui semblait
- 5 être ouvert à considérer les coûts évités
- différents en réseaux autonomes.
- 7 R. Oui. Mais je...
- 8 Q. [150] Mais ce n'était pas une proposition très
- 9 ferme.
- 10 R. Je vais préciser ça, parce que le mesurage net,
- 11 c'est quoi, c'est la consommation. Tu consommes,
- 12 c'est quoi tes besoins. Puis après ça,
- 13 l'excédentaire, tu le vends. Puis quand tu en
- manques, tu achètes. C'est un mesurage net. Mais,
- moi, on vous dit, les gens ne sont pas intéressés à
- 16 consommer leur énergie produite solaire au prix que
- 17 ca va coûter. Parce qu'ils ont accès de toute façon
- à sept sous (07 ¢). Ça ne va pas fonctionner. C'est
- 19 là que je vous dis, ça va prendre plus que l'option
- de mesurage net comme on l'entend, l'achat, je veux
- dire, l'échange. C'est pour ça qu'on suggérait
- peut-être, ça va prendre deux compteurs séparés,
- parce que ça ne sera pas du mesurage net, là,
- 24 rentrée-sortie. Mais, là, moi, je ne suis pas
- 25 ingénieur. Donc, je ne vais pas m'avancer plus loin

- dans cette direction-là.
- Q. [151] C'est bon. Mais ça clarifie l'interrogation
- que j'avais. Je vous remercie. Je n'ai pas d'autres
- 4 questions. Donc vous êtes libérées. Merci,
- 5 mesdames.
- 6 Me GENEVIÈVE PAQUET :
- 7 Il n'y a pas de réinterrogatoire, effectivement.
- 8 Merci.
- 9 LE PRÉSIDENT :
- 10 Désolé, Maître Paquet! Je vous avais oubliée. Ça
- 11 met un terme à l'audition de la preuve. Nous sommes
- 12 rendus aux plaidoiries.
- 13 Me SIMON TURMEL:
- Oui, je me retourne dans la salle pour voir si
- 15 maître Fraser est arrivé. Mais il doit être en
- 16 chemin. Donc, peut-être qu'on pourrait... Il est
- 17 caché...
- 18 LE PRÉSIDENT :
- 19 Il est caché.
- 20 Me SIMON TURMEL:
- 21 ... au milieu des intervenants.
- 22 LE PRÉSIDENT :
- Bien non, c'est parce qu'il veut que vous
- 24 commenciez.

Me SIMON TURMEL : 1 C'est ça. Peut-être prendre une petite pause de... lui laisser le temps d'arriver en avant. 3 LE PRÉSIDENT : Avant qu'on prenne la petite pause. Si on pouvait 5 avoir une indication du temps requis, parce que 6 j'aimerais ça donner un « quiou » comme on dit en 7 Chinois à maître Falardeau. 8 9 Me SIMON TURMEL : 10 À peu près une heure. LE PRÉSIDENT : 11 À peu près une heure. 12 Me SIMON TURMEL : 13 14 Une heure. LE PRÉSIDENT : 15 16 Donc, Maître Falardeau, si vous voulez rester avec 17 nous, nous vous entendrons de vive voix. Me DENIS FALARDEAU: 18 19 Excellent! LE PRÉSIDENT : 20 21 C'est bien. O.K. Alors, on va prendre un petit dix 2.2 minutes. 23 Me SIMON TURMEL:

25

24

Parfait.

1 LE PRÉSIDENT :

- 2 Merci.
- 3 SUSPENSION DE L'AUDIENCE
- 4 REPRISE DE L'AUDIENCE
- 5 (13 h 50)
- 6 LE PRÉSIDENT :
- 7 Maître Fraser, vous étiez en route paraît-il!
- 8 PLAIDOIRIE PAR Me ÉRIC FRASER :
- 9 Oui. D'ailleurs, je m'excuse pour mes absences bien
- involontaires et je constate, à mon grand désarroi,
- 11 que la pratique du droit et la gestion sont parfois
- très incompatibles. Alors, c'est ça. C'est dommage
- puisque j'aime toujours beaucoup les dossiers qui
- nous occupent tous. Alors, il y a... lorsque je
- suis arrivé, on m'a un peu « briefé » sur les bouts
- 16 de preuve que j'ai manqués puis ça me faisait... je
- 17 me passais la réflexion qu'on utilise souvent
- 18 l'expression que, dans la vie, il n'y a que deux
- 19 certitudes, la mort et les impôts. Et on pourrait
- 20 aussi dire qu'on parle toujours des réseaux
- 21 autonomes dans le plan de l'approvisionnement et
- 22 c'est une certitude et je ne crois pas qu'on va
- 23 arrêter d'en parler.
- Alors, c'est un petit peu en guise
- 25 d'introduction. Je vais essayer de faire ça... de

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Me Éric Fraser

faire ça rapidement et survoler le plan. Le plan a quand même vingt-deux (22) pages, donc il y a beaucoup de matériel. J'espère que je ne décevrai pas maître Fortin, peut-être un peu, mais les efforts ont été à l'avenant et la proposition, en fait, les interprétations qu'on vous donne sont conformes à... qu'on vous donnera puisque j'y arriverai tout à l'heure, mais sont conformes à l'ensemble du cadre. Elles sont conformes également à l'historique de traitement du plan d'approvisionnement et aux décisions de la Régie aussi.

Mais, je vais peut-être émailler un petit peu ma plaidoirie de certains commentaires sur cette question-là qui, en fait, pour les avocats évidemment est la question la plus intéressante, la moins technique. En fait, elle est peut-être technique pour plusieurs. En fait, elle est très technique pour plusieurs.

Je vous dirais qu'on va tomber dans un domaine de droit qui est abscons, donc parfois assez difficile à comprendre si on n'a pas tous les éléments de contexte et l'évolution législative qui a parfois été complexe chez le Distributeur étant donné les nombreux amendements qui ont été faits à

la loi. Alors voilà! 1 2 Et le contexte. Évidemment je vous cite 72 qui a probablement été cité il y a trois ans aussi, 3 4 qui est, dans le fond, le cadre en vertu duquel ou 5 la disposition en vertu de laquelle nous déposons le plan d'approvisionnement, c'est évidemment en 6 toute cohérence qu'on dépose via cette disposition-7 8 là qui en fait spécifiquement référence. 9 Elle ne fait pas spécifiquement référence 10 aux réseaux autonomes et elle n'est probablement 11 pas tout à fait applicable aux réseaux autonomes. Et je vous soulèverais tout de suite au premier 12 13 alinéa de 72 qui est évidemment l'alinéa le plus 14 important. 15 Donc, si vous allez au milieu de l'alinéa, on dit : 16 17 [...] un plan d'approvisionnement 18 décrivant les caractéristiques des 19 contrats qu'il entend conclure pour 20 satisfaire les besoins des marchés 21 québécois après application des 22 mesures d'efficacité énergétique [...] Alors, déjà là on voit poindre les distinctions 23 très nettes qui se dessinent à l'égard des réseaux 24

autonomes dans la mesure où, en réseau autonome,

25

les contrats d'approvisionnement, c'est un outil parmi d'autres, sinon c'est un outil qui est très

3 minoritaire.

Le Distributeur, je crois, et à moins que ma mémoire ne me fasse défaut, le Distributeur a un contrat d'approvisionnement à Schefferville. Dans tout le reste des réseaux autonomes, il est un producteur. Il est un producteur et le plan d'approvisionnement ne fait pas référence à ses contrats qu'il entend conclure ou qu'il conclura, mais bien à quelles sont les centrales et qu'est-ce qu'il entend faire, est-ce qu'il y a des nouveaux groupes qui s'ajoutent, et caetera, et caetera. Donc, on voit déjà qu'il y a une nuance importante qui amène une application qui doit être à la mesure ou qui doit être, qui doit répondre à ses besoins qui sont particuliers.

Ensuite de ça, je suis à la page 2 maintenant. Il y a un certain nombre de paragraphes qui illustrent le contexte sur lequel... et le contexte est évident pour tous. On a une diminution des besoins qui se constatent depuis déjà plusieurs années et qui se confirment de manière assez... assez claire.

Il y a encore cette année une augmentation

1	de l'offre qu'on constate au plan
2	d'approvisionnement avec l'augmentation des
3	contrats dont le Distributeur dispose. Et
4	évidemment, tout ça, l'équation et l'arithmétique,
5	même un avocat peut la faire, équivaut à une
6	augmentation des surplus, lesquels sont évidemment
7	en trame de fond de ce plan d'approvisionnement.
8	Évidemment, on a encore un besoin de
9	puissance, mais avec moins d'urgence et dans une
10	moindre mesure que ce qui apparaissait par le
11	passé.
12	On aurait pu croire que ça aurait été un
13	dossier simple. C'est encore un dossier
14	relativement simple dans la mesure où nous sommes
15	en surplus. Et le plan d'approvisionnement vise à
16	s'assurer que le Distributeur est en mesure de
17	répondre à la demande. Évidemment, pour la question
18	des surplus, ce qui devra être fait, ce sont plus
19	des mesures de l'ordre des programmes commerciaux
20	ou de la commercialisation un peu plus agressive,
21	ce que le Distributeur n'a pas eu l'habitude de
22	faire depuis plusieurs années.
23	(13 h 55)
24	Évidemment la question des réseaux

autonomes revient, c'est une de ces grandes

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

certitudes de la vie, peut-être avec une... passezmoi l'expression, avec une twist un peu différente
puisqu'on y... on y incorpore une question
juridique qui a été allumée, si on veut, par la
question que le Distributeur entend et a un plan
d'action visant à conclure des contrats, ce qui a
probablement suscité certaines questions. Et...
mais j'y reviendrai.

Alors juste un petit instant. La prévision de la demande. Je vous laisse le soin de parcourir lors de votre délibéré de manière plus détaillée le plan qui fait référence aux grands éléments de la preuve. Ce qu'on peut... ce qu'on peut souligner évidement c'est que les seuls grands éléments de questionnement qui ont été adressés au Distributeur quant à la prévision de la demande sont, somme toute, je vous soumettrais, relativement mineurs eu égard à l'administration de l'ensemble de la preuve. On pense à la question des véhicules électriques et son incorporation dans la prévision. Et je crois que le témoignage de madame Souktani a été assez éloquent sur, d'une part, la nécessité d'avoir une meilleure compréhension et, d'autre part, que la portion de véhicules électriques sur la charge québécoise est encore assez petite, ce

qui nous permettra d'améliorer nos modèles et de finalement vérifier l'occurrence de la présence de la recharge des véhicules électriques à la pointe du réseau et son impact sur... son impact réel sur

la prévision du Distributeur.

En ce qui concerne les conversions, bien le programme de conversion à l'électricité des... de dossier R... pardonnez-moi, j'ai... R-4000-2017, un beau chiffre, évidemment il y avait ici un billet dans l'évaluation de la FCEI qui prenait pour acquis que sur toute la période du plan le Distributeur allait de l'avant avec cette commercialisation, alors que dans les faits ce qui apparaît des gestes posés par le Distributeur c'est une demande d'approbation d'un programme commercial pour une période de deux ans et ensuite de ça on pourra... on pourra le regarder à nouveau. Mais ce qui apparaît clairement et ce qui est intégré à la prévision c'est cette période de deux ans.

Je suis à la page 4 au paragraphe 18 toujours dans le sujet de la prévision. Évidemment, les autres sujets qui ont été amenés, je pense notamment par l'Union des consommateurs quant à l'intégration par le Distributeur de certains événements que je qualifierais de conjoncturels,

ont fait l'objet de réponses qui m'apparaissent assez claires. Il ne faut pas oublier que le Distributeur intègre les risques qu'on peut... qui... même s'ils apparaissent exceptionnels ou conjoncturels, ils sont par ailleurs intégrés, notamment par les scénarios de référence qui s'appliquent à la prévision.

Je pense à un bon exemple, le dossier du bois d'oeuvre dans lequel nous sommes appelés à intervenir indirectement. Lorsqu'on l'intègre à la prévision, bien, évidemment il y a eu une grande décision qui pourrait laisser penser que c'est un événement qui est imprévisible, sauf que les gens de la prévision de la demande savaient très bien qu'il y avait un terme à cette entente et que c'était un risque qui était bien réel, dans la mesure où le conflit du bois d'oeuvre. Je vous dirais que les gens qui sont dans le domaine vous diront peut-être que c'est aussi une certitude puisqu'il revient à tous les cinq ans ou à peu près.

Ce qui m'amène à la section suivante, toujours à la page 4, sur la contribution des marchés de court terme au bilan de puissance, un sujet qui revient aussi, qui est... en tout cas qui

22

23

24

25

est définitivement revenu à l'occasion du dernier 1 plan et pour lequel la Régie avait décidé pour un 2 3 bilan de mille cinq cents mégawatts (1500 MW) qui a été révisé à la baisse, ou en fait le Distributeur 4 revient avec la proposition qu'il avait à cette 5 6 époque avec un justificatif qui le soutient très bien. 7 Ici, il y a... il y a évidemment un maître 8 9 mot, il y a une préoccupation fondamentale, le Distributeur est le seul à avoir cette 10 responsabilité finale là, c'est évidemment de 11 12 l'approvisionnement de l'ensemble du marché québécois, de la clientèle, c'est cette 13 préoccupation qui, je suis convaincu que tous la 14 partagent, mais il y a une seule entité qui a cette 15 responsabilité évidemment, c'est la fiabilité. Et 16 17 on aura constaté que les témoignages et la preuve

constamment à la fiabilité et justifient l'ensemble de ses choix, lorsque ses choix sont contestés.

(14 h)

du Distributeur est constamment... réfèrent

Alors lorsqu'on parle du mille cent mégawatts (1100 MW) en ce qui concerne la capacité des marchés de court terme pour répondre au bilan de puissance, évidemment c'est une contribution qui

- 188 - Me Éric Fraser

1	est maximale selon le Distributeur et qu'il estime
2	être réalistement possible pour les marchés de
3	court terme, tant pour les marchés de la zone de
4	réglage que pour les marchés extérieurs, de pouvoir
5	contribuer efficacement. Et lorsqu'on dit
6	contribuer efficacement, évidemment on se pose ou
7	on réfère au concept de disponibilité des
8	ressources évidemment. Et de fiabilité des
9	approvisionnements. Et on aura constaté que les
10	témoignages sont aussi émaillés là-dessus. Et on
11	veut éviter à tout prix évidemment le délestement
12	de charge. Bien qu'on aura appris lors du
13	témoignage de la FCEI que messieurs Raymond et
14	Gosselin se sont proposés pour subir un certain
15	délestement compte tenu des risques induits par
16	leur proposition. Et on les remercie d'ailleurs.
17	C'est assez pratique en plus lorsqu'ils témoignent,
18	ils donnent leur adresse. C'est une blague. Il ne
19	faudrait pas qu'on me prenne trop au sérieux. Vous
20	avez tout le contexte. Mais c'est vrai qu'avec
21	LE PRÉSIDENT :
22	On comprend que vous les avez toutes notées.
23	Me ÉRIC FRASER :
24	Bien, monsieur le sténographe les a notées, à moins
25	que ça se passait au volume 3 des notes

sténographiques!

Bon. Trêve de plaisanterie. Excusez-moi! Je vais juste... Je vais consulter mes notes. J'étais toujours à la fiabilité. J'ai l'impression que je ne parle que de fiabilité dans cette section-là. Et c'est correct. Je vous amène maintenant à la page 5 où on reprécise, dans le fond, les arguments qui sous-tendent, dans le fond, ou en fait les faits qui sous-tendent les arguments de disponibilités des ressources et de la fiabilité des approvisionnements.

Vous avez des situations qui parlent très bien. Au début de la page 5, vous avez une citation de monsieur Lagrange qui est très éloquente lorsque certaines personnes font référence à des joueurs du marqué québécois ou des entreprises qui ont des disponibilités, mais encore faut-il pouvoir capter ces disponibilités-là. Il parle par expérience ici de, sans nommer de noms évidemment, mais de certains joueurs du marché qui ont des capacités, mais que ces capacités-là ne bougent pas et qu'elles restent en place. Donc, on ne peut pas les utiliser pour les mettre dans le bilan puisqu'elles ne sont pas accessibles. On ne peut pas les capter via notamment des ententes commerciales.

Sur la contribution des marchés de court
terme, donc les « tie benefits » dont on aura
discuté, dont on aura discuté pas mal dans le
présent dossier Merci à la FCEI qui a déposé le
rapport du NPCC, lequel confirme la position du
Distributeur à cet effet. Je vous cite à 23,
paragraphe 23, et vous pouvez y retourner, il y a
parfois une confusion qui est faite dans la masse
d'informations qui nous est transmise dans le cadre
de tous les dossiers réglementaires entre deux
chiffres qui sont pareils mais qui ne sont pas
nécessairement applicables entre la disponibilité à
l'interconnexion de New York et le fait que notre
proposition est à mille cent mégawatts (1100 MW).
Effectivement, la disponibilité sur New York, c'est
mille cent (1100). Mais le Distributeur fonde sa
proposition de mille cent mégawatts (1100 MW) pour
le bilan en puissance sur l'ensemble de ce qui lui
est accessible. Et ce n'est pas parce qu'il y a des
disponibilités de mille cent mégawatts (1100 MW)
qu'il y a nécessairement une accessibilité via des
ententes commerciales à ce niveau d'interruptible
par l'interconnexion.
À 24, on vous rappelle que, évidemment, la

signature d'un contrat de puissance par le

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Me Éric Fraser

Producteur pour un volume de cinq cents mégawatts (500 MW), il y a une espèce de phénomène de vases communicants ici. Donc, s'il y a cinq cents mégawatts (500 MW) qui sont pris et qui sont captés par l'appel d'offres du Distributeur, évidemment, il y a un cinq cents mégawatts (500 MW) de moins de disponible pour le court terme.

Donc les réseaux voisins. Donc, j'ai fait une petite feinte avant d'arriver sur les réseaux voisins que j'avais annoncés, donc les « tie benefits ». Et encore là, on revient avec la nécessité de, au-delà de ce qui apparaît techniquement disponible sur les différents rapports, dont le NPCC, encore faut-il qu'il y ait des ententes commerciales qui permettent d'assurer une fiabilité à ces volumes qui sont disponibles par les interconnexions.

On vous cite quelques passages de la preuve, notamment en ce qui concerne l'Ontario qui ne peut pas nous procurer comme tel de la puissance puisque le réseau de l'Ontario peut rappeler à sa quise l'énergie qu'il transite. Et évidemment qu'il s'inscrit dans un commentaire sur le rapport du NPCC qui, comme je vous le disais, doit être interprété en toute connaissance de cause et à la

lumière des témoignages, et dont je viens de vou
faire part, dans la mesure où il faut toujours
avoir en tête que c'est dans une perspective de
fiabilité, c'est en mode fiabilité qu'on doit
interpréter les résultats qui sont là.

Et ce qui est intéressant, c'est que non seulement faut-il les interpréter comme ça, mais je crois que le rapport confirme. Et je vous référerais, et ça n'apparaît pas à mon plan, donc je vous référerais à FCEI-13, qui est le rapport du NPCC déposé par la FCEI, à la page v dans les pages introductives au tableau EX-1, qui est assez simple à comprendre.

Évidemment, le témoignage de monsieur
Zayat, entre autres, confirmait que ce rapport,
notamment à la première colonne, était en ligne
avec la proposition du Distributeur lorsqu'on y
inscrit que « Tie Assistance Reported in 2015 » est
de mille six cents mégawatts (1600 MW). Et
lorsqu'on le lit avec la note de bas de page où on
doit soustraire dans le fond les volumes qui sont
acquis au Producteur, on constate qu'on est dans
l'ordre de ce que... en fait, on n'est pas dans
l'ordre, on est pile sur le chiffre que propose
Hydro-Québec Distribution.

(14 h 05)

Par ailleurs, il y a un autre élément intéressant qui se dégage de ce tableau, c'est, évidemment, la troisième colonne où on voit les estimés annuels de « tie benefits » comparés au « tie assistance », je cherchais une traduction en tête, là, rapidement, mais je n'y arrive pas. Donc, comparés à la première colonne où on a « tie assistance ». Donc, qu'est-ce qu'il y a techniquement de disponible et qu'est-ce qu'il y a réellement de disponible, et on voit que ce sont des chiffres qui... on voit que pour chacune des zones de contrôle, il y a une diminution qui est substantielle entre l'estimé et la réalité qui s'est concrétisé... entre l'estimé deux mille seize (2016) et la réalité deux mille quinze (2015).

Ce qui m'amène au paragraphe 28, je suis toujours à la page 6, les approvisionnements de court terme sous dispense. Si j'ai à résumer la page et demie ou les deux pages qui s'en viennent dans le plan, évidemment, c'est un sujet qu'on aborde notamment parce que le RNCREQ l'a abordé de manière assez détaillée en faisant référence, notamment, à la dispense obtenue par le Distributeur dans le dossier... bien, dans la

décision D-2007-044.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Je vous soumettrais qu'à la lumière de la preuve du RN, il n'y a aucune démonstration qu'il y a eu un changement de contexte qui nécessiterait de revenir sur la dispense. Au contraire, la preuve qui a été faite dans le dossier a confirmé l'importance de la dispense, la nécessité de celleci, puisqu'elle offre une flexibilité. Elle offre une flexibilité nécessaire pour répondre aux aléas et c'est une flexibilité, par ailleurs, qui est confirmée par le simple fait que le Distributeur ne prévoit... en fait, prévoit peu utiliser la dispense en mode prévisionnel, mais l'utilise vraiment pour répondre, que ce soit aux aléas climatiques, que ce soit aux impératifs techniques. Et selon moi, cet élément-là confirme, dans le fond, toute l'utilité... non seulement toute l'utilité, mais répond à tout argument voulant qu'on devrait se débarrasser de cette dispense. D'ailleurs, il y a une question qui vient spontanément, alors « Qu'est-ce que je fais si je n'ai plus de dispense? Comment je fais pour obtenir

une flexibilité? Comment je fais pour aller

chercher les besoins supplémentaires pour répondre

à des aléas, tant de la demande que techniques? »

Que ce soit des lignes qui tombent, pour des raisons techniques, pour du vandalisme, comme on a vu il y a deux ans, que ce soit des feux de forêt qui engendrent, donc, des aléas encore climatiques, mais pas dans le sens où on l'entend nécessairement dans nos dossiers.

Alors, cette nécessité de flexibilité là, elle est toujours essentielle et fondamentale et personne n'a été en mesure de nous dire comment on pouvait la remplacer, ne serait-ce qu'en évoquant l'entente cadre alors que la Régie a déjà décidé à quelques reprises sur quelle était l'utilisation qui devait être faite et quel était l'objectif ou l'objet de l'entente cadre. La citation à l'appui de ma dernière phrase c'est au paragraphe 46, là, j'ai fait un tour... je fais un grand tour global, ici, d'un certain nombre de sujets qui sont tous liés.

Évidemment, il y a les questions sur le « reporting » en matière de transactions de court terme. Il y a eu un groupe... il y a eu une session d'information, un groupe de travail, pardonnez-moi si je n'ai pas l'expression technique exacte. Une séance de travail. Alors, il y a eu une séance de travail. C'est... Le niveau de rendre compte qu'a

- 196 - Me Éric Fraser

1	fait le Distributeur en matière de transactions de
2	court terme est une garantie sur ou une forme de
3	garantie, certainement, sur ou une assurance
4	pour la Régie et les intervenants que le
5	Distributeur fait une utilisation judicieuse.
6	(14 h 10)
7	Toutes ces transactions sont notées et sont
8	rapportées et peuvent faire l'objet d'un examen. Et
9	ce qui est intéressant quand même c'est que depuis
10	quelques années, notamment à l'occasion des
11	dossiers tarifaires, il y a eu examen des
12	transactions de court terme parce qu'il peut
13	évidemment, à l'occasion de la disposition du
14	compte de « pass on », les intervenants peuvent
15	questionner les montants qui se retrouvent là en
16	raison des transactions de court terme et peuvent
17	consulter, lorsque c'est possible, les les
18	suivis permettant et poser des questions surtout
19	au Distributeur, permettant de comprendre s'il y a
20	eu des dépassements qui apparaissent. Il y a eu de
21	l'engagement de coûts qui apparaît trop élevé ou de
22	l'électricité patrimoniale inutilisée selon des
23	valeurs qui sembleraient trop élevées.
24	On a fait la démonstration de la robustesse
25	du processus, je suis à la page 7, sur la

Me Éric Fraser

robustesse du processus du Distributeur en matière
de transactions de court terme. Et on a aussi
également été en mesure de répondre de manière
adéquate et complète à toute la question des
transactions qui sont réalisées, là je fais un
petit peu de pouce sur une autre section du du
plan, mais il m'apparaît important de souligner
tout de suite que l'exercice en séance
d'information ou séance de travail a permis, et
l'exercice de questions/réponses dans le dossier, a
permis de de faire la lumière, s'il n'y en avait
pas assez, sur toute la question des transactions
qui sont plus profilées, qui sont faites notamment
avec le Distributeur, avec le Producteur, mais pas
seulement avec le Producteur, et qui permettent
d'optimiser les transactions d'optimiser la
performance du Distributeur en matière de
transactions de court terme, notamment en limitant
le patrimonial inutilisé.
Évidemment cet exercice-là sur la
compréhension fine des activités du Distributeur en
matière de transactions de court terme et de
gestion du court terme sera complété à l'occasion
de la prochaine séance de travail qui portera sur
les bâtonnets. Un sujet abscons, s'il en est un, et

Me Éric Fraser

1	parfois quelqu'un qui viendrait de l'extérieur et
2	qui nous entendrait tous parler de bâtonnets avec
3	passion et avec sérieux pourrait sérieusement se
4	poser des questions sur ce qu'on a consommé avant
5	notre discussion ou sur notre état de fatigue.
6	Alors
7	LE PRÉSIDENT :
8	Puis encore s'il savait qu'on en a huit mille sept
9	cent soixante (8760).
10	Me ÉRIC FRASER :
11	Très juste. Alors évidemment qui complétera, dans
12	le fond, le portrait global. Les bâtonnets ont été
13	expliqués, mais je dois admettre à la décharge de
14	l'ensemble des participants au processus, que ça
15	fait déjà un petit bout de temps et même moi, à
16	certains égards, je ne me souviens pas tout à fait
17	de toutes les explications qui avaient été données
18	à cette époque-là, donc je comprends certains
19	procureurs et certains analystes et des
20	intervenants, que ceux-ci peuvent avoir une
21	difficulté à concilier l'ensemble de ces éléments
22	qui sont relativement complexes et qui participent
23	à la compréhension de l'ensemble de l'activité de
24	court terme ou d'achat de court terme en matière

d'approvisionnement du Distributeur.

Ce qui m'amène à la conclusion que l'on retrouve à 36 en réponse aux prétentions du RNCREQ, que évidemment il faudrait faire la démonstration de l'existence d'un réel problème à résoudre et ce n'est pas le cas.

Ce qui m'amène à la page 8, à l'indicateur proposé par le RNCREQ. Je vais y aller rapidement et si bien qu'on en a fait un bon bout de chemin... Ah, évidemment il y a une question d'opportunité de rendre une décision dans le présent dossier puisque la formation du MRI s'est comme saisie de la question de l'indicateur et c'est la... c'est évidemment un élément de contexte particulièrement important. Mais on ne pouvait pas s'empêcher de débuter cette section-là avec votre décision ou la décision de la Régie dans la D-2017-22 et notamment au paragraphe 233. Et que l'on partage évidemment

avec la Régie où et je cite :

[233] À l'instar du Distributeur la Régie considère qu'une analyse a posteriori des achats de court terme réalisés ne constitue pas une évaluation de la performance de sa stratégie, puisqu'elle ne tient pas compte des éléments du contexte dans

1	lequel les décisions ont été prises,
2	notamment ceux associés aux conditions
3	climatiques.
4	(14 h 20)
5	C'est un élément décisionnel qui date du dernier
6	dossier tarifaire, mais qui illustre très bien
7	toutes les en fait, tous les problèmes qui
8	minent, en quelque sorte, la proposition du RNCREQ
9	sur un indicateur à l'effet que cet indicateur,
10	premièrement, fait des hypothèses qui découlent
11	d'une mauvaise compréhension de certaines activités
12	du Distributeur, et je dis ça bien humblement
13	puisque c'est à la décharge à leur décharge. Ils
14	n'avaient peut-être pas nécessairement accès à
15	toute l'information pertinente pour différentes
16	raisons. Et ils n'avaient certainement pas eu accès
17	à la future séance d'information qui portera sur
18	l'allocation des bâtonnets patrimoniale.
19	Donc, c'est une analyse incomplète qui est
20	ressortie de ce rapport avec des utilisations
21	d'hypothèses qui sont erronées ou invalides. Et une
22	conception de l'entente cadre qui heurte, comme je
23	l'ai dit tout à l'heure, la définition même de
24	l'entente cadre tel qu'il apparaît notamment au
25	paragraphe 46 du plan où on cite la décision D-

1	2016-033, au paragraphe 303, mais Ah, j'allais
2	dire, je vous épargne de la citation de de la
3	citation, mais je me rétracte. Je vais simplement
4	citer, et j'ouvre les guillemets, la dernière
5	phrase du paragraphe 303 :
6	L'entente ne peut donc être considérée
7	comme un outil à la disposition du
8	Distributeur afin d'optimiser
9	stratégiquement le coût de ses
10	approvisionnements en énergie ou en
11	puissance.
12	Donc, si j'avais à résumer, évidemment, cet
13	indicateur procède d'une analyse qui est complète.
14	Il n'a pas réussi à faire la démonstration et le
15	RNCREQ n'a pas réussi à faire la démonstration
16	qu'il y avait une plus-value à cet indicateur
17	puisqu'il ne donne pas nécessairement beaucoup plus
18	d'informations que ne le donneraient les suivis
19	détaillés, ou que ne le permettrait le
20	questionnement du Distributeur dans le cadre des
21	dossiers tarifaires. Et finalement, c'est un débat
22	qui est prématuré dans la mesure où la formation du
23	MRI a indiqué vouloir se pencher sur cette question
24	durant le terme du MRI pour pouvoir y intégrer.
25	Mais soyez assurés parce que la décision sur le MRI

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

a été rendue à peu près en même temps que la décision D-2007-022, que le Distributeur verra à plaider les éléments essentiels de la D-2007-022 dans le contexte du MRI parce que considérant quand même qu'il est très difficile d'avoir un indicateur qui parle et qui offre une plus-value sur ce sujet.

Ce qui m'amène au sujet que j'aborde à la page 10, paragraphe 50, le prix pour les achats avec le producteur. J'avais une expression pour résumer cet élément qui est quand même apparu comme une surprise. On constate ici que le jupon dépasse, à savoir que qu'est-ce qu'on veut faire par toute cette thèse qui nous a été présentée, on veut réglementer les coûts de production. C'est une tentative, habile, je dois l'admettre, mais c'est une tentative de contournement de la loi. Pourquoi une telle recommandation lorsque, qu'est-ce qui apparaît de la preuve, c'est que le Distributeur ferait des transactions de court terme et fait des transactions avec HQP qui sont en toute conformité avec le cadre réglementaire. Évidemment, le droit de faire des transactions de court terme, le droit de faire des transactions... non seulement le droit, mais la pertinence de faire des transactions de court terme avec l'ensemble des joueurs du

1	marché, incluant le Producteur lequel, aux termes
2	de la Loi sur la Régie, est considéré comme un
3	joueur du marché. Et pourquoi une telle
4	recommandation lorsque ce qu'on constate, c'est que
5	le Distributeur fait de telles transactions, valide
6	les prix qu'il obtient. Donc, lorsque le
7	Distributeur fait une transaction de court terme et
8	que seul un joueur du marché s'y retrouve, donc que
9	son marché manque de profondeur, qu'il s'agisse
10	d'HQP ou qu'il s'agisse d'un autre joueur, il
11	s'assure, en comparant avec, notamment, le marché
12	de New York, de la qualité du prix qu'il reçoit et
13	du fait qu'il s'agit d'un prix de marché. En se
14	comparant à un marché qui est concurrentiel, qui
15	est liquide. Donc, l'objectif de s'assurer que les
16	approvisionnements sont faits à des prix
17	concurrentiels est atteint dans un contexte qui est
18	conforme complètement à l'ensemble du cadre tant
19	législatif que réglementaire.
20	(14 h 25)
21	Ce qui m'amène à la gestion, la GDP. Et je
22	constate qu'on est bref là-dessus. Bon. Évidemment,
23	le Distributeur a inscrit son potentiel de trois
24	cents mégawatts (300 MW), un potentiel qu'il estime

réaliste, raisonnable. On constate du témoignage du

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Distributeur qu'il est en mouvement. On a eu le témoignage de monsieur Hopkins qui me faisait penser à certains des témoignages qu'on entendait à l'époque des premiers balbutiements du PGEÉ sur la nécessité de faire des mises à jour, du PTÉ, le plus souvent possible, d'avoir un cadre théorique très, très... d'avoir en place un cadre théorique.

Je vous dirais qu'il n'y a pas eu de démonstration de la nécessité de faire cela. On sait que le Distributeur a été très et est très performant en matière d'efficacité énergétique. On sait de par son témoignage et de ce qui a été mis en preuve qu'il ne lésine pas sur les efforts en GDP et que le potentiel qui a déjà été identifié ne doit pas être... En fait, il n'y a pas de nécessité de faire une mise à jour du potentiel technicoéconomique qui a déjà été fait en, je crois que c'est deux mille douze (2012).

Ce qui est nécessaire de faire, c'est d'aller chercher les mégawatts supplémentaires de GDP avec une commercialisation. Et, ça, ce qu'on réalise aussi, c'est que ce n'est pas facile parce qu'on peut avoir des bonnes idées, mais il faut être deux pour danser le tango, parfois il faut être trois, quatre et cinq. Dans le cas, par

- 205 - Me Éric Fraser

1	exemple, très éloquent des compteurs, il y a une
2	donnée qui ne permet pas au Distributeur d'aller de
3	l'avant, bien qu'il aurait pu bien qu'il
4	s'agissait d'une idée avec un fort potentiel. Je
5	parle évidemment de l'Institut de la santé
6	publique.
7	LE PRÉSIDENT :
8	C'est parce que vous avez dit « compteurs ».
9	Chauffe-eau.
10	Me ÉRIC FRASER :
11	« Compteurs ». Chauffe-eau. Ce n'est pas tout à
12	fait pareil. Ça arrive. Quand on parle pendant une
13	heure, des fois, on fait des petits lapsus comme
14	celui-là. Voilà. Et je suis au paragraphe 61. Il ne
15	faut pas oublier qu'il y a quand même, lorsqu'on
16	considère l'ensemble de l'effacement que le
17	Distributeur obtient à la pointe de cinq mille
18	mégawatts (5000 MW), évidemment là on inclut le DT,
19	mais on inclut également l'effacement induit par
20	les programmes d'énergie d'efficacité énergétique,
21	le Distributeur performe très bien et performe
22	certainement à la hauteur des leaders du marché
23	qu'a identifiés monsieur Hopkins.
24	Bon. Réseaux autonomes. C'est donc À
25	titre d'élément de contexte, il apparaît important

- 206 - Me Éric Fraser

1	(je suis au paragraphe 62) de réitérer, dans le
2	fond, que le Distributeur ici ne s'inscrit en
3	continuité d'une demande de la Régie à la
4	D-2015-013 au paragraphe 171 que je cite où la
5	Régie demandait au Distributeur de considérer des
6	appels de propositions. Et, là, je souligne « appel
7	de propositions ». Je crois que la Régie était
8	consciente des mots utilisés ici « appel de
9	propositions » dans le même sens que le
10	Distributeur et non pas appel d'offres. Appel de
11	propositions évidemment offrant une plus grande
12	flexibilité qui est nécessaire en réseaux
13	autonomes.
14	Par ailleurs, lorsqu'on parle de
15	l'application de 74.1, et je vais y revenir, on
16	constate là que si la Régie demande au Distributeur
17	de considérer des appels de propositions, bien,
18	premièrement, ce n'est pas des appels d'offres
19	comme dans 74.1. Et, deuxièmement, c'est sous-
20	entendu que le Distributeur peut faire du gré à
21	gré. Et s'il peut faire du gré à gré, bien, 74.1 ne
22	s'applique pas puisque la principale obligation qui
23	découle de 74.1, c'est l'obligation d'aller en
24	appel d'offres. Au-delà de l'ensemble de
25	l'encadrement qu'exige 74.1, 74.1, l'obligation

20,	110	-	a - c

qu'elle crée, l'obligation qu'il crée, cet article, c'est une obligation de procéder par appel

3 d'offres.

4 (14 h 30)

9

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

5 Évidemment, ce qui vous est présenté aujourd'hui

quant à la stratégie du Distributeur pour aller

7 chercher... pour aller chercher des projets

8 d'énergie propre. C'est une stratégie qui est en

continuité également avec son plan stratégique et

10 qui vous est présentée pour approbation.

11 Évidemment, on va arriver avec qu'est-ce qu'on

demande pour approbation.

Il y a peut-être un élément qui est plus difficile à aborder via une disposition directe, mais lorsqu'on parle d'approbation, lorsqu'on parle de plan d'approvisionnement, lorsqu'on parle de sujet qui sont très vastes et touffus, il y a une considération... Je crois que je l'aborde dans le plan, mais je ne suis pas certain qu'elle est abordée de manière aussi directe. Il y a ce que j'appelle le dialogue réglementaire.

Je ne fais pas... on fait approuver
l'ensemble de nos coûts. On fait autoriser nos
projets d'investissement, mais on discute beaucoup
de là où on s'en va et qu'est-ce qu'on veut faire

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

et ça fait partie intégrante du processus afin d'éviter d'arriver avec des coûts qui pourraient apparaître comme une surprise pour le régulateur.

Il y a une nécessité et souvent en dossier tarifaire on va poser une question et on va présenter des nouveaux programmes. On est en mode prévisionnel, donc la Régie est à même de poser des questions sur ce que le Distributeur entend faire ou quelles sont les actions ou quels sont les éléments qui font en sorte qu'il y a une incidence sur le coût de service.

Et il n'y a pas nécessairement des approbations requises, mais il y a un sain débat entre le régulateur et l'ensemble des intervenants et l'entreprise réglementée sur les éléments qui vont avoir un impact sur son coût de service.

Lorsqu'il s'agit d'investissements, c'est relativement simple, il y a les enveloppes qui permettent de voir en mode prévisionnel. Et il y a également les projets spécifiques qui doivent être préalablement autorisés.

En réseaux autonomes ou en matière d'approvisionnement, on a un cadre réglementaire qui doit nécessairement avoir... être en place pour permettre que ce débat ait lieu, notamment

lorsqu'on a des investissements qui ne cadreraient pas dans les autres éléments d'approbation.

Par exemple, si je fais une amélioration de centrale qui ne coûte pas dix millions (10 M\$), mais qui coûte cinq millions (5 M\$), c'est quand même beaucoup de sous, ça me prend un forum pour en discuter, c'est le plan d'approvisionnement.
Évidemment, je me situe dans le réseau autonome.

Malheureusement, je n'ai pas de demande d'investissement spécifique, mais il est opportun que je puisse en discuter avec le régulateur et que le régulateur puisse poser des questions préalablement à l'investissement ou de manière... préalablement à l'investissement.

Si c'est un l'investissement de plus de dix millions (10 M\$), bien j'ai un forum, donc la question ne se pose pas. Le forum sera le forum des investissements de la demande spécifique, ce qui permettra d'avoir le débat.

De là toute la question de : qu'est-ce que je fais avec les contrats d'approvisionnement et de la nécessité d'en discuter, mais de vraiment établir une distinction claire entre le cadre qui s'applique aux réseaux intégrés et le cadre qui s'applique aux réseaux autonomes qui doit faire

1	l'objet d'une distinction puisque la réalité n'est
2	pas la même et le cadre réglementaire doit suivre
3	avec cette réalité-là. Donc, paragraphe 64 qui
4	décrit ce qui a été présenté par le Distributeur.
5	Évidemment, c'est un plan d'actions qui
6	vise la conversation la conversion totale ou
7	partielle des réseaux autonomes vers les sources
8	d'énergie moins chères et une empreinte
9	environnementale plus faible. Le Distributeur, dans
10	le cadre de ce plan, ne favorise pas la conclusion
11	d'entente de gré à gré, mais plutôt un déploiement
12	de modèles plus transparents. Ce sont les grandes
13	orientations que nous présentons.
14	Je vous amène au paragraphe du milieu dans
15	la situation qui apparaît du témoignage de monsieur
16	Zayat où il dit :
17	[] évidemment pas pour l'ensemble
18	[] pas pour chacun des réseaux au
19	complet, mais ne serait-ce que pour
20	diminuer l'utilisation de combustibles
21	dans chacun des réseaux.
22	(14 h 35)
23	Et là je vous arrête pour vous illustrer la grande
24	nuance qu'il y a entre le réseau intégré et le
25	réseau autonome. En réseau intégré quand j'ai

besoin d'un nouveau contrat d'approvisionnement,
c'est parce que j'en ai besoin ou parce que j'ai un
règlement qui détermine un bloc. Mais j'ai un
besoin d'approvisionnement additionnel pour
répondre à la charge. En réseau autonome, ici entre
autres, on présente un plan d'action dans un
contexte de coûts, notamment de réduction des GES
et de substitution d'énergie.

Il y a une grande nuance qui fait en sorte qu'il est nécessaire de discuter de ces éléments-là, mais ce n'est pas en raison nécessairement d'un enjeu d'équilibre offre-demande, que le Distributeur a mis en place le plan d'action, mais il y a beaucoup une question et je dirais majoritairement une question d'économie de coûts et de rencontre des grands objectifs, là, d'économie de coûts et diminution des gaz à effet de serre.

Ce sont des projets qui devront être techniquement réalisables, économiquement rentables et acceptables d'un point de vue environnemental, en plus d'être accueillis favorablement par la communauté. On nous a posé des questions à savoir s'il y avait des approbations et s'agissait-il de caractéristiques, j'y reviendrai. Et je vous dirais que probablement, oui, il s'agit de

- 212 - Me Éric Fraser

1	caractéristiques, mais surtout qu'il s'agit
2	d'éléments qui ont été présentés et qui ne sont pas
3	nouveaux dans le contexte des plans
4	d'approvisionnement.
5	Ce qui m'amène j'ai peut-être le goût de
6	faire un petit détour avec avec les grandes
7	caractéristiques ou les grands éléments
8	d'orientation que le Distributeur priorise pour son
9	plan d'action en réseau autonome. Mais je vais
10	le temps file. Vous constaterez à la lecture des
11	sections sur le plan d'appro sur les réseaux
12	autonomes dans les plans d'approvisionnement, qu'il
13	s'agit d'objectifs qui ont été exprimés à maintes
14	reprises et, à la rigueur, il s'agit de
15	caractéristiques, si on embarque dans la question
16	des caractéristiques, qui ont été approuvées par la
17	Régie, ne serait-ce que par la nécessité de réduire
18	les coûts qui a été maintes fois réitérée par la
19	Régie. La nécessité de prioriser les énergies
20	vertes en réseaux autonomes pour diminuer la
21	consommation de combustible, un ensemble d'éléments
22	qui, depuis des années, fait partie du dialogue
23	réglementaire.
24	Ce qui m'amène à la question la question
25	qui tue, je suis toujours à 14, paragraphe 69, donc

la juridiction de la Régie dans le cadre du plan pour les réseaux autonomes. On se retrouve un peu dans un contexte de vieilles chaussures ici, ce qui explique peut-être... vous savez, parfois les réponses viennent facilement, on les a examinées, puis ça fait longtemps qu'on donne la réponse. Mais quand ça fait quinze (15) ans qu'on donne une même réponse et quelqu'un nous demande : « Oui, mais pourquoi? » Bien là il faut se demander : « Oui, mais pourquoi? » Et c'est pour ça. Donc on a des vieilles chaussures, on se demande pourquoi on les aime, puis quand on se met à analyser c'est un petit peu plus complexe.

J'aimerais tout d'abord commencer par la réponse 10.1 qui semble avoir comme entraîné les questions de mon confrère maître Fortin. Et je vous rassure tout de suite, cette réponse-là est tout à fait cohérente avec la vision qu'on a encore dans le plan. Par contre, il y a peut-être un élément qui a pu induire en erreur ou confondre, c'est la deuxième phrase du premier paragraphe, je vous la cite. Bien la première phrase était « les dispositions de l'article 74.1 de la LRÉ ne s'appliquent pas aux approvisionnements en réseaux autonomes »

- 214 - Me Éric Fraser

1	Par conséquent, le Distributeur n'est
2	pas tenu de faire approuver par la
3	Régie ni les termes et conditions des
4	appels de proposition pour ces réseaux
5	ni la méthodologie d'évaluation des
6	propositions.
7	Alors il y a une imprécision ici et probablement
8	que j'ai eu une crampe de cerveau, un instant, mais
9	la Régie n'approuve jamais les Termes et conditions
10	des appels de propositions, ni la méthodologie
11	d'évaluation. On sait que la Régie, ce qu'elle
12	fait, c'est qu'elle approuve la procédure d'appel
13	d'offres, elle approuve la grille et elle approuve
14	des caractéristiques. Et parfois dans le cadre de
15	l'approbation des caractéristiques, bien évidemment
16	la frontière peut devenir plus ou moins claire
17	entre ce qui va se retrouver dans le document
18	d'appel d'offres en termes de modalités. Mais
19	évidemment la Régie n'approuve jamais un document
20	d'appel d'offres et cela a pu introduire une
21	certaine confusion. Et je m'en excuse.
22	(14 h 40)
23	Bon, maintenant que ça c'est derrière nous,
24	si j'avais à résumer rapidement, 74.1 n'est pas
25	applicable. Et ça, qu'est-ce que ça veut dire 74.1?

1	Ça veut d	ire qu'il	n'y a pas	d'obligation de
2	procéder	par appel	d'offres,	qu'il n'y a pas de

3 procédure d'appel d'offres que doit appliquer le

Distributeur, une procédure approuvée et qu'il n'a

5 pas, non plus, l'obligation de faire approuver une

6 grille d'évaluation.

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Ce qui nous amène ensuite à la question de 72. 72, je vous soumets, s'applique. Bien que lorsqu'on aura fait le tour du jardin en termes d'analyse juridique, on pourra se poser la question, mais nous n'en sommes pas là, le Distributeur utilise 72 pour faire approuver ses éléments de stratégie et il y a une cohérence à l'utiliser et il y a... si ça ne serait pa 72, la Régie pourrait certainement avoir une compétence implicite pour faire cet exercice. Mais définitivement, 72 ne procède pas de la même manière en réseau autonome qu'il procède en réseau intégré, ne serait-ce qu'en raison de la diversité des outils d'approvisionnement en réseau autonome et du fait qu'en réseau autonome, le Distributeur est un producteur.

Donc, je reviens, après cette petite parenthèse, au paragraphe 70. La raison pour laquelle 74.1 ne s'applique pas, et je suis à 71,

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Me Éric Fraser

c'est pour un argument de texte qui est, ma foi, assez simple, mais encore faut-il avoir l'état d'esprit pour le lire. Et je vous amène... je vous ai cité 74.1 dans le plan et je vous amène... là, évidemment, c'est une phrase interminable, je crois qu'il n'y a pas de point, à la quatrième avantdernière ligne, ou cinquième. Dans le fond, 74.1 demande au Distributeur et demande à la Régie d'approuver une procédure d'appel d'offres et un code d'éthique requis pour satisfaire les besoins des marchés québécois qui excèdent l'électricité patrimoniale. Je vous soumettrai tout de suite que l'électricité qui est fournie en réseau autonome n'est pas de l'électricité qui excède l'électricité patrimoniale parce que... ça va de soi. Mais permettez-moi aussi de vous amener à

Mais permettez-moi aussi de vous amener à l'article 2 qui, dans le fond, confirme un petit peu tous les propos que... plusieurs des propos que j'ai en introduction avec vous là-dessus sur c'est quoi le réseau de distribution. Évidemment, c'est l'ensemble des installations destinées à la distribution électrique, mais je vous amène tout de suite au passage qui est en gras et qui se retrouve à la fin de 14 et au début de la page 15 et dans les cas des réseaux autonomes de distribution

7 -	Me	Éric	Fraser
. /	1.10	\bot \bot \bot \bot	LLUSCI

1	d'électricité du Distributeur d'électricité,
2	l'ensemble des ouvrages, des machines, de
3	l'appareillage et des installations servant à
4	produire, transporter et distribuer l'électricité.
5	Et là, ce qui est intéressant, c'est
6	lorsqu'on va dans la recette. La recette, c'est,
7	évidemment, les articles 52.1 puis 52.2 qui
8	constituent la recette pour fixer les tarifs du
9	Distributeur au-delà de l'article 49. Évidemment,
10	52.1 nous indique les grandes composantes du revenu
11	requis du Distributeur, à savoir que la Régie tient
12	compte des coûts de fournitures, des frais
13	découlant du tarif de transport supportés par le
14	Distributeur, des revenus requis pour assurer
15	l'exploitation du réseau de distribution
16	d'électricité. Et là, on voit tout de suite la
17	distinction. Les coûts d'approvisionnement en
18	réseau autonome ne sont pas des coûts de
19	fournitures, ce sont des coûts pour exploiter les
20	réseaux de distribution d'électricité puisque la
21	définition de réseau d'exploitation d'électricité
22	comporte également les ouvrages de production.
23	Ce qui nous amène à 52.2 qui vient définir
24	qu'est-ce que la composante « Coût de fournitures »
25	où, dans le fond, on additionne les coûts de

- 218 -Me Éric Fraser

fournitures de l'électricité patrimoniale et les 1 2 coûts réels des contrats d'approvisionnement conclus par le Distributeur. Et là, au premier 3 4 paragraphe du deuxième alinéa, la loi précise ce 5 qu'est l'électricité patrimoniale. Et je vous amène à ce qui est souligné en caractères gras : 6 Ce volume exclut les volumes découlant 7 8 d'un tarif de gestion de la 9 consommation ou d'énergie de secours, 10 ceux alloués aux réseaux autonomes et 11 les volumes approvisionnés par les 12 blocs. (14 h 45) 13 14 Donc, on ne peut pas excéder l'électricité patrimoniale lorsqu'on est exclu et cette 15 16 interprétation-là a été confirmée par la Régie dans 17 la décision D-2002-290. Donc, une fois qu'on a fait le tour du jardin en termes de dispositions 18 19 législatives et de lien entre celles-ci. Parce que, 20 évidemment, le lien n'est pas évident entre 21 approvisionnement réseaux autonomes et fixation des 22 tarifs dans toutes ces dispositions-là. Et je 23 cite: 24 Le fait que ces volumes... donc « ces volumes » ici on fait référence à... les 25

1	volumes qui sont exclus,
2	soient exclus du volume
3	d'électricité patrimoniale fait en
4	sorte qu'ils ne peuvent l'excéder :
5	ces volumes ne sont tout simplement
6	pas considérés. Si le législateur
7	avait voulu que les volumes qui sont
8	exclus du volume d'électricité
9	patrimoniale fassent l'objet d'un
10	appel d'offres, il l'aurait prévu
11	expressément.
12	Parce qu'il l'a prévu pour les blocs déterminés par
13	le gouvernement. Évidemment, un argument simple ou
14	une illustration simple de toute cette logique-là,
15	si nous avions eu des besoins d'approvisionnement
16	en réseaux autonomes avant d'atteindre le cent
17	soixante-cinq térawattheures (165 TWh) du
18	patrimonial, on n'aurait pas pu appliquer la
19	procédure d'appel d'offres puisque nous n'aurions
20	pas excédé le patrimonial.
21	Donc, il y a comme ici eu une incohérence
22	qui découlerait d'une application plate de 74.1. Si
23	quelqu'un vous plaide que, excéder le patrimonial,
24	c'est juste de ne pas être du patrimonial, qui
25	serait un argument, premièrement, grammaticalement

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

incorrect puisque, pour excéder, on ne pourrait pas... sur la définition de « excéder ». Et ensuite de ça qui serait... qui ne tiendrait pas compte de l'ensemble du contexte et de l'interprétation des dispositions les unes par les autres.

Je vous amène tout de suite à 76, pour encore une fois réappuyer, je ne sais pas si j'ai encore besoin, mais tous les arguments sont là, sur le fait que 74.1 ne s'applique pas. Mais aussi sur le fait qu'il y a une façon d'interpréter 72 à la lumière de l'ensemble de l'historique. C'est que, préalablement aux modifications qui ont été apportées à la Loi en deux mille six (2006), il y avait une incertitude dans la Loi sur la Régie de l'énergie quant à la possibilité de conclure des contrats pour les approvisionnements en réseaux autonomes.

Dans la mesure où il pouvait être fait l'argument que si le Distributeur, ou si le réseau de distribution en réseaux autonomes comporte la production, bien, l'article 62 qui, à l'époque, n'était pas amendé, confirme le droit exclusif de distribution, confirmait également le droit exclusif de production. Et en deux mille six (2006), il y a eu l'amendement qui est venu

spécifiquement aborder la question des contrats 1 2 d'approvisionnement. Et je suis à 77. Ce que vous voyez en caractères gras est l'amendement qui a été 3 4 fait à 62. Ce droit n'empêche pas le distributeur 5 d'électricité de conclure un contrat 6 d'approvisionnement pour combler des 7 besoins dans un réseau autonome de 8 distribution d'électricité. 9 10 Donc, lorsqu'on interprète 72 puisque, évidemment, 11 notre conclusion est à l'effet que 74.1 ne s'applique pas, mais que 72 s'applique, bien, on 12 13 s'entend que lorsque 72 a été appliqué, le 14 législateur considérait que le Distributeur ne pouvait pas conclure de contrats 15 16 d'approvisionnement en réseaux autonomes. Il est 17 venu insérer une autorisation express. Et c'est cohérent avec les propos que je 18 19 vous tenais un peu plus tôt à l'effet que l'article 20 72 ne fait mention que d'une composante qui, à la 21 riqueur, est inexistante en réseaux autonomes au moment de son adoption. Il n'y a pas de contrats 22 d'approvisionnement aux réseaux autonomes, à 23 l'exception de Schefferville. 24 25 (14 h 50)

- 222 - Me Éric Fraser

1	Si vous me donnez juste un petit instant.
2	Je voulais vérifier si ça allait bien.
3	LE PRÉSIDENT :
4	Puis?
5	Me ÉRIC FRASER :
6	Bien, c'est du monde de ma gang ça fait que c'est
7	sûr qu'ils vont me dire oui. Mais j'ai une réelle
8	préoccupation lorsque je plaide ces arguments-là
9	sur c'est complexe, ce n'est pas une évidence.
10	Évidemment, là je suis un peu aidé parce qu'il y a
11	quand même une décision de la Régie qui appuie
12	cet et puis je suis intimement convaincu de la
13	cohérence de cet exercice-là. Mais, évidemment, il
14	y a un degré de complexité. Puis il y a aussi une
15	pratique qui fait en sorte qu'on peut trouver ça
16	contre-intuitif.
17	Ce qui m'amène à 79, donc l'application de
18	l'article 72, évidemment, où on réitère qu'on ne
19	peut pas calquer l'application de 72 au
20	Distributeur de la même manière que en réseau
21	autonome de la même manière qu'on le fait en réseau
22	intégré. Je vous répète des arguments qui ont déjà
23	été dits, donc je vous laisserai les lire.
24	Ce qui amène à toute la question qui était
25	posée par maître Fortin, qu'est-ce que vous nous

1 demandez. Évidemment c'est différent dans le réseau 2 intégré mais par contre le Distributeur... puis on est allé, on a fait l'examen de l'ensemble des 3 4 décisions en réseau autonome et ce qu'on demande 5 dans le présent dossier n'est pas différent de ce qu'on demande depuis quinze (15) ans. La seule 6 distinction c'est qu'aujourd'hui il y a une 7 8 procédure d'appel d'offres qui allume un certain 9 nombre de lumières sur... il n'y a pas une 10 procédure, il y a un appel, il y a une proposition 11 de procéder à un appel de propositions - merci monsieur Pilotto. 12 LE PRÉSIDENT : 13 14 Parce que sinon vous allez me mêler. Me ÉRIC FRASER : 15 16 Oui. Écoutez, je m'excuse parce que ce n'est pas ça 17 mon objectif, là. Donc, tout ce qu'on demande depuis des années est tout à fait en ligne 18 lorsqu'on demandait l'approbation de... on demande 19 20 une approbation générale du plan 21 d'approvisionnement en réseau autonome, et même en 22 réseau intégré. On explique ce qu'on entend faire et ça peut être des investissements sur le réseau 23 24 en cash, des investissements en dur, donc en

nouvelles turbines... pas nouvelles turbines,

25

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

nouveaux groupes, ça peut être des génératrices 1 d'urgence qui sont amenées en complément, évidemment il y a l'efficacité énergétique, et caetera.

> Mais c'est la première année où, je crois, avec autant de... se présente la question où le Distributeur, son plan d'action, pour répondre à des demandes répétées d'avoir plus d'énergie renouvelable en réseau autonome présente un plan d'action, présente une stratégie d'appel de propositions afin d'aller chercher le marché. Il n'y a pas de caractéristiques coulées dans le béton en ce qui concerne ce qu'on entend par caractéristique, et encore là, on se pose la question générale, c'est quoi les caractéristiques qu'on approuve. Il n'y a pas de définition de caractéristique, mais on s'entend sur un certain nombre d'éléments qui, oui, apparaissent comme une caractéristique, qui ne font pas, qui ne vont pas aussi loin qu'approuver le document d'appel d'offres. Et je suis allé voir la dernière décision que la Régie a rendue en matière d'approbation de caractéristiques avant un appel d'offres. Là vous me le direz si je me mélange entre appel d'offres puis appel de propositions.

20

21

22

23

24

25

1	Alors dans le dernier plan
2	d'approvisionnement, la D-2014-205, c'est la
3	décision partielle qui portait sur l'appel d'offres
4	en puissance. On va juste passer les grands
5	éléments, là. Évidemment, là on est sous 74.1. Donc
6	là le Distributeur veut procéder en appel d'offres
7	et le cadre réglementaire nous indique, bien
8	approbation des caractéristiques, application de la
9	procédure, surveillance de la procédure et
10	approbation du contrat. C'est 74.1, si on a à le
11	résumer grossièrement, c'est ça. C'est tout ce
12	cadre-là qui s'applique et malheureusement il ne
13	s'applique pas en réseau autonome pour les raisons
14	que je vous ai expliquées plus tôt.
15	Mais on peut se poser la question. Dans la
16	mesure où le législateur a amendé 62 pour permettre
17	la conclusion de contrats d'approvisionnement, dans
18	la mesure où le Distributeur a choisi de présenter

mesure où le législateur a amendé 62 pour permettre la conclusion de contrats d'approvisionnement, dans la mesure où le Distributeur a choisi de présenter ses plans d'approvisionnement en réseau autonome dans son grand plan d'approvisionnement, dans la mesure où la Régie, choisissez la disposition que vous voulez, mais a certainement, et je le concède sans problème, une juridiction permettant d'examiner la planification du Distributeur en matière de réseau autonome dans la mesure où elle

N/I ~	Émic	F-20-0-0-20
MG	FITC	Fraser

est beaucoup plus large qu'en réseau intégré, bien 1 2 on va se poser la question : quelles sont les caractéristiques? 3 Et si vous allez à la décision D-2014-205 4 5 - bien je ne vous demande pas d'y aller, je vais la parcourir. 6 (14 h 55) 7 8 Et je suis, par exemple... on commence à la 9 page 151 de la décision. C'est pour les fins des 10 notes sténographiques, vous aurez toutes les 11 citations, mais la section 3.11.1, c'est quantité et durée. Et on s'entend tous que quantité et durée 12 13 c'est une caractéristique. Le Distributeur, avant 14 de passer en appel d'offres, qu'est-ce qu'il cherche, il en cherche combien puis pour combien de 15 16 temps. 17 C'est quoi la compatibilité de cette caractéristique-là en réseau autonome? Ce n'est pas 18 19 évident que c'est une caractéristique qui est 20 essentielle puisque comme vous avez vu, le plan 21 d'action ne vise pas à répondre à un 22 approvisionnement additionnel requis, il vise à économiser des coûts. Donc, je pourrais faire un 23 24 approvisionnement... je pourrais faire un appel de 25 propositions, avoir une super offre pour une toute

petite quantité, mais être économiquement très viable puis on y va, peu importe la quantité que j'ai demandée. Mais évidemment, il ne faut pas qu'on dépasse la quantité du réseau, ça va de soi.

Donc, ça vous indique la... et je n'offre pas de solution miracle dans tout ça, mais ça indique les grandes nuances qu'il y a entre les deux. Et ça explique ce que nous on considère comme étant les grandes caractéristiques à approuver dans le cadre du présent plan.

Mais si on continue sur « Quelles sont les caractéristiques », ensuite de ça, la Régie va se prononcer sur l'échéancier qui apparaît comme étant une caractéristique d'un appel d'offres, évidemment, « Quand est-ce que tu en as besoin puis quand est-ce que tu vas partir ton appel d'offres pour être capable de répondre à temps à ton besoin additionnel? » Parce qu'il y a toute cette urgence-là ou toute cette importance du temps qu'on n'a pas ici, mais qu'on a lorsqu'on est en réseau intégré parce qu'en réseau intégré, on ne veut pas juste économiser des coûts, on veut répondre à un besoin réel. J'ai des besoins en puissance puis il faut que je puisse y répondre.

Donc ça, c'est une caractéristique qui,

PLAIDOIRIE

encore là, n'est pas nécessairement compatible à cent pour cent (100 %) avec les objectifs du plan d'action en réseau autonome, des appels de propositions, et de la flexibilité qu'on réclame en réseau autonome. Dans le fond, on veut laisser le plus de chances possibles, donc il y a une certaine flexibilité en termes d'échéancier ici aussi.

Ensuite de ça, évidemment, dans la décision que je vous cite, et là, je suis à la page 57 de cette décision-là, la D-2014-205, on avait les caractéristiques sur la disponibilité recherchée. Donc, il y avait une question de... une des grandes caractéristiques, c'était, le Distributeur devait être convaincu de la disponibilité de l'offre qui lui était faite en puissance. Puis à l'époque, on pouvait se poser des questions sur des gens qui offrent de la puissance, mais qui n'ont pas tout à fait le « backup », notamment chez certains exploitants et clients sur le réseau d'Hydro-Ouébec.

Ensuite de ça, la caractéristique, et je suis à la page 58... c'est un peu long, mais je pense que c'est important de faire cet exercice-là parce que la question des caractéristiques nous hante. On a déterminé la caractéristique sur les

livraisons appelables à l'intérieur d'un délai très court. Évidemment, c'est une caractéristique très importante dans un contexte d'appel d'offres de puissance puisque selon la rigueur que le Distributeur va demander, bien il va y avoir une incidence sur les coûts de ce qu'il va se faire offrir.

Et il y a la formule de prix. Encore là, la formule de prix, on peut se poser la question sur sa comptabilité compte tenu que ce n'est pas très flexible lorsqu'on est en réseau autonome puis ce qu'on cherche, c'est à économiser des coûts. Et que si on a une formule de prix qui nous permet d'économiser des coûts, bien il n'est peut-être pas nécessaire de fixer une caractéristique précise qui serait exigible à tous les proposants.

(15 h 00)

Ce qui m'amène à la conclusion de cette section-là c'est à 85... non, à 84, excusez-moi. Et qui répond à la question de maître Fortin, bien en fait j'espère. Est-ce qu'elle répond à sa satisfaction, je ne le saurai jamais, je n'aurai pas accès à sa plaidoirie. Donc ce que le Distributeur demande c'est évidemment d'approuver la stratégie et les quatre orientations qu'il se

1	donne pour mener à bien cette stratégie. Donc
2	d'aller chercher des projets qui sont
3	« techniquement réalisables, économiquement
4	rentables, acceptables d'un point de vue
5	environnemental et accueillis favorablement par les
6	communautés ». Voilà.
7	Et je crois que je l'ai déjà dit, mais on
8	s'entend ici qu'on n'est pas dans du neuf. On n'est
9	pas dans du neuf, attendez une seconde. Si vous
10	allez à la D-2015-13, qui est la décision finale du
11	même plan, la Régie résume la preuve du ou la
12	proposition du Distributeur à la page 38 au
13	paragraphe 158 et j'ouvre les guillemets :
14	[158] Le Distributeur présente l'état
15	d'avancement de certains projets
16	d'énergies renouvelables. Il précise
17	que pour être concrétisés, ces projets
18	doivent être techniquement
19	réalisables, économiquement rentables,
20	acceptables du point de vue
21	environnemental et accueillis
22	favorablement par les communautés.
23	Je n'ai pas complété, mais c'est des c'est des
24	phrases que vous allez retrouver aussi dans les
25	autres décisions de plan, notamment en tout cas

Me	Éric	Fraser

1	chose certaine pour pour acceptables d'un point
2	de vue environnemental, c'est un discours qui
3	une caractéristique recherchée depuis depuis
4	qu'on parle de jumelage éolien, GED, j'ai
5	l'impression qu'on en parle depuis toujours.
6	Alors J'en suis à la fin, puis je vais
7	vraiment survoler plus rapidement. Alors ça
8	complète pour cette section-là. Évidemment, maître
9	Turmel vous m'aviez aussi posé des questions sur
10	l'application du du règlement sur et compte
11	tenu des circonstances, le règlement peut
12	s'appliquer, mais évidement avec les réserves
13	que que je viens de vous émettre, mais ce n'est
14	pas un exercice impossible, le règlement peut être
15	interprété à la lumière du contexte et notamment il
16	doit être interprété, puisque le règlement le
17	règlement date d'avant la modification législative
18	à l'article 62. Mais ce n'est pas impossible.
19	Et là, si vous me permettez de faire un
20	petit un petit tour dans le règlement, la
21	demande d'approbation de contrat ah, il faut que
22	je vous aborde ça aussi. Il va y avoir un dernier
23	élément sur les questions juridictionnelles.
24	Me SIMON TURMEL, régisseur :
25	Pour les notes sténographiques, Maître Fraser, vous

- 232

1	parlez du Règlement sur la teneur et la
2	périodicité?
3	Me ÉRIC FRASER :
4	Non, je parle du Règlement sur les conditions et
5	les cas où la conclusion d'un contrat
6	d'approvisionnement par le Distributeur requièrent
7	l'approbation de la Régie, ce qui me permet de
8	terminer. Sur la périodicité
9	Me ANDRÉ TURMEL, régisseur :
10	J'y reviendrai en question.
11	Me ÉRIC FRASER :
12	Vous allez revenir en question. Très bien. Mais
13	encore une fois, il y a l'interprétation du
14	Règlement sur la teneur et la périodicité peut
15	prendre en compte les éléments factuels et
16	juridiques dont je fais mention, de même que le
17	Règlement sur les conditions où la conclusion d'un
18	contrat d'approvisionnement par le Distributeur
19	requiert l'approbation de la Régie. Pardonnez-moi
20	si j'ai été trop vite, Monsieur le Sténographe, ça
21	se peut, ça ne m'arrive pas trop souvent, mais
22	Alors voilà. Évidemment, dans la la
23	réponse que le Distributeur a donnée à la question
24	de la Régie qui a entraîné les questions
25	particulières de maître Fortin, le Distributeur

- 233 - Me Éric Fraser

1	disait qu'il allait soumettre les contrats pour
2	approbation et c'est évident qu'il va le faire.
3	Pourquoi? Parce qu'on ne signe pas un contrat de
4	long terme avec des engagements financiers de
5	l'importance de ce qui est envisagé ici sans
6	sans avoir une approbation réglementaire qui nous
7	permet de sécuriser l'approbation ou
8	l'incorporation de ces coûts-là dans le coût de
9	service.
10	(15 h 05)
11	Comment on va le faire, en vertu de quelle
12	disposition. Bien, la question, elle est très
13	bonne. Et elle n'est pas résolue. Je n'ai pas de
14	réponse parfaite à ça. Je vous laisse le soin de
15	En fait, je nous laisse le soin d'y réfléchir
16	puisqu'on n'a pas encore fait de requête en
17	approbation. Mais, t'sais, « foods for thought »
18	comme disent les Serbo-Croates. On pourrait penser
19	à 74.2, alinéa 2, bien que, évidemment, 74.2
20	intimement lié à 74.1, donc, on pourrait se
21	demander s'il n'est pas limité à 74.1. Mais il y a
22	un argument de texte qui peut découler de ça.
23	Mais on pourrait également s'inspirer de 62
24	à l'alinéa 1 qui a introduit cette capacité de
25	conclure des contrats. Et si on introduit la

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

capacité de conclure des contrats, bien,
implicitement, on inclut la capacité du

Distributeur de les incorporer dans son coût de
service.

Et on pourrait vous faire une demande sous 49, comme on fait en efficacité énergétique. En efficacité énergétique, on a des coûts qui se retrouvent dans un compte de frais reportés qui ne sont pas... qui peuvent être considérés comme des coûts sous 73 puisqu'ils sont amortis, mais qui peuvent être considérés comme des coûts sous 49. Et ce que le Distributeur fait, c'est qu'il présente ses programmes, il présente ses coûts et il n'y a pas d'approbation comme telle de programmes, mais il y a des coûts qui sont présentés avec la preuve des programmes, qui fait en sorte qu'on demande à la Régie, on ne se dirige pas tête baissée dans ce type d'exercice-là sans en discuter et sans une approbation du régulateur puisque ce sont des dépenses qui vont durer longtemps.

Donc, on voit que ce n'est pas simple, que ce n'est pas décidé dans toutes ses facettes, mais que ce n'en est pas moins très important d'avoir l'ensemble du paysage sur ces questions-là. Alors, voilà, ça conclut sur cette question-là. Et

- 235 -

1	j'espère que Vous avez tenu le coup, Monsieur
2	Pilotto?
3	LE PRÉSIDENT :
4	Oui. Oui, oui. J'ai même suivi.
5	Me ÉRIC FRASER :
6	Bien, là, vous m'en voyez ravi. Alors coûts évités
7	en réseaux autonomes, je Écoutez, je vais vous
8	laisser prendre connaissance. Mais évidemment, les
9	coûts évités, il ne faut pas oublier leurs
10	objectifs, je suis à la page 18 : évaluer la
11	rentabilité des interventions en efficacité
12	énergétique puis une balise pour les projets qui
13	sont susceptibles d'être analysés. C'est un ordre
14	de grandeur. C'est une indication de prix. Lorsque
15	le Distributeur fera une analyse détaillée,
16	évidemment, il ne se bornera pas à se fier
17	uniquement aux coûts évités. Puis je vous dirais
18	qu'on souhaite tous que En fait, il n'y a pas
19	d'automatisme avec ça. On souhaite tous que s'il y
20	a des propositions, elles seront en bas du coût
21	évité, puisqu'on les veut les plus concurrentielles
22	possibles. Donc, je vous laisse en prendre
23	connaissance.
24	Je suis à la page 19. L'intervention de la

Première Nation de Whapmagoostui qui illustre quand

25

HQD Me Éric Fraser

PLAIDOIRIE

même la difficulté à laquelle devra faire le

2 Distributeur dans ses projets pour les acceptations

de communautés. Je suis à 92. Évidemment, dans le

4 mémoire de PNW, donc la Première Nation de

5 Whapmagoostui, il y a évidemment une conclusion

6 s'imposer au Distributeur d'émettre un appel de

7 propositions. Je vous soumets que, juridiquement,

8 c'est une conclusion qui est impossible. La Régie

ne peut pas obliger le Distributeur à procéder à un

10 appel d'offres.

9

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Évidemment, on ne peut pas passer sous silence le fait que l'intervention de la Première Nation ici, de PNW, est une intervention de quelqu'un, d'un promoteur, de quelqu'un qui fait la promotion d'un projet particulier et donc qui a des intérêts commerciaux à faire valoir. Il faut toujours faire... Il faut toujours prendre ça en considération lorsqu'on fait l'analyse de la preuve qui est faite par ce type d'intervenant. Parce que, évidemment, l'intérêt d'un promoteur n'est pas toujours l'intérêt de l'ensemble, n'est pas toujours en ligne avec l'intérêt global, l'intérêt public tel qu'on l'entend dans sa globalité.

En ce qui concerne la... Bien, 95, je vous soumets, argument supplémentaire sur le fait que,

1	en ce qui concerne la détermination du moment de
2	l'appel d'offres, bien, c'est une décision qui
3	appartient au Distributeur. Et en plus des éléments
4	juridiques qui m'apparaissent évidents, il y a
5	évidemment toute une question de nature
6	opérationnelle qui fait en sorte que seul le
7	Distributeur est à même de choisir le moment le
8	plus approprié.
9	(15 h 10)
10	Il y a certains éléments de droits
11	autochtones, et quand je dis « droits
12	autochtones », qui fait référence aux
13	revendications territoriales, on a un court
14	argumentaire qui bien, aux paragraphes 101 et
15	suivants, que je survole. Évidemment, au paragraphe
16	101, il faut être en mesure d'apprécier le
17	caractère sérieux de la revendication. De quel type
18	de revendication s'agit-il? Est-ce qu'on est
19	capable de nous préciser de quel type de droit
20	autochtone qui est en jeu? Est-ce qu'il s'agit
21	de est-ce qu'il s'agit de droits de chasse, de
22	droits de pêche, de droits de piégeage, et caetera?
23	Or, en l'instance, on s'entend qu'on nous a fait la
24	démonstration d'un intérêt de nature strictement
25	commerciale. Donc, il y a, et si j'ai à conclure,

- 238 - Me Éric Fraser

1	il n'y a ici aucun enjeu relatif aux obligations
2	d'accommodement et de consultation. Et le cas
3	échéant, s'il y en avait, évidemment, ce n'est pas
4	le Distributeur à qui incombe ce rôle-là, c'est,
5	évidemment, à la Couronne.
6	On a soulevé des enjeux de qualité de
7	service, lesquels ont obtenu une réponse que
8	j'espère, vous a été satisfaisante. Le Distributeur
9	réitère qu'il n'y a pas, compte tenu des
10	circonstances et des réseaux autonomes et de leur
11	configuration, il n'y a pas, en tant que tel, de
12	problème de qualité de service. Que les normes sont
13	les mêmes, mais que ces normes doivent être en
14	fait, il n'y a pas de normes spécifiques pour les
15	réseaux autonomes, donc le Distributeur applique
16	les normes qui s'appliquent aussi aux réseaux
17	intégrés et les adapte au contexte des réseaux
18	intégrés réseaux autonomes, oui. Donc, je suis
19	rendu à la fin, là, donc
20	Par ailleurs, on a également la preuve
21	en fait, les témoignages et la preuve du
22	Distributeur a également répondu à la prétention
23	que nous considérons fausse de Stratégies
24	énergétiques à l'effet que le Distributeur exigeait
25	des appels de propositions, que les

- 239 - Me Éric Fraser

1	soumissionnaires pallient à un quelconque problème
2	de qualité. Les appels de propositions s'assurent
3	de maintenir le même niveau de qualité de service
4	que ce qui est présentement offert aux clients. Et
5	il s'agit d'exigences qui sont les mêmes pour tous.
6	Et on termine avec la question du balisage
7	sur laquelle on revient. On a l'air têtu, mais je
8	crois que monsieur Lagrange vous a fait un
9	témoignage qui était assez convaincant sur les
10	raisons pour lesquelles le Distributeur justifiait
11	sa position à l'égard de procéder à un balisage
12	pour les questions des coûts en réseau autonome.
13	Alors, Monsieur le Président, ça termine
14	l'argumentation principale du Distributeur. Je vous
15	remercie de m'avoir écouté attentivement pendant
16	tout ce temps, j'ai dépassé un petit peu ma limite,
17	mais c'était pour les bonnes raisons, je crois.
18	Alors, à moins qu'il y ait des questions
19	LE PRÉSIDENT :
20	C'est ce que je vais vérifier tout de suite. Simon?
21	Me SIMON TURMEL, régisseur :
22	Alors merci, Maître Fraser. Sur l'article 74.2, il
23	y a une partie de mon appétit qui a été comblée et
24	disons que le dessert était manquant. Mes collègues
25	rient parce qu'ils savent que j'aime le dessert.

- 240 - Me Éric Fraser

- 1 Me ÉRIC FRASER :
- 2 Ah, O.K. Moi je n'ai plus faim rendu au dessert.
- 3 Me SIMON TURMEL, régisseur :
- 4 Oui. Vous avez répondu « oui » sur l'application
- 5 d'approvisionnement... le contrat, ça, ça va. Vous
- 6 cherchez l'article applicable. Mais pour l'autre
- 7 contrat... pardon, pour l'autre règlement,
- 8 règlement sur la teneur et périodicité du plan
- 9 d'approvisionnement, vous avez le document pas loin
- de vous, je pense?
- 11 Me ÉRIC FRASER :
- Hum hum.
- 13 Me SIMON TURMEL, régisseur :
- Je voulais qu'on fasse... parce que l'autre fois,
- je vous avais attiré l'attention sur le règlement.
- 16 Me ÉRIC FRASER :
- 17 Oui.
- 18 Me SIMON TURMEL, régisseur :
- 19 À l'article 1, on dit que le plan
- 20 d'approvisionnement, que tout titulaire d'un droit
- 21 exclusif de distribution, et caetera, doit
- 22 soumettre à la Régie les renseignements suivants.
- Un, le contexte économique, démographique,
- 24 énergétique dans lequel le titulaire évolue. Ça
- vous l'avez fait.

- 241 -Me Éric Fraser

```
Me ÉRIC FRASER :
1
```

- 2 Ca c'est fait.
- 3 Me SIMON TURMEL, régisseur :
- 4 On le retrouve, on l'a.
- Me ÉRIC FRASER : 5
- Oui. 6
- 7 Me SIMON TURMEL, régisseur :
- Les données sur la demande exclusive 8
- d'approvisionnement c'est fait aussi pour le réseau 9
- autonome, je parle, les réseaux autonomes. 10
- Me ÉRIC FRASER : 11
- 12 Hum hum.
- Me SIMON TURMEL, régisseur : 13
- Les prévisions... à 2 a), les prévisions sont 14
- présentes également. 2 a), b)... 2 b), pardon, 15
- « Les caractéristiques des contrats existants, 16
- 17 incluant les contrats de puissance, interruptibles,
- 18 et caetera, y compris les besoins découlant de
- l'application de critères associés à la sécurité 19
- 20 des approvisionnements ». Là, dans ce cas-ci, il
- 21 n'y a pas de contrat pour la presque totalité des
- 22 réseaux autonomes?
- Me ÉRIC FRASER : 23
- 24 Il y a Menihek.

PLAIDOIRIE 31 mai 2017 - 242 -Me Éric Fraser

Me SIMON TURMEL, régisseur : 1

- 2 Sauf Menihek.
- (15 h 20) 3
- 4 Me ÉRIC FRASER :
- 5 Oui, il y a la centrale de Menihek pour le réseau
- de Schefferville, les caractéristiques des 6
- approvisionnements additionnels requis, ça, c'est 7
- prévu à c). 8
- 9 Me ÉRIC FRASER :
- 10 Oui.
- Me SIMON TURMEL, régisseur : 11
- 12 Et les objectifs ainsi que la stratégie qu'il
- prévoit mettre en oeuvre qui est prévu à 3. Et, là, 13
- 14 à 3, on dit « les différents produits, outils ou
- 15 mesures envisagés ». Sous 3 b) « les risques
- 16 découlant des sources d'approvisionnement, les
- mesures qu'il entend prendre pour atténuer l'impact 17
- 18 de ces sources ». Est-ce que tout ça, là, est-ce
- 19 que ça s'applique selon vous? Parce qu'on a répondu
- 20 à un, deux contextes économiques, on a répondu les
- données sur dix ans. Puis, là, on arrive... Parce 21
- 22 que je comprends votre théorie qu'on remplace une
- 23 centrale par des fins d'économie et des gaz à effet
- 24 de serre. Mais si un jour il fallait accroître
- l'approvisionnement, ce qui arrive dans certains 25

réseaux d'après ce que j'ai compris, il est 1 2 possible que ce soit par d'autre chose. Donc, estce que vous n'avez pas à soumettre à la Régie les 3 4 produits, outils ou mesures envisagés, les risques découlant des choix des sources 5 d'approvisionnement, les mesures que le 6 Distributeur entend prendre pour atténuer l'impact 7 8 de ces risques? Je ne suis peut-être pas clair, 9 mais j'essaie... 10 Me ÉRIC FRASER: Oui, je vous suis. 11 12 Me SIMON TURMEL, régisseur : Ce n'est pas très simple, effectivement, comme 13 14 sujet. Mais je me posais la question. 15 Me ÉRIC FRASER : Juste un petit instant si vous permettez. Je 16 17 voulais juste vérifier ma compréhension de ma 18 réponse. Écoutez, moi, je vois a priori une 19 difficulté d'application directe à la situation 20 présente, parce que les objectifs que le titulaire 21 vise ainsi que la stratégie qu'il prévoit mettre en 22 oeuvre au cours des trois prochaines années dans le cas des distributeurs d'électricité, concernant les 23 24 approvisionnements additionnels requis.

Donc, évidemment, nous, on n'est pas dans

25

25

1	un contexte d'approvisionnements additionnels
2	requis. On est dans un contexte de réduction de
3	coûts. Je crois qu'il y a peut-être une centrale où
4	il y a nécessité d'ajout d'un groupe. Je vous
5	dirais que si on était dans un contexte
6	d'approvisionnements additionnels requis, le
7	produit qui serait identifié, bien, le choix le
8	Distributeur devrait faire un choix, devrait faire
9	un choix entre un nouveau groupe, une nouvelle
10	centrale ou un contrat d'approvisionnements. Donc,
11	on identifierait le produit. On identifierait le
12	risque qui découle de ce produit-là.
13	Et puis je pense que c'est relativement
14	simple. Si on va avec du renouvelable, par exemple,
15	bien, il y a un risque de puissance liée; si on y
16	va avec de l'éolien, donc ça nous prend une
17	centrale en réserve, et caetera. Donc, je crois
18	que, dans un contexte d'approvisionnements
19	additionnels requis, on peut répondre, selon les
20	circonstances des réseaux autonomes, à cette
21	exigence du règlement.
22	Oui, tout à fait, mais d) ne s'applique
23	pas. Évidemment, c'est les capacités de transport.

Mais le réseau de transport en réseaux autonomes,

c'est le réseau de distribution. Je pense que, ici,

on fait référence vraiment au réseau de transport du Transporteur. Donc, il y a... Je crois que les deux règlements s'interprètent très bien, mais il faut vraiment tenir compte du contexte. Puis le contexte, les éléments sont quand même essentiels.

Quand le Distributeur fait approuver un plan qui vise à réduire ses coûts, bien, c'est une toute autre dynamique de lorsqu'il vise à répondre à des approvisionnements additionnels requis. Et même lorsqu'il a besoin d'approvisionnements additionnels requis, l'acuité et l'urgence est beaucoup moindre en réseaux autonomes dans la mesure où il a un contrôle sur les ouvrages de production. Alors qu'en réseau de distribution, il doit avoir des contrats en place. Il doit être satisfait du réseau de court terme auquel il a accès.

Donc, il y a comme... Lorsque tu n'as pas de contrôle, c'est toujours un peu plus stressant. C'est comme quand on plaide puis qu'on attend la décision. Lorsqu'on n'a pas de contrôle... Mais avec les... Je crois que les deux règlements d'application, tant sur la teneur que sur les approbations de contrat, s'interprètent confortablement.

- 246 -Me Éric Fraser

- Me SIMON TURMEL, régisseur : 1
- 2 Rappelez-moi donc pour Menihek, la centrale
- 3 Menihek, quel avait été le processus utilisé? Est-
- 4 ce qu'il y avait eu une approbation de contrat?
- Est-ce qu'il y avait eu... 5
- Me ÉRIC FRASER : 6
- 7 Non, il n'y avait pas eu d'approbation de contrat.
- 8 Ça faisait partie de mes arguments. Mais je
- 9 trouvais que j'en avais assez. Je ne suis pas allé
- 10 là-dessus. Menihek, il y a une particularité
- 11 importante. C'est qu'on a hérité d'un réseau. On a
- 12 hérité d'un réseau et on a conclu un contrat
- 13 d'approvisionnements. Et si mon souvenir est bon,
- 14 on a fait ça en 73, on a fait ça en vertu de 73.
- LE PRÉSIDENT : 15
- Pas en mil neuf cent soixante-treize (1973). 16
- 17 Me ÉRIC FRASER :
- 18 Non.
- LE PRÉSIDENT : 19
- J'ai compris en soixante-treize (73). 20
- 21 Me ÉRIC FRASER :
- 22 Je parle en langage d'avocat. Un 73. Il me semble
- que c'est évident. 23
- Me SIMON TURMEL, régisseur : 24
- J'ai compris : « Nous avons fait ça en 73. » 25

PLAIDOIRIE

- 247 -Me Éric Fraser

- Me ÉRIC FRASER : 1
- 2 Nous avons fait ca en vertu de l'article 73. Et il
- y avait deux éléments. Donc, il y avait 3
- 4 probablement les éléments du contrat qui... C'est
- 5 un contrat de location, acquisition. Il y a un
- élément de « lease back » qui nous permettait de le 6
- passer à titre d'actif et de le passer en vertu de 7
- 73. Et il y avait aussi un élément de... 73 nous 8
- 9 permet d'étendre notre réseau de distribution. Une
- 10 question vraiment passionnante.
- Me SIMON TURMEL, régisseur : 11
- À tout événement, je vais aller le voir. 12
- 13 Me ÉRIC FRASER :
- 14 Étendre, modifier ou changer l'utilisation de leur
- 15 réseau. Donc ici, le Distributeur prenait la charge
- 16 du réseau du réseau de Schefferville
- (15 h 25) 17
- Donc c'est un 73 aussi en vue d'étendre et de 18
- 19 modifier qui emportait l'ensemble, donc on allait
- 20 chercher le réseau de distribution, on allait
- 21 chercher le contrat d'approvisionnement, le réseau
- 22 de transport.
- LE PRÉSIDENT : 23
- 24 Si je me souviens bien il y avait même une
- 25 réfection d'une ligne de transport en partie au

- 248 -

- 1 Labrador, en partie au Québec.
- 2 Me ÉRIC FRASER :
- 3 Oui, oui.
- 4 LE PRÉSIDENT :
- 5 Oui, oui, c'étaient des affaires bien simples.
- 6 Me ÉRIC FRASER :
- 7 Des affaires super simples. Il n'y a jamais de
- 8 problèmes dans ces dossiers-là.
- 9 LE PRÉSIDENT :
- 10 Tout roule.
- 11 Me SIMON TURMEL, régisseur :
- J'ai une dernière question puis j'avais un petit
- 13 étonnement au niveau de la communauté autochtone
- PNW, la Première nation Whapmagoostui, mais vous
- 15 êtes... c'était maître Turmel qui était plus là
- 16 cette journée-là, je pense, parce qu'on a
- interrogé... on a questionné, pardon, beaucoup la
- communauté, mais lorsqu'au paragraphe 93 il est
- indiqué qu'ils ont des intérêts commerciaux, alors
- qu'ils ont clairement expliqué que le conseil de
- 21 bande toujours agissent... généralement, les
- 22 conseils de bande agissent par l'intermédiaire de
- 23 sociétés parce qu'ils ne peuvent pas agir autrement
- lorsqu'il est temps de négocier avec l'État.
- 25 Pardon, pas de négocier, mais de conclure des

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

contrats avec l'État ou des tiers, ils doivent toujours se créer une compagnie à part. Alors ils ont démontré qu'ils avaient quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) des parts de la compagnie et ils ont démontré également qu'il y avait une résolution du conseil de bande appuyant le projet.

Alors je me posais la question d'une part sur ce que vous avez dit et d'autre part ils ne revendiquaient pas des droits ancestraux comme le marque... l'indique le plan d'approvisionnement mais plutôt, si j'ai bien compris, l'application de la Convention de la Baie-James, vu qu'un projet quel qu'il soit risque de se réaliser ou devra se réaliser sur une terre de catégorie 1 qui est entre quillemets « territoire municipal » du conseil de bande. Alors lorsqu'on a questionné on cherchait à savoir comment un tiers peut venir construire sur une terre de catégorie 1 suite à un appel d'offres. Est-ce que quelqu'un, réalistement, va pouvoir construire sur une telle terre, alors que c'est de... je vais dire de juridiction autochtone ou plutôt du conseil de bande. C'est pour ça que je suis un petit peu étonné de voir que le plan reflétait à peu près ce que vous aviez mis dans votre preuve, mais qu'il y avait eu une belle...

31 mai 2017 HOD - 250 -Me Éric Fraser

une belle présentation. Je dis une « belle », il y 1

- 2 a eu une présentation en cours d'audience qui
- semblait venir confronter vos propos en 3
- 4 plaidoiries. Mais là, je vois maître Turmel qui est
- 5 prêt à...
- Me ÉRIC FRASER : 6
- Oui, oui, attendez-moi une petite seconde. 7
- 8 Me SIMON TURMEL, régisseur :
- 9 Oui.
- 10 Me ÉRIC FRASER :
- Maître Hébert me disait : on n'a par ailleurs pas 11
- dit que ce serait pas un défi que de... mais il y a 12
- 13 deux choses. Quand on parle d'intérêt commercial
- 14 c'est... il y a quand même... c'est quand même un
- promoteur, c'est à titre de promoteur qu'il y a eu 15
- 16 une intervention au dossier, puis évidemment
- 17 l'intérêt à ce moment-là n'est pas simplement
- l'intérêt public au sens large, mais il y a aussi 18
- 19 un intérêt de voir son projet. Et à ce sens-là il y
- 20 a un intérêt commercial intrinsèque, bien que ce
- 21 soit un intérêt commercial qui... qui est porté par
- 22 une partie de la communauté, si je comprends bien.
- Donc je pense que le... je pense que le paragraphe 23
- 24 tient toujours et le reste vise quand même à
- répondre au mémoire de... de PNW qui invoquait 25

- 251 - Me Éric Fraser

- 1 l'obligation de consultation, là, lequel a été
- 2 abordé, là, dans le plan.
- 3 Me SIMON TURMEL, régisseur :
- 4 O.K. Merci.
- 5 Me ÉRIC FRASER :
- 6 Mais j'en conviens, il y avait aussi une question
- 7 de la Convention de l'énergie, de la Convention de
- 8 la Baie-James, je crois auquel on fait référence
- 9 d'ailleurs dans le plan. Mais on demeure quand même
- 10 convainc... la question sur l'attention qu'on doit
- porter lorsqu'une partie est promoteur d'un projet
- demeure, là, malgré l'identité des parties qui...
- qui sont actionnaires ou qui participent, là, à la
- 14 compagnie qui réalisera le projet.
- 15 Me SIMON TURMEL, régisseur :
- Merci, je n'ai pas d'autres questions.
- 17 Me LOUISE ROZON:
- Je pense que j'ai juste une question et ça touche
- 19 les réseaux autonomes.
- 20 Me ÉRIC FRASER :
- 21 Ah.
- Me LOUISE ROZON:
- C'est plate, hein! Mais j'aimerais revenir, bon,
- aux paragraphes 70, 71, 72, là, en ce qui a trait à
- 25 l'application de l'article 74.1 et la définition de

- 252 -

« réseau de distribution » qui est à l'article 2. 1

- 2 Juste pour mieux saisir votre argumentation en lien
- avec la définition de « réseau de distribution » 3
- 4 qui inclut, dans le cas des réseaux autonomes de
- distribution d'électricité, l'ensemble des 5
- 6 ouvrages, etc., qui servent à produire, transporter
- 7 et distribuer.
- Me ÉRIC FRASER : 8
- 9 Hum, hum.
- 10 Me LOUISE ROZON:
- Je crois en plus... je crois que vous avez... 11
- Me ÉRIC FRASER : 12
- Oui. 13
- 14 Me LOUISE ROZON:
- 15 ... fait part du contexte particulier, là, du
- 16 réseau autonome, où le Distributeur est à la fois
- 17 Producteur, Transporteur...
- 18 Me ÉRIC FRASER :
- Oui. 19
- 20 Me LOUISE ROZON :
- 21 ... et tout, mais...
- 22 Me ÉRIC FRASER :
- J'aurais pu le plaider autrement, j'aurais pu... 23
- 24 peut-être que ça va répondre à votre question.
- 25 J'aurais pu aller directement à 74.1

(15 h 30) 1 2 J'aurais pu laisser faire la définition de réseaux autonomes. Donc, 74.1 nous dit « requis pour 3 4 satisfaire les besoins québécois qui excèdent à 5 l'électricité patrimoniale ». Et lorsqu'on va ensuite de ça à 52.1 et 52.2, on voit que 6 l'électricité pour les réseaux autonomes n'est pas 7 de l'électricité qui excède l'électricité 8 9 patrimoniale, c'est de l'électricité qui est hors 10 patrimoniale. Notamment lorsqu'on va à 52.2, le 11 volume de l'électricité patrimoniale, bien, il exclut les volumes pour approvisionner les réseaux 12 13 autonomes. Donc, on ne peut pas l'excéder, il est 14 exclu. 15 Et, là, on arrive à la décision, 74.1. Et 16 j'aurais pu terminer en vous disant, bien, cette interprétation très grammaticale, elle est tout à 17 18 fait cohérente avec la définition de réseau de distribution puisqu'il va de soi que l'électricité 19 20 qui est en réseaux autonomes est exclue ou ne 21 participe pas à l'électricité patrimoniale et ne 2.2 peux pas l'excéder puisque, en réseaux autonomes, 23 les coûts de production sont des coûts de 24 distribution.

Donc, j'aurais pu terminer avec cet

25

1	argument-là qui, dans le fond, vient confirmer la
2	lecture de 74.1, donc excéder l'électricité
3	patrimoniale. 52.1, qu'est-ce qu'un coût de
4	fourniture? C'est le patrimonial plus le
5	postpatrimonial. Et qu'est-ce que le patrimonial?
6	C'est tout mais ce n'est pas les ce n'est pas
7	les réseaux autonomes. Ce n'est pas l'énergie
8	d'urgence, et caetera. Donc, on n'excède pas le
9	patrimonial. On est hors patrimonial.
10	Et la procédure ne s'applique pas lorsqu'on
11	est hors patrimonial, comme la Régie l'a confirmé
12	dans la D-2002-290. D'autant plus qu'il y a
13	l'argument de texte sur le fait qu'il a été précisé
14	pour les blocs. Alors voilà! Dans cet ordre-là
15	En fait, on peut en faire abstraction, mais ensuite
16	de ça, se confirmer, bien oui, ça ne peut pas être
17	partie du patrimonial puisque c'est un coût de
18	distribution juridiquement selon la loi, puisque ça
19	fait partie de la définition du réseau de
20	distribution et que la loi dit qu'il y a trois
21	composantes de coût : coût pour l'exploitation de
22	ton réseau de distribution; coût de transport; coût
23	d'approvisionnement. Or, l'exploitation de mon
24	réseau de distribution, lorsque ça inclut les
25	réseaux autonomes, ça inclut les ouvrages de

- 2 c'est tout attaché.
- 3 Me LOUISE ROZON:
- 4 Et le lien que vous avez fait avec les programmes
- 5 en efficacité énergétique, dans le fond, ce qu'on
- 6 comprend bien, l'approbation éventuelle ou l'accord
- 7 éventuel de la Régie en ce qui a trait aux contrats
- 8 qui seraient issus de ces appels de propositions,
- 9 c'est dans le but de sécuriser les coûts afin
- 10 qu'ils soient reconnus éventuellement...
- 11 Me ÉRIC FRASER :
- 12 Exact.
- 13 Me LOUISE ROZON:
- 14 ... dans le cadre de votre revenu requis?
- 15 Me ÉRIC FRASER :
- 16 Exact.
- 17 Me LOUISE ROZON:
- 18 Comme vous le faites pour les programmes
- 19 d'efficacité énergétique dans... c'est
- 20 l'approbation...
- 21 Me ÉRIC FRASER :
- 22 Tout à fait.
- Me LOUISE ROZON :
- 24 ... qui sont éventuellement prévus?

- 256 -

_		,		
1	M	\Box DT \subset	FRASER	
T	me	EVIC	LVAOEV	•

- 2 C'est en plein ça.
- 3 Me LOUISE ROZON:
- 4 Et non pas nécessairement une approbation d'un
- 5 contrat en vertu...
- 6 Me ÉRIC FRASER :
- 7 Non, exactement.
- 8 Me LOUISE ROZON:
- 9 ... d'une disposition spécifique dans la loi?
- 10 Me ÉRIC FRASER :
- 11 Tout à fait.
- 12 Me LOUISE ROZON:
- 13 Outre 49.
- 14 Me ÉRIC FRASER :
- 15 À l'origine, il y a eu un débat. Je n'ai pas la
- 16 décision avec moi. Mais lorsqu'on a introduit le
- 17 PGEÉ, il y a eu un débat sur la source législative
- 18 pour... et j'étais un grand partisan d'y aller par
- 19 73, parce que ça élimine le risque d'un coût. Donc,
- on fait approuver les investissements. On examine
- 21 tout. Et la Régie en a décidé sous 49, mais
- 22 admettant que les deux exercices pouvaient être
- faits. Mais l'idée est la suivante, c'est qu'on ne
- va pas s'engager dans un contrat qui va durer vingt
- 25 (20) ans sans s'assurer que c'est une stratégie qui

Tout à fait.

PLAIDOIRIE

- 257 -

agrée aux régulateurs puisque c'est des coûts qui 1 2 vont être accumulés pendant vingt (20) ans. Donc, il faut trouver la façon de le présenter, le forum. 3 4 Me LOUISE ROZON : 5 Hum, hum. D'accord. Je n'ai pas d'autres questions. 6 Merci. 7 LE PRÉSIDENT : Moi, j'ai un dernier commentaire ou question. Vous 8 avez mentionné, à juste titre, que, pour l'instant, 9 10 dans les réseaux autonomes, il n'y a qu'un seul 11 contrat d'approvisionnement, celui de Menihek? 12 Me ÉRIC FRASER : 13 Oui. LE PRÉSIDENT : 14 15 Mais on s'entend que... Bien, enfin, vous allez me 16 le dire. Au terme de l'exercice que vous amorcez, 17 que vous annoncez, il se peut, puisque vous allez à 18 la recherche à travers la procédure d'appel de propositions, vous allez à la recherche de nouveaux 19 20 moyens de production, de nouveaux moyens 21 d'approvisionnement, il risque, si vous avez du 22 succès, il risque d'y en avoir d'autres contrats 23 d'approvisionnement? Me ÉRIC FRASER : 24

- 258 -

1	LE	PRÉSIDENT	•
_	шш		•

- 2 Et d'où le questionnement de la Régie, parce qu'il
- 3 va bien falloir d'une facon ou d'une autre
- 4 reconnaître ces coûts-là ultimement, en 49
- 5 assurément. Donc, de la même façon que... Bien,
- 6 dans le cas de Menihek, c'était clair, c'était en
- 7 vertu d'un 73. Là, on verra.
- 8 (15 h 35)
- 9 Me ÉRIC FRASER:
- 10 Oui mais ça peut être 74.2 aussi, alinéa 2. Il y a
- un argument de texte là aussi, il y a comme une...
- Mais assurément, le Distributeur va présenter une
- demande d'approbation. Peut-être que quelqu'un fera
- une requête pour la faire rajouter sur la base du
- fait que vous n'avez pas d'autorisation à le faire,
- 16 mais j'en doute. Et si c'est le cas, bien on va la
- 17 défendre. Il ne faut pas oublier que... évidemment,
- on est un petit peu dans l'hypothétique, mais il y
- 19 a l'article 31.5.
- 20 LE PRÉSIDENT :
- 21 L'article qui contient tout.
- Me ÉRIC FRASER :
- Qui contient tout ce qui a un lien avec la
- substance de la loi. Donc évidemment, 31.5,
- lorsqu'on est dans un processus d'inclusion de coût

- 259 -

Me Éric Fraser

1	d'un coût de service, on est dans on est dans
2	notre business réglementaire, là, on s'entend? Donc
3	évidemment, on pourrait penser à une requête sous
4	74.2, alinéa 2, on pourrait penser à une requête
5	sous 31.5, 49, 62. Mais là, je nous laisse le temps
6	de réfléchir à la situation, à la

- 7 LE PRÉSIDENT :
- 8 Pour ma part, j'en ai assez.
- 9 Me ÉRIC FRASER:
- Je vous comprends.
- 11 LE PRÉSIDENT :
- 12 Bon. On va arrêter ça là. Merci, Maître Fraser.
- 13 Effectivement, ça a été un peu plus long que prévu.
- Je vois maître Neuman qui se lève. J'aimerais aussi
- voir maître Falardeau, qui a si gentiment accepté
- de rester avec nous et à qui j'aimerais offrir
- 17 l'occasion de s'adresser à nous s'il le souhaite,
- même malgré l'heure tardive. Mais d'abord, maître
- 19 Neuman.
- 20 Me DOMINIQUE NEUMAN:
- Oui. Alors, bonjour Monsieur le Président, madame,
- 22 monsieur les régisseurs, Dominique Neuman pour la
- 23 SÉ-AQLPA. C'est simplement sur une question
- 24 d'intendance puisque, comme j'ai communiqué avec
- des membres du personnel de la Régie, je ne pourrai

- 260

1	pas être là demain, je serai en déplacement pendant
2	la quasi totalité de la journée. Donc, je serai de
3	retour vendredi puis je veux vous parler notamment
4	de toutes ces belles choses, articles 31, 49, 72,
5	73, 74.1 et .2 puis d'autres aussi.
6	LE PRÉSIDENT :
7	Est-ce que vous m'annoncez trois heures de
8	plaidoirie?
9	Me DOMINIQUE NEUMAN :
10	Je ne sais pas, mais la plaidoirie se divisera de
11	la manière suivante. C'est que j'aurai une
12	plaidoirie commune sur des questions juridiques,
13	commune à Premières Nations Whapmagoostui et
14	Stratégies énergétiques l'AQLPA. Puis ensuite, les
15	plaidoiries spécifiques sur des questions plus
16	factuelles aux deux groupes d'intervenants. Ce que
17	je voudrais voir avec vous
18	LE PRÉSIDENT :
19	Mais essayez d'être synthétique quand même.
20	Me DOMINIQUE NEUMAN :
21	Je serai synthétique. De toute façon, ça sera
22	écrit. Justement, comme ça sera écrit, j'aimerais
23	pouvoir l'imprimer et si on commence à neuf heures
24	(9 h 00), il y a un risque que je n'aie pas le
25	temps d'imprimer puisque le centre de copies ouvre

- 261 -

- à huit heures (8 h 00), je n'aurai aucun moyen 1
- 2 d'imprimer quoi que ce soit jeudi. Est-ce que neuf
- heures trente (9 h 30) ça serait possible de 3
- 4 commencer à neuf heures trente (9 h 30) vendredi?
- LE PRÉSIDENT : 5
- 6 Ça, c'est une requête facile à accepter.
- 7 Me DOMINIQUE NEUMAN:
- D'accord. Bien voilà. 8
- LE PRÉSIDENT : 9
- Alors oui, bien, effectivement, donc vous plaiderez 10
- 11 vendredi matin.
- Me DOMINIOUE NEUMAN: 12
- À neuf heures trente (9 h 30). 13
- LE PRÉSIDENT : 14
- À neuf heures trente (9 h 30). 15
- 16 Me DOMINIQUE NEUMAN:
- 17 O.K.
- LE PRÉSIDENT : 18
- En espérant qu'on ne perde... enfin, qu'on ne soit 19
- 20 pas tellement en retard à la fin de la journée de
- 21 demain qu'on soit obligé d'en reporter d'autres au
- 22 vendredi, mais enfin.
- 23 Me DOMINIOUE NEUMAN:
- O.K. Merci bien. 24

- 262 -Me Éric Fraser

- LE PRÉSIDENT : 1
- Dans tous les cas, et si jamais on manque de temps 2
- 3 demain puis on doit reporter certains de vos
- collègues, bien on commence... enfin, on arrivera. 4
- 5 Me DOMINIQUE NEUMAN:
- 6 Donc c'est ça. Si les autres veulent commencer à
- 7 neuf heures (9 h 00), ça va, mais que je puisse
- 8 vous apporter mes copies papier à neuf heures
- trente (9 h 30). 9
- 10 LE PRÉSIDENT :
- Oui. Très bien. 11
- Me DOMINIOUE NEUMAN: 12
- Merci. 13
- LE PRÉSIDENT : 14
- Merci. Maître Falardeau? 15
- Me DENIS FALARDEAU: 16
- 17 C'est à votre quise, Monsieur le Président, je peux
- 18 soit vous remettre ma plaidoirie par écrit, vous la
- 19 présenter. Ça se résume à trois pages et demie,
- 20 donc j'en ai environ pour quinze (15), vingt (20)
- 21 minutes maximum.
- 22 LE PRÉSIDENT :
- Bien, étant donné que je vous ai demandé... je sais 23
- 24 que je demande un peu à tout le monde de rester un
- peu plus tard, mais comme je vous ai demandé de 25

PLAIDOIRIE

- 263 - Me Denis Falardeau

1 rester toute la journée, pla	aidez donc.	
--------------------------------	-------------	--

- 2 Me DENIS FALARDEAU:
- 3 Je reviens.
- 4 (15 h 40)
- 5 PLAIDOIRIE PAR Me DENIS FALARDEAU:
- 6 Nous y allons, Monsieur le Président.
- 7 LE PRÉSIDENT :
- 8 Allez-y!
- 9 Me DENIS FALARDEAU:
- Je pense que même ça risque d'aller plus vite que
- 11 la quinzaine de minutes. Pour ce qui est du premier
- sujet concernant le critère de conception du réseau
- de transport, deux idées. Premièrement, le critère
- 14 est trop sévère; et, deuxièmement, si on
- 15 l'applique, ça va coûter cher. Allons-y!
- 16 Selon le Distributeur, on parle d'un
- critère de quatre mille mégawatts (4000 MW). Ce
- 18 critère-là, et là je vais directement au paragraphe
- 5. Pour nous, c'est un critère qui est trop sévère,
- et même plus sévère que le critère employé au NPCC.
- 21 Allons-y avec le paragraphe 5. Cette évaluation
- 22 plus sévère s'explique par la différence des
- critères utilisés dans le NPCC et par le
- 24 Distributeur.
- Du côté du NPCC, on considère uniquement le

1	facteur climatique (là, on parle de température
2	extrême) comme référence alors que le Distributeur,
3	lui, ajoute un aléa de deux écarts types sur les
4	besoins. Et, là, on fait référence à notre preuve à
5	page 4.
6	On peut souligner que les données des
7	documents fournis par le Distributeur permettent de
8	déterminer une augmentation des besoins autour
9	d'une valeur de trois mille mégawatts (3000 MW).
10	Et, là, on fait référence au document B-0006 à sa
11	page 14. On parle aussi du document B-0029 à sa
12	page 27. On fait référence aussi à notre preuve,
13	c'est-à-dire B-0011 à sa page 4. Et on parle aussi
14	de la présentation de monsieur Paquin (aux notes
15	sténo du vingt-six (26) mai à la page 74 et
16	suivantes). Tout ça avec aussi une probabilité
17	d'occurrence d'une valeur supérieure à deux pour
18	cent (2 %).
19	Toujours en ce qui concerne les quatre
20	mille mégawatts (4000 MW) supplémentaires, le
21	Distributeur présente une série de moyens
22	permettant de combler cette demande. Et, là, cette
23	liste-là est au document B-0031, c'est-à-dire les

réponses de notre DDR à sa page 6.

Parmi les moyens pour répondre à la

24

25

demande, il y a entre autres le contrat de Rio
Tinto Alcan. Et selon l'ACEF de Québec, le contrat
de Rio Tinto représente une valeur de mille deux
cent trente-cinq mégawatts (1235 MW). Et, là, on
fait référence à notre preuve au dossier, B-0011 à
sa page 7. Il y a un tableau avec toute une série
de calculs d'évaluation. Cet apport de mille deux
cent trente-cinq mégawatts (1235 MW) demande un
renforcement du réseau et par conséquent des coûts
supplémentaires. L'ACEF de Québec évalue les coûts
supplémentaires à environ cent millions de dollars
(100 M\$). Et, ça, c'est entre autres en référence
au témoignage de notre analyste aux notes sténo du
vingt-six (26) mai aux pages 76 et suivantes.
D'après l'évaluation de l'ACEF de Ouébec.

D'après l'évaluation de l'ACEF de Québec, un critère de conception avec un scénario d'augmentation des besoins de trois mille mégawatts (3000 MW) assorti d'une probabilité de dépassement deux pour cent (2 %) serait acceptable et éviterait des investissements pour le renforcement du réseau de transport. Dans le fond, le trois mille mégawatts (3000 MW) en question, là, si on enlève le contrat de Rio Tinto, on arrive avec grosso modo un trois mille mégawatts (3000 MW).

Et, selon nous, ça suffit à la demande ou

aux besoins de prévoyance. Et en même temps, le
réseau a été conçu pour subir justement, pour être
capable de supporter cette augmentation-là de trois
mille mégawatts (3000 MW). Selon les évaluations de
notre analyste, si on va plus haut, c'est-à-dire
qu'on inclut le contrat de Rio Tinto, bien, là, on
va être obligé d'augmenter la capacité. Et j'y vais
de façon vraiment un petit peu caricaturale. La
production est en haut de la carte et les besoins
sont en bas. Donc, forcément, il va falloir
renforcer le réseau pour permettre justement cet
apport supplémentaire là de mille mégawatts
(1000 MW) supplémentaires qui, selon nous, est non
seulement non nécessaire mais aussi coûterait plus
cher. Et justement cet argent-là, on pourrait soit
l'économiser ou l'investir ailleurs.
Ce qui nous amène justement aux conclusions
recherchées, c'est-à-dire fixer le critère de
conception du réseau de transport à une
augmentation des besoins correspondant à deux
écarts types de l'aléa climatique seulement.
(15 h 45)

Autrement dit, on met de côté la référence

au NPCC, on y va avec ce que le... déjà, dans la

preuve du Distributeur, c'est utilisé, selon nous,

c'est suffisant. Et là, on fait référence, entre
autres, à notre preuve à la page 4 et au document
B-6, à la page 14. Et on vous demande aussi de
fixer le critère de conception du réseau selon une
augmentation des besoins de trois mille mégawatts
(3000 MW).

Subsidiairement. Ça c'est un mot que les avocats n'aiment pas trop, trop utiliser parce que parfois, ça veut dire que, bon, bien peut-être que vous n'allez pas accepter notre raisonnement, mais je suis bon joueur, allons-y avec une proposition subsidiaire.

Advenant le cas que vous acceptiez le critère des quatre mille mégawatts (4000 MW), on vous demanderait d'ordonner, d'indiquer au Distributeur... d'indiquer, premièrement, si le Distributeur a déjà observé des besoins réels à la pointe de quatre mille mégawatts (4000 MW) supérieurs aux besoins de pointe prévus, tout ça lors de la présentation de l'état d'avancement du plan d'approvisionnement. Ça, ça se fait une fois par année. Aussi, et s'il y a lieu, donner le nombre de fois et la date où ça s'est produit, justement, cette pointe atteignant les quatre mille mégawatts (4000 MW), les circonstances qui ont

1	causé cet écart et si de telles circonstances
2	peuvent se reproduire et occasionner le même effet.
3	Allons-y maintenant concernant la
4	contribution des marchés de court terme. Idée
5	principale, nous sommes d'avis que la référence, la
6	valeur proposée par le Distributeur serait à mettre
7	de côté et deuxièmement, il faudrait continuer
8	notre démarche pour trouver des scénarios pour
9	hausser, pour bonifier l'apport que le marché de
10	court terme pourrait contribuer.
11	Allons-y. Lors du dernier plan
12	d'approvisionnement, le Distributeur évaluait à
13	mille cinq cents mégawatts (1500 MW) le potentiel
14	d'alimentation en puissance des marchés de court
15	terme. Et là, on fait référence au dossier R-3864-
16	2013, plus précisément au document 1 à HQD-1,
17	Document 1, à sa page 29. La Régie a accepté
18	l'estimation du Distributeur, mais en lui demandant
19	d'élaborer des stratégies lui permettant
20	d'augmenter la contribution des marchés de court
21	terme et de présenter le résultat de ses recherches
22	lors du présent dossier. Et là, on est toujours à
23	la page 29 du même dossier qui était cité
24	précédemment.

La démonstration de l'évaluation du

Distributeur au présent dossier sur le potentiel de
contribution des marchés de court terme dénote,
selon lui, une nette tendance à la baisse avec
seulement un apport de mille cents mégawatts
(1100 MW). Et là, on fait référence notamment au
document B-6 à sa page 23 et au document B-31, page
15, c'est-à-dire réponse à notre demande de
renseignements.

Selon l'ACEF de Québec, l'exemple de l'appel d'offres 2015-1, pour justifier la réduction de la contribution des marchés de court terme, n'est pas valable puisqu'il n'existe qu'un fournisseur... puisqu'il exige qu'un fournisseur s'engage jusqu'à quatre ans à l'avance, ce qui n'est pas un engagement, selon nous, un engagement de court terme. Et là, on fait référence aux notes sténos du vingt-cinq (25) mai aux pages 189 et 192.

L'ACEF de Québec est d'avis que le Distributeur sous-estime ou néglige de considérer le potentiel de contribution en puissance des marchés de court terme, notamment en concernant... ce qui concerne la zone de réglage du Québec. Et là, on fait référence aux réponses à notre DDR, à la page 15 et suivantes. Commentaires : Concernant le potentiel du marché ontarien, l'ACEF de Québec

ne comprend pas, et le Distributeur n'a pas
expliqué, pourquoi le Distributeur ne pourrait pas
conclure une entente semblable à celle que le
Producteur a conclue.

L'ACEF de Québec a évalué à cinq mille huit cent soixante-sept mégawatts (5867 MW) la capacité des marchés de court terme, additionnée d'une contribution du Producteur et des contrats d'achat de Rio Tinto. Et là, on fait référence à notre preuve, au document B-11, à sa page 12, mais plus précisément au tableau que vous avez à la page 13 où vous avez de listées toutes les sources d'approvisionnement avec le total, là, de cinq mille huit cent soixante-sept (5867).

Cette sous-estimation du potentiel des marchés de court terme a incité, selon nous, le Distributeur à adopter des stratégies plus conservatrices, notamment par la conclusion d'un contrat de long terme de cinq cents mégawatts (500 MW) avec le Producteur. Et là, on fait référence au document B-6, à son tableau 7, page 19.

Une simulation effectuée par l'ACEF de Québec avec la valeur de contribution en puissance de deux mille mégawatts (2000 MW) recommandée par

la FCEI nous amène à questionner la nécessité de
l'apport de ce contrat à long terme de cinq cents
mégawatts (500 MW). Et là, on fait référence à la
pièce 19 à l'ACEF-19, au tableau du bas.
(15 h 50)

Et je voudrais simplement vous rappeler, dans le fameux tableau du bas, avec la simulation de deux mille mégawatts (2000 MW) d'utilisé en termes de ressource des marchés externes, on arrive immanquablement à toutes les années avec un surplus. Et ce surplus-là, non seulement vient combler la demande, mais rend justement non nécessaire le contrat de cinq cents mégawatts (500 MW). On peut le constater en examinant le tableau du bas à la pièce 19.

En effet, nous pouvons constater que cette simulation de contribution de deux mille mégawatts (2000 MW) élimine complètement la nécessité d'un tel contrat à long terme. Nous sommes d'avis que le Distributeur n'a pas évalué toutes les stratégies possibles pour augmenter le potentiel des marchés de court terme.

Et voilà, nous en sommes rendus aux conclusions. Pour ces motifs nous recommandons respectueusement à la Régie, premièrement, de

PLAIDOIRIE ACEFQ

- 272 - Me Denis Falardeau

- 1 rejeter la valeur de mille cent mégawatts (1100 MW)
- 2 proposée par le Distributeur en termes de
- 3 contribution des marchés de court terme; et
- 4 d'ordonner au Distributeur de poursuivre ses
- 5 recherches afin d'augmenter la valeur du potentiel
- de contribution des marchés de court terme.
- 7 Et voilà, Monsieur le Président!
- 8 LE PRÉSIDENT :
- 9 Merci beaucoup, Maître Falardeau. Des questions?
- 10 Me LOUISE ROZON:
- 11 En fait, peut-être juste une petite correction,
- Maître Falardeau. À quelques occasions, vous parlez
- de « notre preuve ». Puis, là, vous mettez la pièce
- 14 B-11.
- 15 Me DENIS FALARDEAU:
- 16 Oui.
- 17 Me LOUISE ROZON:
- 18 Ça doit être C-ACEFQ-11, j'imagine. Les pièces B,
- 19 c'est les pièces du Distributeur.
- 20 Me DENIS FALARDEAU:
- Vous avez raison.
- 22 Me LOUISE ROZON:
- J'ai raison, hein?
- 24 Me DENIS FALARDEAU:
- Oui, oui. C'est probablement un rictus de doigts

- 273 - Me Denis Falardeau

- 1 sur la dactylo.
- 2 Me LOUISE ROZON:
- 3 O.K. C'est bon.
- 4 LE PRÉSIDENT :
- 5 Vous n'avez pas tapé ca à la dactylo?
- 6 Me DENIS FALARDEAU:
- 7 Non, non, non, à l'ordinateur. Là, je trahis mon
- 8 âge.
- 9 Me LOUISE ROZON:
- 10 Au paragraphe 21, quand vous dites, bon, qu'on
- 11 constate « que cette simulation de contribution de
- deux mille mégawatts (2000 MW) élimine complètement
- la nécessité d'un tel contrat à long terme », bien,
- vous ne nous demandez rien par rapport à ce
- 15 contrat-là? Au moment où il a été approuvé, on
- faisait... on était sur la base des meilleures
- 17 prévisions à ce moment-là mais...
- 18 Me DENIS FALARDEAU:
- 19 Bien, je pense que c'est un état de fait. De
- 20 mémoire, si je me souviens, ce que le Distributeur
- 21 a présenté dans sa présentation, la justification
- de la conclusion de ce contrat-là, c'est, comme on
- 23 mentionne, c'était vraiment une attitude
- 24 conservatrice.

1	7.7.	LOUISE	$D \cap D \cap M$	
1	IVI	1.7 H C H	B(1,5,1,1)(1	•
	1.10	TOOTSE	IOGOI	•

2 Conservatrice.

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

3 Me DENIS FALARDEAU:

4 Je comprends très bien, c'est normal, il faut prévoir les demandes de moyen terme, ainsi de 5 suite, et je comprends aussi que, entre l'assurance 6 à long terme d'un cinq cents mégawatts (500 MW) et 7 de courir, si vous me permettez l'expression, à 8 9 quarante-huit (48) heures d'avis pour trouver une 10 contribution pour combler le besoin, bon, c'est 11 peut-être compréhensible d'y aller de cette façonlà, mais lorsqu'on regarde... Je comprends que... 12

Et ça a été un -comment dire- une des réponses du Distributeur à certaines remarques des intervenants quand on parlait du passé.

Bon. Le Distributeur disait, bon, nous sommes dans une situation de planification, il ne faut pas regarder le passé. Mais malgré tout, lorsqu'on regarde un peu la tendance du marché, je ne pense pas que cette tendance-là va se modifier pour l'avenir. Et dans ce sens-là, y aller peut-être un petit peu plus de façon, comment dire, volontaire du côté du marché de court terme. Ça permettrait des économies. Parce que même si on parle du Producteur, le coût du marché parfois est

ACEFQ - 275 - Me Denis Falardeau

1	plus bas que même le prix du Producteur. Et, là, on
2	a engagé quand même à moyen terme.
3	Me LOUISE ROZON :
4	Maître Falardeau, merci beaucoup pour votre
5	plaidoirie.
6	LE PRÉSIDENT :
7	Je n'aurai pas de questions, mais je vous remercie
8	de votre patience et de votre présence tout au long
9	de la journée.
10	Me DENIS FALARDEAU :
11	Merci.
12	LE PRÉSIDENT :
13	Vous pouvez retourner dans vos terres maintenant.
14	Merci à tout le monde. Comme maître Neuman n'est
15	pas là demain, bien, on va commencer à neuf heures
16	(9 h). Demain, en principe, nous sommes rendus au
17	RNCREQ, selon le calendrier. C'est ce qui était
18	prévu. RNCREQ et, vous, après. C'est bon. Merci
19	beaucoup. À demain.
20	AJOURNEMENT
21	

22

_	276	_	Me	Denis	Falardeau

1	Nous, soussignés, CLAUDE MORIN et JEAN
2	LAROSE sténographes officiels, certifions sous
3	notre serment d'office que les pages ci-dessus sont
4	et contiennent la transcription exacte et fidèle de
5	la preuve en cette cause, le tout conformément à la
6	Loi;
7	
8	Et nous avons signé :
9	
10	
11	
12	CLAUDE MORIN
13	Sténographe officiel
14	
15	
16	
17	
18	JEAN LAROSE
19	Sténographe officiel